

Master Politique des Bibliothèques et de la
Documentation

Mémoire d'étude / juin 2014

Regards sur le public à travers les manuels de formation des bibliothécaires, 1830–1940

Julie Arros

Sous la direction de Raphaële Mouren
Maître de conférences - ENSSIB

Remerciements

Je remercie Raphaële Mouren pour avoir accepté de m'encadrer dans ce travail et pour la précision des conseils prodigués.

Merci à ma famille, à B. Abric et M-P. Bricage pour leurs relectures attentives.

Je tiens également à saluer la finesse du travail de numérisation mené par l'ENSSIB qui a grandement facilité la conduite de cette étude.

Résumé :

Entre le début des années 1830 et la fin des années 1930 de nombreux manuels de formation des bibliothécaires paraissent en France. A travers leurs préconisations en matière de gestion et d'organisation d'une bibliothèque, leurs auteurs dévoilent la manière dont ils conçoivent les usagers de leur établissement et la place qui leur est dévolue.

Descripteurs :

Bibliothéconomie--Guides, manuels, etc.

Bibliothèques--France--19e siècle

Bibliothèques--France--20e siècle

Abstract :

Between the early 1830s and the late 1930s many training manuals librarians were published in France. Through their recommendations regarding the management and the organization of a library, their authors reveal how they conceive the library users and the place assigned to them.

Keywords :

Bibliothéconomie--Guides, handbooks, etc.

Libraries--France--19th century

Libraries--France--20th century



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION	9
I. LA PLACE DU PUBLIC DANS LES MANUELS	13
1. Contexte historique, poids et impact des livres choisis	13
<i>Critères de choix</i>	13
<i>Premiers manuels et instructions</i>	14
<i>Manuels de la fin du XIX^e siècle</i>	16
<i>Manuels des années 1930</i>	18
2. Importance matérielle de la place occupée par le public dans les manuels au regard des autres missions du bibliothécaire	20
<i>Structure des manuels</i>	20
<i>Un public absent</i>	21
<i>L'usage : début d'une prise en compte</i>	23
<i>Des sections dédiées aux usagers</i>	26
3. Communication des ouvrages : usage de la salle de lecture et conditions de consultation des documents sur place	27
<i>Jean Pie Namur et le conservatisme</i>	28
<i>Préserver/diffuser : un couple déséquilibré</i>	29
<i>Le primat de la communication des collections</i>	33
II. PERCEPTIONS INDIRECTES DES USAGERS	36
1. Usage toléré du lieu	36
<i>Horaires d'ouverture</i>	36
<i>Les choix de locaux et du mobilier</i>	39
2. Gestion des collections et choix de politique documentaire	44
<i>Politique documentaire : du désintérêt à la prise en compte des besoins</i>	44
<i>Les besoins des lecteurs comme priorité</i>	47
<i>La conduite pratique des acquisitions</i>	48
<i>Préconisations déterminant le classement des collections</i>	50
3. La question du prêt	54
<i>Méfiance et condamnation : la différenciation des prérogatives</i>	54
<i>Evolution des conceptions : vers l'acceptation d'une pratique</i>	59
III. REGARDS ET JUGEMENTS FRONTAUX	62
1. Relations avec les lecteurs et surveillance	62
<i>Une défiance teintée de courtoisie</i>	62
<i>Vers une horizontalité des relations ?</i>	65

<i>Education et moralité</i>	67
2. Caricatures, image-types et représentations du public	70
<i>Le vol</i>	70
<i>L'hygiène et la saleté</i>	72
<i>La négligence</i>	74
<i>Caractères-types</i>	76
3. Vers une bibliothèque d'intérêt général ? La reconnaissance du rôle de l'utilisateur	77
<i>Bibliothèque et inspiration démocratique</i>	77
<i>Jugements de la part du public</i>	80
CONCLUSION	83
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	85
TABLE DES ANNEXES	89
INDEX	104
TABLE DES MATIÈRES	105

Sigles et abréviations

ABF : Association des bibliothécaires français

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BnF : Bibliothèque nationale de France

ENSSIB : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

INTRODUCTION

Les salles qui leur sont réservées sont poussiéreuses et désertes, jamais personne ne demande à les visiter, et les quelques heures que le bibliothécaire est obligé d'y passer chaque semaine, sont pour lui des heures de solitude absolue.

F. A. Ebert¹

A l'heure où se pose la question de la co-construction des collections avec les usagers, où les initiatives promouvant la diffusion horizontale de l'information foisonnent et où les interactions avec le public sont recherchées par l'intermédiaire des projets de *crowdsourcing*, seule la provocation pourrait mener un professionnel à nier la centralité du public dans le métier de bibliothécaire.

La prolifération de la littérature professionnelle traitant de la place de l'utilisateur en bibliothèque ne peut que confirmer ce constat : que ce soit sur l'accueil des publics, les relations entre les usagers et les professionnels, les conflits potentiels ou encore les enquêtes sociologiques sur les lecteurs, le nombre d'ouvrages parus sur la question témoigne d'un sujet dans l'air du temps². Dominique Arot, inspecteur général des bibliothèques et auteur de la section consacrée aux missions des bibliothèques dans *Le métier de bibliothécaire*, mobilise d'emblée l'expression de « service public », soulignant ainsi l'étroitesse du lien qui unit cette notion à la définition contemporaine de la profession. Dans le même sens, il insiste sur la centralité de la mission de communication des bibliothèques, allant jusqu'à affirmer : « les collections des bibliothèques prennent sens à partir de leur diffusion aux publics les plus divers »³.

Cependant, ce qui s'impose actuellement comme une évidence n'a pas toujours été saisi comme telle. De quel sens les bibliothécaires investissaient-ils la notion de « public » de leur bibliothèque au XIX^e siècle, au XX^e siècle ? Dans quelle mesure peut-on parler d'une évolution dans la manière dont ils concevaient les usagers de leur établissement entre les années 1830 et l'entre-deux-guerres ?

¹ Cité in GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, Paris : H. Welter, 1897, p. 385.

² Cf. notamment : CALENGE, Bertrand. *Accueillir, Orienter, Informer*. 2^e éd. rev. et mise à jour ; Paris: Éd. du Cercle de la librairie, 1999 ; BERTRAND, Anne-Marie. *Bibliothécaires face au public*. Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, 1995. ; MIRIBEL Marielle de. « Chut ! Vous faites trop de bruit ! » : Quel Silence En Bibliothèque aujourd'hui ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, vol. 52, no. 4, p. 76-83. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr>> (Consulté en janvier 2014.) ; KOENING, Marie-Hélène. *Connaître les publics : savoir pour agir*. Villeurbanne : Institut de Formation des Bibliothécaires, 1998 (La Boîte à outils).

³ Association des bibliothécaires de France. *Le métier de bibliothécaire*, 12^e éd. mise à jour. Sous la direction d'Yves Alix. Paris : Cercle de la Librairie, 2010.

Entre 1830 et 1940, de nombreux manuels de bibliothéconomie, traités ayant vocation à former de futures générations de professionnels, paraissent. S'ils semblent *a priori* simples à appréhender, une analyse plus fine met à jour l'imbrication des regards dont ils se font les vecteurs. De fait, ces manuels ne sont pas seulement le reflet des considérations de leurs auteurs, bibliothécaires : ils se font également miroir des représentations de leur temps. A travers eux, une pensée est exposée, à la croisée d'un point de vue personnel et de l'expression d'une époque. Derrière le bibliothécaire se profile la personnalité d'un auteur ; mais s'esquisse aussi le corps auquel il appartient, lui-même tributaire du temps dans lequel il évolue. L'enjeu est alors moins de détisser ces lignes entremêlées que de prendre conscience de leur superposition. Pour cette raison, le choix de ces traités de formation comme supports privilégiés de l'étude s'est imposé : pris dans leur individualité, ils nous permettent de saisir un point de vue subjectif et original ; saisis dans leur ensemble, ils se font révélateurs d'une évolution sur la longue durée. L'impossibilité d'exhaustivité a conduit à effectuer une sélection de huit manuels, choisis pour leur représentativité et leur pertinence selon des critères énoncés ultérieurement.

Il s'agit donc moins de s'intéresser à la réalité de la prise en charge du public des bibliothèques à une époque donnée qu'à la manière dont celui-ci était conçu et appréhendé par les professionnels. Cette approche implique de confronter cette vision subjective à la réalité des pratiques, « réalité » comprise ici comme celle qui est saisie et décrite par les historiens du livre et des bibliothèques. Bien que l'accent soit volontairement mis sur la conception de ces auteurs, leur pensée ne peut être justement appréhendée qu'à l'aune des faits historiques pour pouvoir être située.

Se pose également la question de l'acceptation du terme « public » de bibliothèque. Les nombreuses dénominations sous lesquelles celui-ci est désigné sont déjà significatives d'un certain regard qui est posé sur lui, d'un jugement dont il fait l'objet. Le public est parfois un ensemble d'« usagers », qui utilisent le lieu et ses collections. Mais il peut également se voir limité à un groupe de « visiteurs », dont on retient le passage mais qui appartiennent à un autre lieu. Ce sont parfois uniquement des « lecteurs », ou encore des « travailleurs » et « studieux ». Au-delà de la variation des qualifications, ces différences de langage nous renseignent aussi, plus largement, sur la manière dont la bibliothèque en général – municipale ou d'étude – était conçue par les professionnels. Derrière la vision du public se dessine une certaine conception de cette institution, de son rôle, de ses missions, de sa place au sein de la société et du sens que lui confèrent les bibliothécaires.

Dans ce cadre deux thématiques, enchevêtrées et complémentaires, méritent d'être traitées. D'une part, l'évaluation de la dimension prise par le service au public au regard des autres missions du bibliothécaire révèle, en creux, la place qui lui est dévolue. Mais cette approche comparative n'est pas suffisante : celle-ci doit se doubler d'une étude plus précise des sections traitant directement ou indirectement de la question des usagers. Différents niveaux d'analyse sont donc nécessaires afin de rendre compte de cette imbrication.

Il s'agit tout d'abord de situer l'importance que revêt la question du public dans les manuels. En effet, d'un point de vue très général, la manière dont sont saisis les usagers de bibliothèque par les auteurs s'incarne dans la place matérielle qu'ils accordent à cette question dans leurs ouvrages, relativement aux autres sections traitées.

Mais au-delà de cette analyse, la question des usagers est le plus souvent abordée de biais et s'esquisse implicitement : latente, elle est alors à deviner. Dans cette mesure, les préconisations en matière de gestion des collections, de classement et même d'organisation du lieu offrent un terrain d'étude mobilisable. C'est la quasi-totalité des traités qui peut être utilisée dans ce cadre.

Enfin certaines sections de manuels traitent spécifiquement et frontalement de la question des usagers. Bien qu'elles soient moins fournies et souvent parcellaires, celles-ci n'en permettent pas moins de compléter l'analyse en affinant la compréhension des interactions des usagers avec le personnel et en autorisant l'étude de caricatures dont le public fait fréquemment l'objet.

De manière larvée, la perspective adoptée sous-tend le traitement du couple classique communication/conservation. Celui-ci irrigant toute l'analyse, il a semblé plus percutant de ne pas lui consacrer une partie spécifique mais de le distiller tout le long de ce travail, de manière transversale. En outre, afin de poser la question des ruptures, des changements, des continuités, l'approche thématique s'est imposée comme plus pertinente qu'un exposé chronologique dont la linéarité aurait voilé les points saillants de l'étude.

I. LA PLACE DU PUBLIC DANS LES MANUELS

1. CONTEXTE HISTORIQUE, POIDS ET IMPACT DES LIVRES CHOISIS

De 1830 à la fin des années 1930, un certain nombre de manuels, d'ouvrages spécialisés et de traités divers sont publiés par des bibliothécaires. Ils ont pour vocation d'aider les professionnels dans leur exercice du métier, de préconiser la meilleure manière de gérer une bibliothèque ou encore de servir de support à la préparation d'un diplôme professionnel. De qualité hétérogène, ils se distinguent en outre par l'importance du succès qu'ils rencontrent.

Critères de choix

Par impossibilité de traiter ces travaux de manière exhaustive, nous avons dû élaborer des critères de sélection. Le premier filtre a consisté à ne garder que des manuels de formation à proprement parler, c'est-à-dire des traités à destination, principalement, de bibliothécaires. Cela a conduit d'emblée à écarter certains travaux, non dénués d'intérêt, mais dont la vocation délaissait le champ professionnel pour s'adresser à un public élargi. Ainsi de l'ouvrage fondateur d'Eugène Morel *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques*, que l'auteur décrit comme un livre « écrit pour ceux qui ignorent, décident, votent et subventionnent, [...] pour le public qui utilise ou pourrait utiliser les bibliothèques, pour le citoyen concerné par toutes les institutions publiques de son pays. » Et il ajoute : « les professionnels peuvent donc dédaigner le livre »⁴. Néanmoins, la centralité de cet auteur⁵ justifiera le recours à ses ouvrages de manière ponctuelle tout au long de ce travail pour servir de point de comparaison ou étayer le propos des manuels étudiés.

Afin de fournir une vision aussi fine que possible de la manière dont ces auteurs concevaient le public, il a ensuite paru pertinent de ne garder que les traités ayant une vocation généralisatrice, qui ne se réduisaient pas à traiter un aspect particulier de la bibliothèque mais ambitionnaient d'embrasser l'ensemble du métier de bibliothécaire. Le champ des manuels étudiés se trouvait ainsi fortement réduit ; les articles de revues, les ouvrages bibliophiles, les manuels historiques ou encore les traités spécifiques, centrés sur un aspect bibliothéconomique particulier, en étant exclus.

Le troisième critère de sélection a été l'impact des manuels considérés, impact se mesurant à la notoriété éventuelle de son auteur, au succès que le livre a pu rencontrer à sa sortie ou encore à sa résonance ; un manuel fréquemment cité

⁴ MOREL, Eugène. *Bibliothèques : Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*. Paris : Mercure de France, 1908-1909.

⁵ Cf. à ce propos CALENGE, Bertrand. « Eugène Morel (1869-1934) et la lecture publique ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 2, 1994 (Consulté le 04 avril 2014). Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-02-0093-014>>.

dans d'autres travaux témoignant de fait d'une certaine autorité et d'une reconnaissance par les pairs.

Enfin, un dernier critère a tenu dans l'attention particulière portée à la question des usagers. Quand celle-ci faisait l'objet d'une partie importante du propos de l'auteur, nous avons choisi de l'intégrer en dépit de l'éventuel anonymat de celui-ci.

La conjonction de ces quatre critères nous a donc permis de sélectionner huit manuels, offrant un panorama si ce n'est représentatif, du moins révélateur des voix de quelques bibliothécaires à une époque donnée.

Premiers manuels et instructions

Il faut attendre le début des années 1830 pour voir apparaître les premiers manuels et instructions ayant trait à la gestion d'une bibliothèque et au rôle du bibliothécaire. Ainsi comme le note Bruno Blasselle, avant cette époque « le bibliothécaire ne peut attendre du secours que de lui-même »⁶. Il ne pouvait donc pas s'appuyer sur les préconisations d'autres bibliothécaires faisant figure d'autorité dans leur domaine. Néanmoins cette situation est en passe de changer avec le début de la monarchie de Juillet. La conjonction de plusieurs facteurs – implication renouvelée des autorités publiques pour pallier les insuffisances dans la gestion des bibliothèques, adoption de plusieurs circulaires relatives à des questions bibliothéconomiques, projet de reconstruction de la Bibliothèque royale – contribue à renouveler l'attention portée aux bibliothèques, et par suite, plusieurs manuels et instructions commencent à voir le jour. Ceux-ci ont pour vocation de conseiller les professionnels sur « toutes les opérations estimées essentielles pour un fonctionnement efficace des services »⁷. Si la majorité d'entre eux se centrent sur les bibliothèques d'étude, d'autres élargissent volontiers leurs propos aux établissements de lecture publique.

De 1830 à 1880, seuls deux ouvrages majeurs méritent d'être signalés, par la popularité qu'ils rencontrent une fois publiés. Delphine Riché note à ce propos « En France [...], le succès de ces deux manuels est indéniable, ce qui explique en partie l'absence d'autre manuel d'importance entre 1839 et les années 1880 »⁸.

Il s'agit tout d'abord du manuel de Jean-Pie Namur⁹, *Manuel du bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*, édité en 1834, ce qui en fait selon Bruno Blasselle le « premier manuel de

⁶ BLASSELLE, Bruno, « La bibliothéconomie, théorie et pratique » dans VARRY, Dominique. *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, 2^e éd. Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 2009, p. 190.

⁷ BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 202.

⁸ RICHE, Delphine. *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples* : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire, Mémoire d'études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009, p. 13. Disponible en ligne : <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique> (consulté en janvier 2014).

⁹ NAMUR, Jean-Pie. *Manuel du bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*, Bruxelles : J. B. Tircher, 1834.

bibliothéconomie publié en langue française »¹⁰. Jean-Pie Namur est alors bibliothécaire à l'université de Louvain. Le manuel était, selon les dires de l'auteur, originellement destiné à servir uniquement de support aux professionnels de la bibliothèque de l'université, mais fut imprimé afin de pouvoir profiter à un lectorat élargi : public, employés des bibliothèques, bibliographes¹¹. Si Jean-Pie Namur présente d'emblée son ouvrage comme traitant, de manière générale « [d]es occupations du bibliographe, [d]es connaissances requises dans (sic) un bibliothécaire et [d]es devoirs qu'il a à accomplir »¹², il n'en reste pas moins que la majeure partie du livre – toute la seconde moitié – est consacrée uniquement aux questions de description bibliographique.

Le second ouvrage, écrit par Léopold-Auguste-Constantin Hesse sous le pseudonyme de Léopold-Auguste Constantin, est édité en 1839 et réédité en 1841 dans la collection des manuels de la librairie Roret¹³. Cette *Bibliothéconomie, ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques* connaît un certain succès après sa parution, faisant l'objet de traductions en allemand et en espagnol. S'adressant avant tout aux collectionneurs privés, elle est en outre fréquemment citée dans les manuels parus à sa suite¹⁴. L'ouvrage diffère sensiblement de celui de Jean-Pie Namur par son ambition : dès sa préface, l'auteur affirme vouloir se démarquer des manuels de bibliographie, pour se concentrer sur le versant technique du métier : « [...] la partie technologique a toujours été trop dédaignée pour qu'aucun des bibliographes se soit occupé d'un travail spécial sur cette matière, si indispensable cependant pour la conservation et pour l'utilité de la plus petite comme de la plus grande bibliothèque. »¹⁵ Présenté avec modestie, - « dans l'espoir que ce petit volume pourra être de quelque utilité » note Léopold-Auguste Constantin¹⁶ - l'ouvrage a donc résolument une vocation pratique.

Bien que différant sensiblement sur la question du service public comme on l'analysera par la suite, ces deux manuels se rejoignent par leur ambition généralisatrice visant à traiter de tous les aspects qu'ils jugent nécessaires à la pratique du métier de bibliothécaire et à la tenue d'un établissement.

Par la suite, la parution d'un traité bibliothéconomique majeur peut être notée : il s'agit, en 1890, des *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque* de Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale. Mais le propos de cet ouvrage, très spécifique, se limite aux questions touchant le catalogage et le classement. En effet on ne retrouve pas dans le manuel de Léopold Delisle ce qui faisait la portée généraliste des manuels de Jean-Pie Namur ou Léopold-Auguste Constantin : aucune section ne traite ici de l'aménagement physique de la bibliothèque, de son mobilier, de son administration, de la gestion de son personnel, etc. Pour cette

¹⁰ BLASSELLE, Bruno, « La bibliothéconomie, théorie et pratique » dans VARRY, Dominique. *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 192

¹¹ NAMUR, Jean-Pie. *Manuel du bibliothécaire*, « préface », p. III

¹² *Ibidem*, p. III

¹³ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *op. cit.*, p. 192

¹⁴ *Ibidem*, p. 192

¹⁵ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie ou Nouveau Manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris : Roret, 1841, Préface, p. I.

¹⁶ *Ibidem*, « Préface », p. III-IV.

raison, il n'a pas paru pertinent de l'insérer dans le cadre de cette étude. Cependant, la qualité et l'importance incontestables qu'a eues ce traité, attestées par les propos de ses successeurs – Léo Crozet évoque les « admirables Instructions [...] qui, pendant, longtemps, ont été les seules directives des bibliothécaires »¹⁷ - en font un ouvrage essentiel qui pourra servir d'apport ponctuel afin d'enrichir notre propos.

Ce sont pour les mêmes raisons que nous n'étudierons pas spécifiquement certains traités portant sur des questions très précises, malgré leur pertinence ; notamment ceux d'Alfred Bonnardot se centrant sur les mesures de conservation¹⁸. Les manuels de Léopold-Auguste Constantin et de Jean-Pie Namur restent donc jusqu'au début des années 1880 les seuls ouvrages porteurs de principes généraux et rentrant de ce fait dans le cadre de notre travail¹⁹. En outre, ceux-ci serviront fréquemment de référence aux auteurs des manuels des années 1880, ce qui leur confère une certaine valeur d'autorité dans le milieu professionnel²⁰.

Manuels de la fin du XIX^e siècle

A la fin du XIX^e siècle, les manuels traitant du service des bibliothèques se multiplient. C'est à cette époque que sont édités ceux de Léopold Delisle, Jules Cousin, Albert Maire et Arnim Graesel. La parution de ces traités s'inscrit dans un contexte plus vaste de réflexion sur la profession liée à la structuration progressive du métier. Trois facteurs contribuent à cette mise en place : l'apparition d'une presse professionnelle : *Bulletin des bibliothèques et des archives*, *Revue des bibliothèques* notamment ; la mise en place d'examens professionnels – bien que ceux-ci varient selon les types de bibliothèques²¹ – et la création de l'Association des bibliothécaires français²².

C'est dans ce contexte de professionnalisation du métier que Jules Cousin publie en 1882 un traité intitulé *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées : manuel théorique et pratique du bibliothécaire*. L'auteur dirige alors la bibliothèque universitaire de Douai. On retrouve dans ce manuel l'ambition générale, visant à traiter de tous les aspects de la gestion d'une bibliothèque, qui était celle de ces prédécesseurs – les travaux de Jean-Pie Namur et de Léopold-Auguste Constantin sont d'ailleurs cités à de

¹⁷ CROZET, Léo, *Manuel pratique du bibliothécaire*, nouv. éd., Paris : Librairie E. Nourry – J. Thiébaud Sr, 1937, p. 6.

¹⁸ Notamment son *Essai sur l'art de restaurer les estampes et les livres* (Paris : Castel, 1858).

¹⁹ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique. *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 203.

²⁰ RICHE, Delphine. *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire*, Mémoire d'études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009, p. 14.

²¹ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *op. cit.*, p. 204

²² Bien que celle-ci n'ait lieu qu'en 1906. Cf. DELMAS, Bruno, « Les débuts de la formation des bibliothécaires » dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 2009, p. 165.

nombreuses reprises. Cette vocation globalisante va même au-delà des tâches bibliothéconomiques puisqu'il s'agit ici de se focaliser à la fois sur les bibliothèques privées et publiques²³. La volonté de Jules Cousin, telle qu'il l'exprime dans sa préface, est de s'adresser ici à un public large qui, ne se restreignant pas aux seuls bibliothécaires, vise tous ceux qui « par leurs fonctions, leurs aspirations ou leurs goûts, ont besoin de connaître les principes de la bibliographie et de la bibliothéconomie »²⁴. Il s'agit de leur fournir un guide utile, pratique et à la consultation aisée, en s'émancipant de digressions historiques ou d'études trop érudites. Par cette ambition, ainsi que par la modestie affichée de son entreprise²⁵, il se rapproche des précédents manuels étudiés.

Deux autres ouvrages d'envergure notable suivent dans la décennie 1890. Tout d'abord, *Grundzüge der Bibliothekslehre* d'Arnim Graesel, bibliothécaire à l'université de Berlin, est publié en allemand en 1890 et traduit en français par Jules Laude en 1897 sous le titre *Manuel de bibliothéconomie*. Comme l'indique Arnim Graesel dans sa préface à l'édition allemande, ce sont les exigences de clarté et d'exhaustivité qui l'ont guidé dans la réalisation de son travail : il s'agit aussi bien d'apporter des notions de bibliothéconomie générale que de fournir un état des lieux détaillé de cette science²⁶. De fait son utilité et son caractère pratique sont largement salués par ses confrères bibliothécaires²⁷.

Si ce livre peut être considéré comme « l'ouvrage le plus complet et le plus précis [...] paru à cette époque »²⁸, son champ d'étude est néanmoins limité au type particulier d'établissement que connaît le mieux son auteur : les bibliothèques universitaires. Il n'en reste pas moins l'un des ouvrages majeurs de la période, comme l'attestent les marques de reconnaissance de ses pairs. Ainsi de l'avant-propos rédigé par son traducteur Jules Laude : « M. le Dr GRAESEL mérite, à bon droit, d'être considéré comme le plus complet et le meilleur des traités de bibliothéconomie parus jusqu'à présent »²⁹. C'est sa modernité dans l'approche des questions bibliothéconomiques qui justifie le succès immédiat qu'il rencontre en France comme en Allemagne dès sa sortie, ainsi que ses nombreuses traductions³⁰.

En 1896 paraît le *Manuel pratique du bibliothécaire* d'Albert Maire, sous-bibliothécaire à la Sorbonne. Le traité est illustré de nombreux tableaux et figures, l'auteur indiquant d'emblée ne pas vouloir livrer un ouvrage d'érudition et affirmant son ambition technique et concrète³¹. Il s'agit de traiter des bibliothèques

²³ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *op. cit.*, p. 201.

²⁴ COUSIN Jules. De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées : manuel théorique et pratique du bibliothécaire, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1882, « Préface », p. I.

²⁵ Ibidem, « Préface », p. IX-XI.

²⁶ GRAESEL, Arnim. Manuel de bibliothéconomie (trad. de Jules Laude), éd. Française revue par l'auteur et considérablement augmentée, Paris : H. Welter, 1897, « Préface », p. 8.

²⁷ BARNETT, Graham Keith. Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 202.

²⁸ BLETON, Jean, « Les Bâtiments », dans VARRY, Dominique, Histoire des bibliothèques françaises, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 2009, p. 284.

²⁹ GRAESEL, Arnim. Manuel de bibliothéconomie, Avant propos, p. V.

³⁰ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *op. cit.*, p. 207.

³¹ MAIRE, Albert. Manuel pratique du bibliothécaire, Paris : A. Picard et fils, 1896, « Préface », p.VII.

universitaires et communales. Il destine cette étude à un lectorat large, aux praticiens comme aux non praticiens voire aux « amateurs soucieux de classer leurs richesses personnelles »³². Si l'ouvrage se rapproche sensiblement de celui d'Arnim Graesel du point de vue du contenu, il accorde une plus large place au contexte bibliothéconomique français. Comme son homologue allemand il reçoit également tous les éloges dès sa sortie : « son exhaustivité, un lexique des termes du livre [...] lui assurent immédiatement le premier rang auprès des bibliothécaires »³³.

Un ouvrage peut être retenu dans la première décennie du XX^e siècle. Il s'agit de l'*A.B.C du bibliothécaire*, sous-titré *Traité élémentaire pour la mise en ordre des bibliothèques* de Georges Borgeaud qui paraît en 1909. Malgré la visée générale que pouvait laisser présager le titre, l'auteur restreint d'emblée l'ambition de son travail : il ne s'agit pas de dresser un panorama exhaustif comme ont pu le faire Léopold Delisle ou Albert Maire, mais de se limiter à traiter des moyens pour tenir en ordre une bibliothèque, que celle-ci soit publique ou privée³⁴. Si l'ouvrage est davantage centré sur les questions de mobilier – l'auteur détient la propriété d'une maison de fabrication de meubles de bibliothèque fondée en 1884 – il n'en reste pas moins un petit guide pratique de bibliothéconomie, dont les informations succinctes ont certainement pu rencontrer un écho auprès des professionnels débutants. Georges Borgeaud s'appuie sur son expérience et livre un document résolument concret, illustré de nombreux schémas et figures. Cet ouvrage diffère des autres documents par sa nature même : il ne s'agit pas d'un manuel, mais bien d'un traité, portant sur un aspect spécifique de l'organisation des bibliothèques. Cette qualité lui vaut d'être très court relativement aux autres : une quarantaine de pages, quand les manuels en comptent ordinairement plus de trois-cents. Bien que ni l'envergure ni le succès de son ouvrage ne puissent être comparés aux manuels cités antérieurement, il n'en demeure pas moins intéressant par l'originalité de son traitement, comme nous le verrons ultérieurement.

Manuels des années 1930

Enfin, les années 1930 voient la parution de trois ouvrages remarquables. Il s'agit tout d'abord du manuel de Joseph de Ghellinck, *Nos bibliothèques : organisation, utilisation, conservation, gestion et direction. Extrait des essais pédagogiques à l'usage des nôtres*. Joseph de Ghellinck, bibliothécaire et professeur au Collège philosophique et théologique de la Compagnie de Jésus à Louvain, était déjà l'auteur d'une brochure réalisée en 1919, que l'évolution de la situation des bibliothèques l'a conduit à actualiser³⁵. L'ouvrage présente le fonctionnement des bibliothèques de la Compagnie de Jésus sous la direction des

³² Ibidem, p. VIII.

³³ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *op. cit.*, p. 207.

³⁴ BORGEAUD, Georges. *A.B.C. du bibliothécaire*, Paris : Chez l'auteur, 1909, « Préface », p. I.

³⁵ GHELLINCK, Joseph de. *Nos Bibliothèques. Organisation, utilisation, conservation, gestion et direction. Extrait des Essais Pédagogiques à l'usage des Nôtres*, Louvain : collège de la Compagnie de Jésus de Louvain, 1931, Introduction, p.1.

pères jésuites, désignées tout au long de l'ouvrage par l'appellation « *nos Bibliothèques* ». Cette spécificité justifie que nous n'ayons pas choisi d'étudier ce manuel. Cependant il nous semblait quand même important de mentionner cet ouvrage, significatif par son envergure – en termes de densité du contenu – en dépit de sa particularité.

En 1933, le bibliographe et historien d'art Seymour de Ricci publie *Le problème des bibliothèques françaises*, sous-titré *Petit manuel pratique de bibliothéconomie*. Le succès n'est pas immédiat mais vient seulement après la Seconde Guerre mondiale ; cette retombée tardive s'expliquant en partie, selon Guillaume Lebailly, par la censure dont est l'objet le manuel de Léo Crozet à cette époque³⁶. Les solutions proposées pour répondre aux *problème[s] des bibliothèques françaises* ont un caractère résolument pratique : elles ne sont souvent guidées que par le bon sens ou encore l'« observation attentive »³⁷. Relevons également l'ambition progressiste de l'auteur qui souligne l'évidence des solutions proposées pour tout bibliothécaire « suffisamment indépendant pour rompre avec la tradition »³⁸.

Il est surtout intéressant de noter qu'à la différence des autres professionnels dont les ouvrages ont été cités précédemment, Seymour de Ricci revendique une légitimité double en terme d'auteur de manuel de bibliothéconomie : outre le rappel de ses fonctions de bibliothécaire occupées à plusieurs reprises, il s'exprime également en tant que fréquentant assidu des bibliothèques publiques et privées. Cela l'autorise à tenir son propos sous un angle double : en tant que bibliothécaire et lecteur. En outre, c'est avant tout en tant que public de bibliothèque qu'il s'exprime et seulement secondairement en tant que professionnel³⁹. De cette casquette binaire découle la double destination de son ouvrage : celui-ci vise à éclairer la communauté des professionnels des bibliothèques aussi bien que celle des usagers⁴⁰. Ceux-ci sont d'ailleurs réunis par la même ignorance : « Il semble cependant que, ces vérités premières, il ne soit pas inutile de les formuler à nouveau. Plus d'un bibliothécaire, en effet, semble s'en départir sans raison suffisante. Quant aux usagers des bibliothèques, leur instruction, leur éducation sont presque toujours à faire »⁴¹. Cette double visée confirme donc la pertinence de cet ouvrage dans le cadre de notre étude.

Enfin, c'est en janvier 1933, sous la date officielle de 1932⁴², qu'est publiée pour le compte de l'Association des bibliothécaires français la première édition du *Manuel technique du bibliothécaire* de Léo Crozet. Celui-ci, après avoir été

³⁶ LEBAILLY, Guillaume. *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire : le cas du Manuel pratique de Léo Crozet*, Mémoire d'études DCB17, Villeurbanne : Enssib, 2008. Disponible en ligne : <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique> (consulté en janvier 2014), p. 38

³⁷ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises : petit manuel pratique de bibliothéconomie*, Paris : L. Giraud-Badin, 1933, p.1.

³⁸ *Ibidem*, p.1.

³⁹ « [...] ce qui nous a permis d'envisager ces problèmes, non seulement du point de vue du public, mais aussi de celui du fonctionnaire appelé à servir le lecteur », *Ibidem*, p.4.

⁴⁰ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, 1933, p. 4.

⁴¹ *Ibidem*, p. 4.

⁴² LEBAILLY, Guillaume. *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire : le cas du Manuel pratique de Léo Crozet*, Mémoire d'études DCB17, Villeurbanne : Enssib, 2008, partie « Présentation du Manuel », p. 29.

bibliothécaire et conservateur au Havre, occupe ensuite un poste à la Bibliothèque nationale en 1927 où il s'implique dans les réseaux professionnels de bibliothécaires, notamment l'ABF dont il devient membre actif⁴³. Son manuel rencontre dès sa sortie un vif succès dans la sphère professionnelle et fait l'objet d'une réédition en 1937⁴⁴. Léo Crozet y fait le choix de traiter à la fois de la question des bibliothèques d'étude et des bibliothèques de lecture publique, après avoir initialement pensé les séparer. On retrouve une vocation de guide pratique, l'auteur s'efforçant de privilégier la précision des renseignements aux remarques d'ordre général⁴⁵. De fait, ce manuel représente un « complément utile aux ouvrages professionnels »⁴⁶, notamment grâce à la richesse de ses appendices.

Les huit manuels sélectionnés précédemment abordent, directement ou non, la question du public dans les thèmes traités ; cependant la place qu'ils lui accordent varie selon les ouvrages.

2. IMPORTANCE MATÉRIELLE DE LA PLACE OCCUPÉE PAR LE PUBLIC DANS LES MANUELS AU REGARD DES AUTRES MISSIONS DU BIBLIOTHÉCAIRE

Entreprendre un traité visant à exposer, de manière générale, tous les aspects ayant trait à la mission des bibliothèques et au rôle attendu du bibliothécaire implique, de fait, de poser la question de la place qui est accordée aux usagers de l'établissement. Même lorsque cette interrogation n'est pas explicite, elle est sous-jacente – sauf à poser l'existence d'une bibliothèque sans usagers qui se tiendrait seule par la force interne de ses collections, ce qui n'est l'objet d'aucun des auteurs des manuels étudiés. Dans le cas où le « public » en lui-même ou les « rapports aux usagers » ne font pas l'objet d'une section ou d'un chapitre particulier, c'est précisément cette absence qui en dit, indirectement, long sur la manière dont les lecteurs étaient conçus et appréhendés par les bibliothécaires. Dans ce cadre, il a paru intéressant de se demander dans quelle mesure l'organisation interne et matérielle des manuels pouvait être révélatrice d'une certaine vision – consciente ou non – de la place des usagers, véhiculée par les auteurs.

Structure des manuels

Il s'agit ici, avant d'entrer dans le détail de ces conceptions, d'analyser d'un point de vue général l'importance que revêt cette question relativement aux nombreux autres problèmes bibliothéconomiques abordés dans les traités étudiés.

⁴³ *Ibidem*, p.

⁴⁴ Pour des raisons d'aisance, nous n'étudierons ici que la version de 1937.

⁴⁵ CROZET, Léo, *Manuel pratique*, « Introduction », 1937, p. 11.

⁴⁶ BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 393

On remarque tout d'abord que la majorité des ouvrages s'organise de manière similaire : le découpage est fait en chapitres eux-mêmes groupés au sein de sections. Les sections, malgré des variations de titre et d'organisation interne, se rejoignent dans le traitement de certains thèmes généraux. Ceux-ci peuvent être classés en trois catégories, en suivant la typologie établie par Delphine Riché⁴⁷ : la gestion de l'établissement (bâtiment, administration) et du personnel, la gestion des collections (classement méthodique, conservation) et enfin les thèmes absents ou qui font polémique, parmi lesquels on trouve notamment la question de la communication et des interactions entre personnels et usagers. Cependant cette organisation n'est pas nécessairement le reflet d'une hiérarchie des priorités. Ainsi, elle se fait souvent beaucoup moins l'expression d'un ordre réfléchi que la reprise d'une structure traditionnelle de manuels antérieurs.

Un public absent

On constate chez les auteurs des deux premiers manuels étudiés, ceux de Jean-Pie Namur et Léopold-Auguste Constantin, un net accent mis sur les questions liées à la conservation, au classement et au catalogage. Ainsi, dans sa préface, Jean-Pie Namur insiste sur l'importance de l'art de la connaissance et du classement des livres⁴⁸. Son ouvrage est divisé en trois parties. La première partie est centrée sur les questions d'ordre général tenant lieu à la gestion d'une bibliothèque, à sa définition et aux devoirs du bibliothécaire. Les questions les plus abondamment traitées sont celles touchant au classement, matériel et intellectuel, des documents – six chapitres – et aux règles de signalement – sept chapitres. La seconde partie est quant à elle dédiée aux règles bibliographiques, en particulier celles qui concernent la description matérielle des manuscrits et des imprimés du XV^e siècle au XVIII^e siècle ; d'où sa forte composante historique. Elle est complétée par quelques chapitres liés à la restauration et à la préservation matérielle des livres. La troisième partie tient dans une liste détaillée d'ouvrages traitant de bibliographie.

De manière générale, cette observation de l'ordre interne du manuel met déjà en évidence son orientation sur la gestion des collections – conservation, classement, description bibliographique – et la délivrance de préconisations pratiques. Cette visée concrète s'exprime clairement par son organisation cartésienne : des découpages numériques sont fréquemment ajoutés afin de clarifier le propos.

Bien que le deuxième chapitre, portant sur les exigences que doit avoir le bibliothécaire, et le troisième, traitant de la définition de la bibliothèque en général, nous renseignent indirectement sur la manière dont était conçue la place du public dans l'établissement, on note qu'aucune section n'est spécifiquement consacrée à l'usage de la bibliothèque proprement dite, ni aux rapports du personnel avec les lecteurs. De fait, la majeure partie de l'ouvrage de Jean Pie

⁴⁷ RICHE, Delphine. *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples* : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire, Mémoire d'études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009, p. 29.

⁴⁸ NAMUR, Jean-Pie. *Manuel du bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*, Bruxelles : J. B. Tircher, 1834, « Préface », p. 3.

Namur tient dans des préconisations d'ordre bibliothéconomique⁴⁹, centrées autour du classement, du catalogage et de la gestion des documents. On ne trouve du reste dans son manuel aucun des termes de « public », « visiteur », « usager », « lecteur » ou « travailleur », absence frappante par contraste avec les manuels à paraître ultérieurement. Ce manque traduit une conception traditionnelle de la bibliothèque : celle-ci est conçue avant tout comme un lieu de préservation des collections sans que leur diffusion ne soit considérée comme une priorité. Cette perception s'explique en grande partie par la situation des bibliothèques municipales à cette époque. En effet, financées par les villes, celles-ci disposent souvent de peu de moyens. Pour l'essentiel, elles font figure de bibliothèques de référence et sont décrites comme « enfermées dans leur tradition de conservatisme et dans leur vision de musée du livre, sans lien avec le citoyen ordinaire »⁵⁰. De fait, jusqu'à la fin du siècle, les bibliothèques municipales sont en majorité fréquentées par un public de bibliophiles, d'auteurs et d'érudits locaux. Comparant la situation française à celle des Etats-Unis et de l'Angleterre, Jean Hassenforder note qu'en dépit de la préste adoption du principe de bibliothèque publique dans notre pays, cette avancée théorique n'a pas pour autant été synonyme d'ouverture élargie. Ainsi au milieu du XIXe siècle, les bibliothèques municipales françaises « constituent à l'intention d'une minorité restreinte, érudite et lettrée, des temples de la conservation du livre »⁵¹ : il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'accent soit mis sur les questions de conservation dans le manuel de Jean Pie Namur⁵².

Le manuel de Léopold-Auguste Constantin, publié sept ans après, s'inscrit également dans ce contexte. Dès sa préface, Léopold-Auguste Constantin dit se démarquer des ouvrages s'adressant uniquement aux bibliographes pour fournir un guide didactique aux bibliothécaires et plus largement à ceux qui « se trouvent embarrassés dans l'arrangement de leurs collections »⁵³. Ce faisant, l'auteur annonce clairement l'ambition de son manuel, avant tout destiné à tenir lieu d'outil pour le rangement et le maintien en ordre des documents.

Celui-ci se compose de trente-deux chapitres. Les points traités sont, de manière générale, beaucoup plus divers que ceux étudiés par Jean-Pie Namur, même si de nombreux thèmes se recoupent. C'est notamment le cas des questions de bibliographie – malgré le fait que cette section soit beaucoup moins fournie chez Léopold-Auguste Constantin – ainsi que de celles touchant au classement des collections. Mais de nombreuses sections traitent de points peu, voire non abordés par Jean-Pie Namur, comme la question des compétences et qualités attendues du bibliothécaire : ce thème occupe quatre chapitres de l'ouvrage de Léopold-Auguste Constantin et y est beaucoup plus approfondi. De même, et c'est sur ce point que nous insisterons par la suite, la question du « public » fait l'objet de trois chapitres à part entière. Il en est fait mention directement dans deux chapitres qui traitent respectivement des « devoirs envers le public » (chapitre XXVI) et des « devoirs

⁴⁹ Au sens donnée à cette notion en 1845 : « l'art d'arranger, de conserver et d'administrer une bibliothèque ». Source : *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, Bescherelle, 1856, p. 396 cité dans DELAUNAY, Guillaume. *La place de la bibliothéconomie dans l'organisation des connaissances et les classifications*, Mémoire d'études Master Livre et Savoirs, sous la direction de Gérard Régimbeau, Villeurbanne : Enssib, 2009.

⁵⁰ BARNETT, Graham Keith. *op. cit.*, p. 158

⁵¹ HASSENFORDER, Jean. *Développement comparé des bibliothèques publiques en France et en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle 1850-1914*, Paris : Cercle de la Librairie, 1967, p 38

⁵² BARNETT, Graham Keith. *op. cit.*, p. 158

⁵³ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, 1841, p. 3.

du public envers la bibliothèque » (chapitre XXVII). On note par ailleurs que le chapitre XXVI est long de sept pages, alors que le XXVII n'en compte qu'à peine une : les obligations du professionnel envers l'utilisateur sont plus fournies que la réciproque. Ceci peut *a priori* constituer une indication de la manière dont l'auteur conçoit ledit public, le tenant dans une certaine considération. En dehors de ces deux sections traitant explicitement du rapport entre les usagers et la bibliothèque, il est également question du public dans un autre chapitre, de manière moins frontale : il s'agit du chapitre XX concernant le « prêt au dehors ». Par cette attention portée aux devoirs et droits du public, Léopold-Auguste Constantin se distingue donc de l'ouvrage de son prédécesseur⁵⁴.

On constate que l'organisation matérielle de ces deux manuels de la première moitié du XIX^e siècle révèle déjà indirectement une certaine conception sous-jacente de la place des usagers en bibliothèque. Chez Jean-Pie Namur, aucun chapitre ne traite de ce thème et c'est toujours de manière indirecte qu'il est conçu. Si Léopold-Auguste Constantin lui consacre une section spécifique, celle-ci n'en reste pas moins mineure par rapport au reste de l'ouvrage (deux chapitres sur trente-deux). Malgré cette nuance, le propos des deux auteurs reste similaire dans le peu de cas qu'ils accordent au traitement de cette question.

Cette quasi-absence, loin de nous renseigner uniquement sur la place du public en bibliothèque, est révélatrice, de manière globale, de la conception du métier de bibliothécaire qui prévalait à cette période : un métier moins axé sur la communication des livres que sur les impératifs de catalogage et de conservation⁵⁵. En outre, cette perception ne sera pas sans avoir de répercussions sur le propos des parutions ultérieures⁵⁶.

L'usage : début d'une prise en compte

Le manuel de Jules Cousin semble *a priori* amorcer une certaine rupture par rapport à cette conception. Ainsi, en partant des différentes acceptions du mot « bibliothèque », l'auteur souligne quel sera l'objet principal de son propos : « la collection des livres, et de l'ordre et de l'arrangement à leur donner pour les rendre d'un usage utile aux travailleurs » note-t-il dans sa préface⁵⁷. On constate donc que la notion d'utilité vis-à-vis du public – ici réduit aux usagers studieux – est d'emblée posée comme l'objectif à atteindre, la visée première des opérations techniques de mises en ordre et de classement. Jules Cousin réaffirme d'ailleurs cette idée quelques lignes plus loin : « Dans la suite de notre travail [...] nous ne perdrons pas de vue que le but de l'établissement d'une bibliothèque est de faciliter le travail des personnes studieuses »⁵⁸ ou encore « C'est donc pour l'usage que la

⁵⁴ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *op. cit.*, p. 193

⁵⁵ RICHE, Delphine. *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples* : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire, Mémoire d'études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009, p. 14.

⁵⁶ RICHE, Delphine, *op. cit.*, p. 9-11.

⁵⁷ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, « Préface », 1882, p. II

⁵⁸ *Ibidem*, « Préface », p. II

bibliothèque doit être établie ; les livres ne sont que des instruments de travail »⁵⁹. L' « usage » est donc compris ici comme le but premier de la bibliothèque, et c'est cet unique objectif qui justifie l'existence et la bonne réalisation de toutes les autres opérations bibliothéconomiques⁶⁰, ainsi que la connaissance des principes généraux de la bibliographie. Comme le souligne Guillaume Lebailly⁶¹, l'insistance de Jules Cousin sur ce point est révélatrice de la nouveauté de la notion d'accueil du public. C'est pour que cet objectif soit réalisable que sont nécessaires un rangement correct, un ordre logique, une préservation adéquate ; afin que les recherches soient menées le plus promptement possible⁶².

Cette logique sous-tend l'organisation du manuel de Jules Cousin. Celui-ci s'organise en deux parties. Les divisions internes sont plus simples à repérer que dans les ouvrages précédents, chaque partie étant divisée en seulement trois ou quatre chapitres eux-mêmes redécoupés en sections. La première partie traite, de manière générale, de l'établissement et de l'organisation des bibliothèques, en se centrant d'abord sur le bâtiment et les locaux, puis sur les collections en elles-mêmes, et enfin sur le personnel de l'établissement.

Le titre de la seconde partie « De la conservation de la bibliothèque » laissait présager une section entièrement consacrée aux mesures de préservation des collections. Si c'est bien le cas des deux premiers chapitres, traitant des soins à apporter respectivement au local et aux ouvrages, on peut *a priori* s'étonner de la présence d'un chapitre portant sur « l'usage de la bibliothèque et [l]es règlements » dans cette section. Ceci appelle deux remarques : d'une part, le fait que la question de l'usage du lieu soit considérée comme assez importante pour faire l'objet d'un chapitre à part entière – c'est-à-dire d'environ un septième du manuel – en accord avec le propos exposé en préalable. Ce point est non négligeable puisque c'est la première fois qu'une section aussi importante d'un manuel est exclusivement dédiée à ce sujet. D'autre part, le fait d'intégrer ce chapitre à une partie consacrée de manière générale à la conservation peut s'expliquer par la logique présentée par l'auteur dans sa préface : le bon usage de la bibliothèque, qui est le « but proposé »⁶³ de Jules Cousin ne peut l'être qu'à la condition d'une bonne conduite des autres opérations, dont la conservation fait partie.

On note néanmoins qu'en dépit de cet objectif clairement et longuement exposé dans sa préface, plus de quatre-vingt pourcents du manuel sont consacrés à la gestion de la bibliothèque et de ses collections – ce qui au final diffère peu des ouvrages précédemment étudiés. De fait, comme le souligne Barnett : « Cousin insiste sur le rôle de conservateur du bibliothécaire ; en réalité, nous ne sommes

⁵⁹ *Ibidem*, « Préface », p. III

⁶⁰ NB : ce terme, dont la polysémie et l'évolution des sens a longuement été exposée dans le Mémoire de Guillaume Delaunay, *La place de la bibliothéconomie dans l'organisation des connaissances et les classifications* (Mémoire d'études Master Livre et Savoirs, sous la direction de Gérard Régimbeau, Villeurbanne : Enssib, 2009), est tout au long de ce Mémoire utilisé au sens du dictionnaire Bescherelle. Celui-ci en donne en 1845 la définition suivante : « l'art d'arranger, de conserver et d'administrer une bibliothèque ». Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française, Bescherelle, 1856, p. 396.

⁶¹ LEBAILLY, Guillaume. *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire : le cas du Manuel pratique de Léo Crozet*, Mémoire d'études DCB17, Villeurbanne : Enssib, 2008, p. 17.

⁶² COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, « Préface », p. III.

⁶³ *Ibidem*, « Préface », p. III.

pas très loin du monde de Constantin, que Cousin cite souvent comme référence »⁶⁴.

Le *Manuel de bibliothéconomie* d'Arnim Graesel compte également deux grandes parties. L'organisation interne ressemble à celle de l'ouvrage de Jules Cousin, la première section étant consacrée à la gestion de la bibliothèque au sens large, la seconde centrée sur les collections. De manière assez logique, c'est toujours dans la deuxième partie qu'on trouve un chapitre consacré à l'usage de la bibliothèque, aux règles de communication et de prêt. Ici, tout comme chez Jules Cousin, la place de ce chapitre dans la seconde section du manuel est significative : elle implique que les usagers ne soient conçus qu'au prisme de leur utilisation des collections.

On trouve huit chapitres dans le *Manuel pratique du bibliothécaire* d'Albert Maire, répartis selon une organisation désormais classique : local/mobilier/acquisitions/mise en place des volumes/catalogues/services internes. Delphine Riché note à ce propos : « L'ordre adopté est devenu lui-même conventionnel »⁶⁵. Comme dit précédemment, il serait donc peu significatif de donner trop d'importance au sens de cette organisation lorsqu'elle est reprise traditionnellement par les auteurs sans être systématiquement investie d'un sens nouveau. Néanmoins, le caractère conventionnel de cet ordre autorise à être d'autant plus attentif au sens d'éventuelles variations par rapport à ce thème – nous y reviendrons.

Il n'y a pas dans ce manuel de section spécifique consacrée à la question du public ; néanmoins celle-ci est abordée indirectement dans le chapitre traitant du service intérieur de la bibliothèque sous le titre « Service de lecture »⁶⁶. Là encore, le propos se centre sur les principes de communication et d'emprunt des ouvrages tout en insistant sur les devoirs du bibliothécaire vis-à-vis des usagers. On constate que la consécration d'un chapitre à ces règles est désormais devenue chose courante.

L'*A.B.C. du bibliothécaire* de Georges Borgeaud se compose de quatre grandes sections. Si l'organisation générale des locaux et le mobilier occupent, comme attendu, la plus grande part du propos, on note de manière assez étonnante qu'un quart du traité est consacré à la lecture sur place et au prêt à domicile. C'est précisément le traitement original de cette question qui a justifié la sélection de cet ouvrage, comme développé précédemment. Néanmoins aucune section ne traite directement des rapports entre les usagers et le personnel ou des droits et devoirs du lecteur.

⁶⁴ BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 202

⁶⁵ RICHE, Delphine. *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire*, Mémoire d'études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009, p. 20.

⁶⁶ MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 249.

Dès la définition qu'il donne dans son introduction, Joseph de Ghellinck insiste sur la notion d'usage des collections, comme l'avait fait Jules Cousin :

Une Bibliothèque n'est pas une collection de volumes alignés sur leurs rayons, comme des momies dans leurs couchettes, que leur valeur rend intangibles ; c'est une collection d'ouvrages qu'on *utilise* pour le travail, comme des outils⁶⁷.

Le manuel est organisé en quatre chapitres, eux-mêmes subdivisés en plusieurs sections. On retrouve sans grande surprise l'organisation déjà observée précédemment : le chapitre I traite de l'organisation matérielle de la bibliothèque, le II des catalogues, le III de ce qui touche à la conservation et le IV aux questions plus techniques de direction et gestion des services internes. Comme dans le manuel de Georges Borgeaud, les usagers sont pris en compte par l'auteur, notamment à travers la question du prêt de livres au dehors. On note cependant qu'il n'y a pas, ici encore, de section exclusivement réservée à la question du public. Il faut attendre l'entre-deux-guerres pour percevoir une évolution dans cette organisation interne.

Des sections dédiées aux usagers

Publié en 1933, l'ouvrage de Seymour de Ricci, *Le problème des bibliothèques françaises* ou *Petit manuel pratique de bibliothéconomie* est composé de quatorze chapitres. Comme le souligne l'auteur dans sa préface, il s'agit ici d'identifier les problèmes que rencontrent les bibliothèques et d'y apporter des réponses. Ceux-ci sont présentés selon l'ordre suivant : locaux, matériel, personnel des bibliothèques, livres, traitement des collections, catalogues et enfin « services [...] que ces bibliothèques rendront au public »⁶⁸. De manière assez traditionnelle, l'auteur respecte donc une organisation déjà observée dans d'autres ouvrages : le bâtiment et les locaux sont étudiés dans les premiers chapitres, puis les collections et tout ce qui touche à leur traitement pour finir par l'analyse de questions internes. Un chapitre entier est consacré aux « lecteurs »⁶⁹, ce qui témoigne de l'intérêt de cette question pour l'auteur – en accord avec ses propos préfaciers. Ce point est intéressant car, si les usagers sont toujours cités dans les manuels étudiés, le fait de leur consacrer une section spécifique révèle l'identification d'un problème qui a été préalablement saisi comme tel par l'auteur, défini et cerné avant d'être nommé. Cela démarque une reconnaissance de l'auteur du manuel, non pas de l'existence des usagers – celle-ci n'est jamais niée – mais de leur existence en tant que *problème*. C'est bien cette dénomination qui leur confère, indirectement, une reconnaissance et une visibilité nouvelles.

⁶⁷ GHELLINCK, Joseph de. *Nos Bibliothèques*, Introduction, p. 7. C'est nous qui soulignons.

⁶⁸ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, p.1.

⁶⁹ Le chapitre XIII.

L'édition de 1937 du *Manuel pratique du bibliothécaire* de Léo Crozet est organisée en dix chapitres selon le modèle classique vu précédemment. On note qu'ici aussi un chapitre entier est consacré à la question des « rapports avec le public », comme c'était le cas dans le manuel de Seymour de Ricci. Le chapitre, long de vingt-cinq pages, est l'un des plus fournis que l'on peut trouver dans les manuels de formation, ce qui témoigne d'un réel progrès dans la prise en compte de cette question. Guillaume Lebailly confirme cette donne : « Quand Jules Cousin consacre, à la fin de son ouvrage de 1882, deux paragraphes déjà progressistes aux « *devoirs respectifs du personnel envers le public et du public envers la bibliothèque* », Léo Crozet écrit plus de vingt pages sur le sujet, dans une partie entière [...] Divisée en dix courts chapitres, cette section est probablement la plus novatrice du *Manuel* : elle s'ouvre sur un véritable plaidoyer pour le militantisme des bibliothécaires en matière de service public »⁷⁰.

Sans entrer dans le détail des propos exposés, une analyse primaire de l'organisation interne des manuels est déjà révélatrice de la valeur que revêt la question des usagers aux yeux des auteurs. Si ce thème n'était qu'abordé superficiellement – voire absent – dans les premiers manuels étudiés, la question de l'usage commence à être affirmée comme une priorité dès la parution du manuel de Jules Cousin, malgré un traitement sommaire. Peu à peu, la présence d'au moins un chapitre consacré aux règles de communication, d'usage et/ou de prêt des collections devient systématique. Les droits des usagers sont donc abordés même si aucune partie de l'ouvrage ne leur est spécifiquement consacrée. En 1933, le manuel de Seymour de Ricci amorce un réel changement en dédiant pour la première fois une section entière à la question des lecteurs ; le traitement approfondi de ce problème par Léo Crozet confirme l'évolution d'une vision. D'annexe, la question des usagers a été d'abord définie, reconnue comme digne d'intérêt et surtout légitime d'être étudiée. Le développement de la place matérielle qu'elle occupe dans les manuels témoigne de la naissance puis de l'accroissement de sa reconnaissance aux yeux des bibliothécaires. Cette évolution se manifeste également à travers les sections consacrées aux conditions de diffusion des collections.

3. COMMUNICATION DES OUVRAGES : USAGE DE LA SALLE DE LECTURE ET CONDITIONS DE CONSULTATION DES DOCUMENTS SUR PLACE

Après avoir saisi la perception du rôle de l'utilisateur de bibliothèque à travers la place physique qui lui est consacrée dans les manuels étudiés, le traitement des conditions de communication des documents nous permet de préciser cette vision. En effet l'exposé de ces règles ne peut être abordé sans impliquer une définition – formelle ou non – des droits et des devoirs du public de bibliothèque. Ainsi Friedrich Adolf Ebert, bibliographe allemand fréquemment cité comme référence par les auteurs des premiers manuels, écrivait-il début XIX^e à propos des

⁷⁰ LEBAILLY, Guillaume. *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire : le cas du Manuel pratique de Léo Crozet*, Mémoire d'études DCB17, Villeurbanne : Enssib, 2008, p. 44.

travailleurs : « Les salles qui leur sont réservées sont poussiéreuses et désertes, jamais personne ne demande à les visiter, et les quelques heures que le bibliothécaire est obligé d'y passer chaque semaine, sont pour lui des heures de solitude absolue »⁷¹. Dans quelle mesure ce constat pessimiste a-t-il été repris, remodelé, jugé par ses successeurs ? Cette question peut être traitée à travers l'étude des préconisations des auteurs sur l'usage de la salle de lecture, leur conception de la bibliothèque « lieu de vie » et la manière dont ils gèrent la tension permanente du couple communication/conservation.

Globalement, l'analyse des sections traitant de ce thème permet de dégager trois tendances dans les manuels étudiés : l'accent mis sur la préservation des collections, la recherche d'un équilibre entre conservation et communication, et la reconnaissance d'une priorité de diffusion.

Jean Pie Namur et le conservatisme

Au début du XIX^e siècle, les règles de communication des documents sont l'objet d'importantes précautions. A l'image du règlement de la bibliothèque municipale de Coutances, en 1815, l'accès au livre n'est en règle générale jamais libre : les usagers se placent autour d'une table au centre de la bibliothèque et n'ont pas la permission d'aller eux-mêmes chercher les documents qu'ils veulent lire. Toutes les demandes se font par l'intermédiaire du bibliothécaire⁷². Il est donc peu étonnant de constater un certain conservatisme de la part des auteurs en ce début de siècle. Ainsi, si Jean Pie Namur consacre une section de son ouvrage aux mesures liées à la conservation des collections, ce n'est pas le cas pour ce qui a trait aux conditions de consultation. Celles-ci sont présentes mais distillées à plusieurs endroits du manuel sans qu'une partie spécifique ne leur soit consacrée. Cette absence confirme sa conception traditionnelle du rôle de la bibliothèque uniquement perçue comme un coffre-fort destiné à la préservation de collections anciennes, rares et précieuses.

En ce sens, la communication est comprise comme une entrave potentielle à la bonne conservation des documents, une menace qu'il faut prévenir en amont. Toutes les mesures préconisées – température, emplacement du bâtiment, nettoyage, fermeture des fenêtres – sont prises à seule fin de protéger les livres de potentiels nuisibles. Ainsi si le bibliothécaire doit nettoyer le local, c'est uniquement car la poussière risquerait de ternir les reliures ou de favoriser la venue d'insectes⁷³. De même c'est le but d'assurer la meilleure conservation possible qui mène à « annoter exactement les livres en lecture à la bibliothèque »⁷⁴, et non, comme on pourrait s'y attendre, une volonté de facilitation des

⁷¹ EBERT, Friedrich Adolf. Cité dans GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 385.

⁷² BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 189.

⁷³ NAMUR, Jean-Pie. *Manuel du bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*, Bruxelles : J. B. Tircher, 1834, p. 41.

⁷⁴ *Ibidem*, p. 42.

communications. Une telle mesure n'est pas étonnante à une époque où la conception de bibliothèque conservatoire domine⁷⁵.

De ce constat découlent cependant certaines conditions de consultation des documents, dont la teneur reste assez générale : seule une annotation des livres consultés en salle de lecture est préconisée⁷⁶. C'est le même ordre de mesures qui est conseillé par Léopold-Auguste Constantin. Afin de prévenir les vols qui « malheureusement sont si fréquents dans les bibliothèques où le public est admis »⁷⁷, il conseille de remplir un bulletin recensant les étiquettes des livres consultés. Personne n'est autorisé à quitter le local sans avoir remis ledit bulletin à la sortie⁷⁸.

Cependant, ce conservatisme ne peut être généralisé. De fait, certains auteurs se positionnent nettement en faveur de la recherche d'un équilibre entre conservation et communication des documents en donnant la priorité au deuxième objectif.

Préserver/diffuser : un couple déséquilibré

C'est tout d'abord le cas de Léopold-Auguste Constantin. Malgré certaines ressemblances avec Jean Pie Namur, sa conception de la communication – et par là-même, de la bibliothèque en général – est nettement plus libérale. En mobilisant la notion d'« utilité » de l'établissement, il montre qu'en aucun cas on ne peut faire primer la conservation sur la communication, cette utilité étant uniquement légitimée par l'usage :

L'utilité d'une bibliothèque publique est de deux espèces : dans son intérieur, par l'usage qu'en font les studieux ; au dehors, par le prêt des livres et la correspondance⁷⁹.

Il va même plus loin, affirmant, en s'appuyant sur l'exemple du Vatican, qu'une bibliothèque trop restrictive ne peut justifier son qualificatif de publique⁸⁰.

La volonté de lier les impératifs de consultation des collections et de conservation sans voir de paradoxe dans la réalisation conjointe de ces deux objectifs est également présente dans le manuel de Jules Cousin. Celui-ci réaffirme cette nécessité à plusieurs reprises : « Nous tâcherons de concilier toujours le besoin de la sécurité avec l'utilité des travailleurs »⁸¹. Cependant l'auteur rejoint Léopold-Auguste Constantin en donnant la priorité à la diffusion : il s'agit de favoriser le service intérieur de lecture « tout en tenant compte des exigences

⁷⁵ Expression de LE BITOUZE, Corinne et VALLAS, Philippe, cité dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 335

⁷⁶ NAMUR, Jean-Pie. *Manuel du bibliothécaire*, 1834, p. 42.

⁷⁷ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, 1841, p. 91.

⁷⁸ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, 1841, p. 91.

⁷⁹ *Ibidem*, p. 89.

⁸⁰ *Ibidem*, p. 91.

⁸¹ *Ibidem*, p. 5.

propres à la conservation »⁸². Au lieu d'être mise au premier plan comme dans l'ouvrage de Jean-Pie Namur, la préservation des collections est comprise comme un objectif secondaire, presque annexe.

Néanmoins il faut souligner le clivage entre ce qui est ici affirmé théoriquement par les auteurs et la réalité des pratiques. En effet, malgré la priorité mise sur la communication et la volonté affichée de servir au mieux les intérêts du public, l'analyse des règlements de bibliothèque révèle une situation peu comparable avec celle que l'on connaît actuellement, en termes d'usage du lieu par les lecteurs. Les règles mises en œuvre à la Bibliothèque nationale nous livrent un aperçu de ce qui prévalait à l'époque de la rédaction de ces manuels : il y était défendu de bavarder, de circuler dans les salles, et toutes les recherches dans les catalogues ou sur les rayons se faisaient par l'intermédiaire du personnel de l'établissement⁸³. Il est donc notable que l'expression « communication des documents » n'est pas investie de la même signification au XIX^e siècle et au XXI^e siècle. Là où nous la confondons avec les notions d'autonomie ou de liberté des usagers – la formule de « libre-accès » est significative – les auteurs des manuels étudiés la conçoivent davantage comme un impératif subi compte-tenu de la priorité de conservation des documents. Il s'agit beaucoup moins de concéder au lecteur une part d'autonomie que de l'insérer dans un ensemble de règles encadrant au maximum sa consultation des ouvrages. Il faut également préciser à nouveau que lorsqu'il s'agit de communication des livres, le public dont il est question ne recouvre en réalité qu'une infime partie des usagers : celle des élites cultivées⁸⁴.

Enfin, bien que la question du paradoxe entre conservation et communication était déjà posée dans les autres manuels, on constate que c'est dans celui d'Arnim Graesel qu'elle est la plus accentuée. Ainsi, celui-ci va jusqu'à établir explicitement deux relations d'identité ; entre « communication » et « public » d'une part, entre « conservation » et « bibliothèque » d'autre part. Pour Arnim Graesel, la meilleure façon de dépasser cette contradiction est de faire appel au règlement. C'est ainsi qu'un juste équilibre entre les intérêts du public et de la bibliothèque pourra être trouvé, de manière à ce que les deux partis soient satisfaits :

Il est parfois très difficile, nous le savons, de concilier les droits de la bibliothèque avec ceux du public, et il semble même que, dans certaines circonstances, il y ait entre eux antagonisme irréductible. Avec un peu de bonne volonté on peut toujours, cependant, trouver un *modus vivendi* donnant satisfaction aux intérêts respectifs des deux partis, et permettant de communiquer avec libéralité au public les ouvrages dont il a besoin, tout en assurant aux collections de la bibliothèque la protection qui leur est due⁸⁵.

⁸² COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, 1882, p. 221.

⁸³ BALAYE, Simone, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 432

⁸⁴ VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 832

⁸⁵ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 385.

Si l'insistance d'Arnim Graesel sur la nécessité de rendre l'usage de la salle de lecture le plus simple et le plus agréable possible pour les travailleurs pourrait sembler tolérante, le propos est en réalité ambivalent. Il s'agit davantage d'inciter les usagers à la consultation sur place afin de les dissuader d'emprunter :

Pour amener le public à consulter les livres sur place, au lieu de les demander en prêt, il n'y a donc qu'un moyen, c'est de lui accorder chaque jour une ou deux séances suffisamment longues, et placées à des heures commodes, en évitant de compliquer par des formalités ennuyeuses le service des communications, et en ne fermant pas trop souvent la bibliothèque sous prétexte de vacances⁸⁶.

Cette conception révèle une appréciation du public ambiguë : celui-ci est toujours saisi en tant que menace possible pour la conservation des collections.

De manière générale, Arnim Graesel se distingue de ses pairs par son caractère réaliste : il s'interroge toujours sur le bien-fondé de ses préconisations et sur la meilleure manière de les rendre applicables concrètement. Ainsi, alors que les autres manuels interdisaient formellement l'emploi de l'encre lors de la consultation des livres, Arnim Graesel n'est pas aussi tranché. Selon lui, une telle mesure, appliquée radicalement, serait difficilement envisageable. C'est pourquoi il conseille plutôt de limiter cette restriction à la consultation des ouvrages précieux et fragiles⁸⁷. Il est intéressant de percevoir que dans son ouvrage, l'effort de conciliation entre communication et conservation est véritablement conduit : il ne s'agit pas d'adopter une position extrême visant à favoriser l'un des deux partis mais bien de réfléchir à la meilleure manière de contenter les deux, en limitant les restrictions dans la mesure du possible. La tolérance de l'usage de l'encre dans certaines situations précises est un exemple significatif de cette attitude réaliste et mesurée⁸⁸.

C'est en ce sens d'une recherche d'équilibre que s'orientent toutes les mesures de consultation des documents en salle de lecture préconisées par ces auteurs. Diverses stratégies sont élaborées afin d'atteindre cette conciliation. Jules Cousin s'oriente vers des règles assez conventionnelles : comme dans le manuel de Léopold-Auguste Constantin, l'emploi d'un bulletin où seraient notés les livres en consultation est conseillé. Georges Borgeaud reprend également cette préconisation⁸⁹. Celui-ci innove néanmoins par l'introduction de fiches de consultation des ouvrages et par sa méticulosité dans la description de leur contenu. Il recommande ainsi de noter non seulement le numéro du volume prêté, le nom du consultant, le jour où a eu lieu de prêt mais également de classer lesdites fiches par ordre alphabétique et de les conserver aussi longtemps qu'on le jugera

⁸⁶ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 399.

⁸⁷ *Ibidem*, p. 402.

⁸⁸ *Ibidem*, p. 402.

⁸⁹ BORGEAUD, Georges. *A.B.C. du bibliothécaire*, 1909, p. 21.

utile. Ces conseils sont accompagnés de schémas détaillés⁹⁰ témoignant de l'attention accordée par l'auteur à la tenue de ces registres. On ne peut donc réellement parler d'innovation dans cet ouvrage, l'auteur se contentant de reprendre les mesures générales exposées par ses confrères en y ajoutant quelques précisions qu'il juge dignes d'intérêt. Pour Jules Cousin, la conciliation des missions de communication et de conservation passe par la prévention des tentatives de vol, notamment grâce à une attention particulière portée à la surveillance des salles. Outre la surveillance classique effectuée par l'employé de service, il recommande la présence d'un autre qui « se tînt constamment près de la porte pour l'inspection des livres qu'on leur a confiés, qu'ils ne s'accouent pas dessus ; n'y mettent point de notes ou de marques de crayon, etc. »⁹¹ C'est dans ce contrôle strict que se trouve la condition d'une possibilité d'une diffusion des documents. Quant à Arnim Graesel, il élabore une autre stratégie afin de concilier les deux impératifs : l'établissement de catégories d'ouvrages différenciées selon leur communication aux usagers. Si en théorie tous les documents de la bibliothèque peuvent être mis à disposition des lecteurs, il convient d'établir des règles plus strictes lorsqu'il s'agit de manuscrits, de documents précieux ou d'ouvrages brochés. Les érudits et les chercheurs sont les seules catégories d'usagers autorisées à consulter ces documents sans justification préalable. Mais ces mesures sont toujours adaptables et malléables en fonction des besoins des travailleurs : ainsi Arnim Graesel ne restreint pas la possibilité de les communiquer à d'autres usagers sous réserve d'une justification d'un réel besoin. Au reste, les mesures préconisées en termes de communication des documents diffèrent peu de celles des autres manuels. Le même bulletin de demande où devra être noté le nom et l'adresse du lecteur ainsi que les livres en consultation est requis. Ce bulletin doit être remis au bibliothécaire en même temps que le rendu des ouvrages⁹². L'auteur recommande aussi la tenue d'un registre où le nom et la profession de tous les visiteurs sont dûment inscrits⁹³. Le respect de cette mesure est selon Arnim Graesel, une condition essentielle de la préservation de l'intégrité des documents. On note cependant qu'il fait preuve ici encore de malléabilité et d'adaptabilité : il n'ordonne pas la stricte application de ces règles et admet notamment qu'elles ne soient pas instaurées dans les bibliothèques peu fréquentées⁹⁴.

C'est donc la réalisation conjointe des objectifs de diffusion et de conservation qui caractérise les auteurs de cette fin de siècle. Par la suite, trois bibliothécaires dont les manuels paraissent au XX^e siècle s'émancipent de cette injonction et se distinguent par leur insistance sur la communication des collections.

⁹⁰ Cf. en annexe.

⁹¹ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, 1882, p. 222.

⁹² *Ibidem*, p. 401.

⁹³ *Ibidem*, p. 402.

⁹⁴ *Ibidem*, p. 401.

Le primat de la communication des collections

Le manuel d'Albert Maire témoigne moins d'une volonté d'établir un équilibre entre communication et conservation que de la nécessité de faire primer la diffusion des documents, que ce soit au niveau du service intérieur ou de l'emprunt de livres. C'est dans son ouvrage – à la différence de tous les autres manuels parus antérieurement – que le déséquilibre en faveur de l'intérêt du lecteur est le plus marqué.

Ainsi, si l'impératif de préservation n'est pas oublié, c'est seulement au deuxième plan qu'il s'impose :

Aussi le bibliothécaire doit-il porter tous ses efforts à atteindre le summum d'amélioration et de simplification dans la communication [...] et dans le prêt à l'extérieur ; il doit veiller à ce que l'ordre dans les salles et la tranquillité des travailleurs ne soient jamais troublés et *enfin* à ce que les ouvrages confiés à sa garde soient toujours en bon état de conservation⁹⁵.

La satisfaction du lecteur est donc conçue comme la condition première du service et c'est uniquement à la réalisation de cette visée que doivent servir les règles édictées en matière de communication, prêt, etc.⁹⁶ Au niveau de leur contenu, les mesures citées diffèrent peu de celles déjà observées : respect du silence dans les salles de lecture, remplissage d'un bulletin de demandes. Afin de rendre la communication la plus aisée possible, on trouve également une exigence de simplicité et d'efficacité, qui se rapproche des préconisations d'Arnim Graesel⁹⁷.

Là où Albert Maire affiche sa volonté de faire primer la satisfaction du lecteur sans pour autant rompre avec les règles de consultation des documents déjà adoptées par ses prédécesseurs, Seymour de Ricci met véritablement en application ce dont il énonce la théorie. Dès sa préface, il expose un principe fondamental, sur lequel repose toute la construction de son ouvrage : l'usage des documents détermine les règles de communication, et non l'inverse. Ce renversement de perspective est significatif. L'auteur distingue plusieurs catégories de livres en fonction de leur utilisation et c'est uniquement à partir de ce classement qu'il définit les mesures de consultation les plus aptes à satisfaire le lecteur : les usuels « de première zone », fréquemment consultés, seront donc « directement accessibles aux lecteurs sans formalité ni perte de temps, sans même l'astreinte d'un bulletin à remplir »⁹⁸. C'est la première fois que la tenue d'un bulletin de demande ou de prêt n'est pas préconisée de manière impérative, ce qui témoigne d'un véritablement changement de perception. De même, alors qu'Albert Maire ne

⁹⁵ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, 1896, p. 249. C'est nous qui soulignons.

⁹⁶ *Ibidem*, p. 249.

⁹⁷ *Ibidem*, p. 251.

⁹⁸ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, p. 19.

concevait en aucune manière que les lecteurs puissent aller directement chercher les ouvrages dans les rayons⁹⁹, c'est encore l'usage qui dicte cette possibilité pour Seymour de Ricci¹⁰⁰. On note néanmoins qu'en contrepartie de l'absence de bulletin de prêt dans le but de faciliter l'utilisation des ouvrages, l'auteur préconise une vérification des serviettes des lecteurs à la sortie de l'établissement¹⁰¹. L'impératif de conservation propre à toute bibliothèque s'incarne dans cette mesure : « Le bibliothécaire l'appliquera d'autant plus strictement que la plupart des usuels sont des livres assez coûteux et souvent fort difficiles à remplacer en cas de perte »¹⁰². Il est notable que Seymour de Ricci juge cette formalité préférable à une règle qui pourrait contraindre le lecteur dans sa consultation des documents. C'est également en ce sens qu'il accorde une grande attention à ce que les conditions de communication des documents soient les plus satisfaisantes possibles pour les lecteurs. Ainsi le délai d'obtention d'un ouvrage doit être prompt : il cite à ce propos l'exemple de la bibliothèque de Berlin, qui ne communique un ouvrage au lecteur que le lendemain du jour où celui-ci en a fait la demande, comme celui à ne pas imiter¹⁰³.

Notons cependant une certaine ambivalence chez cet auteur pour qui les facilités de consultation et de communication des documents sont également les conditions nécessaires à la justification de l'absence de prêt à l'extérieur¹⁰⁴.

Enfin, en termes de tolérance dans les règles de communication, Léo Crozet va encore plus loin que Seymour de Ricci, en allant jusqu'à autoriser – dans certains cas et sous certaines conditions de surveillance¹⁰⁵ – les lecteurs à pénétrer dans les magasins¹⁰⁶. Ce point n'était même pas en discussion dans les autres manuels, signe qu'il paraissait complètement hors de propos. Ce sont les nécessités d'usage qui légitiment la préconisation de cette mesure, la consultation de lourds volumes ou de plusieurs livres à la fois étant difficile voire impossible en salle de lecture. En ce sens, Léo Crozet insiste sur la nécessité de l'accès des lecteurs aux rayons, vue comme indispensable dans les bibliothèques de lecture et envisageable dans les bibliothèques d'étude¹⁰⁷. Cette reconnaissance du libre-accès atteste d'un certain progressisme de la pensée de Léo Crozet, nuancé par quelques conditions d'usage. C'est ce dont témoigne Graham Barnett lorsqu'il note à propos de l'auteur : « On peut discerner un pas en avant prudent vers l'acceptation de méthodes modernes pour les bibliothèques »¹⁰⁸. Par ailleurs Léo Crozet et Seymour de Ricci délivrent le même conseil en ce qui concerne les volumes usuels les plus fréquemment consultés : ceux-ci doivent être placés dans la salle de travail pour

⁹⁹ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, p. 251

¹⁰⁰ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, p. 19.

¹⁰¹ *Ibidem*, p. 22.

¹⁰² *Ibidem*, p. 23.

¹⁰³ *Ibidem*, p. 83.

¹⁰⁴ Comme nous le verrons ultérieurement. (Cf. partie II. 3.)

¹⁰⁵ Les cas de la bibliothèque de lecture et de la bibliothèque de travail sont distingués.

¹⁰⁶ CROZET, Léo, *Manuel pratique*, p. 196.

¹⁰⁷ *Ibidem*, p. 198.

¹⁰⁸ BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 393.

être le plus facilement accessibles aux travailleurs¹⁰⁹. Il est également notable que le meilleur moyen de limiter les vols serait, selon Léo Crozet, d'ouvrir davantage la salle de lecture : « [Le] nombre [de disparitions] est en raison inverse de la durée d'ouverture de la salle »¹¹⁰. Cette vision témoigne à nouveau d'une grande ouverture et tolérance chez cet auteur qui le démarquent nettement de ses prédécesseurs ; libéralité tempérée par des propos plus réservés et consensuels sur d'autres sujets.

Si les auteurs des manuels de la première moitié du XIX^e siècle sont clairement tributaires du conservatisme propre à ce siècle – malgré certaines nuances concernant l'ouvrage de Léopold-Auguste Constantin – les années 1880 voient l'émergence d'une pensée tentant de concilier conservation et communication, en mettant l'accent sur la seconde. Mais c'est à partir de 1933 et de la publication du *Problème des Bibliothèques françaises* de Seymour de Ricci que la volonté de faire primer la diffusion des documents sort du domaine du théorique pour être appliquée concrètement. On constate donc une réelle évolution dans le sens d'un assouplissement des règles de consultation des ouvrages ; évolution parachevée par la parution du *Manuel Pratique du bibliothécaire* de Léo Crozet en 1937, allant jusqu'à introduire la possibilité du libre accès, idée inenvisageable un siècle auparavant.

S'ils n'exposent pas tous leur conception des usagers de manière frontale, les auteurs des manuels professionnels se rejoignent dans le traitement de cette question de manière indirecte.

¹⁰⁹ CROZET, Léo, *Manuel pratique*, 1937, p. 98

¹¹⁰ *Ibidem*, p. 99.

II. PERCEPTIONS INDIRECTES DES USAGERS

Un grand nombre de préconisations techniques sont révélatrices d'une perception informelle de la façon dont est considéré le public de bibliothèque. On peut regrouper en trois sections les parties des manuels nous livrant une conception indirecte du public : les préceptes en termes d'usage toléré du lieu, les chapitres traitant de la politique documentaire de la bibliothèque et les préconisations relatives au classement des collections.

1. USAGE TOLÉRÉ DU LIEU

Les auteurs des manuels étudiés traitent tous de la meilleure manière de gérer un établissement documentaire. Cela les conduit fréquemment à aborder la question des meilleurs horaires d'ouverture et des choix de locaux et de mobilier. Ce faisant, ils livrent au lecteur une esquisse sous-jacente de leur représentation du public.

Horaires d'ouverture

La question des horaires d'ouverture de la bibliothèque cristallise l'attention portée par les auteurs aux besoins des usagers. Exception faite de Jean Pie Namur, la quasi-totalité des manuels étudiés préconise leur extension en concordance avec les attentes des lecteurs. Néanmoins cette apparente libéralité ne se départ pas d'une certaine ambiguïté.

On ne trouve rien concernant les horaires d'ouverture dans le manuel de Jean Pie Namur paru en 1834. Ceci n'a rien d'étonnant si l'on considère qu'à l'époque de la rédaction de son ouvrage, les heures d'ouverture des bibliothèques diffèrent largement selon les établissements. Dans certaines localités la bibliothèque n'est ouverte qu'une seule fois par semaine, dans d'autres les collections sont accessibles tous les jours ; la disposition la plus courante étant l'ouverture de quatre heures quotidiennes. Ces horaires ne sont en outre pas déterminés en fonction des besoins des usagers, certaines bibliothèques prenant leurs vacances en même temps que celles des lycées¹¹¹.

Il faut attendre une décennie supplémentaire pour que ce sujet soit présent dans les manuels. En 1841, de manière moderne, Léopold-Auguste Constantin aborde la question des horaires d'ouverture en insistant sur la nécessité de faire privilégier la commodité des usagers plutôt que le confort des employés. Il note à ce propos qu'« une bibliothèque qui est peu de temps ouverte perd, autant dire, son but d'utilité »¹¹². Il regrette la fermeture de l'établissement au moment des

¹¹¹ BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 135.

¹¹² CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, 1841, p. 90.

vacances universitaires, moment où le public studieux en a le plus besoin. C'est la même idée que l'on retrouve dans l'ouvrage de Jules Cousin ; celui-ci conseillant d'établir le temps des séances en fonction des heures de fréquentation assidue de l'établissement, même si celles-ci ont lieu le soir¹¹³. Cette conception est novatrice à une époque où les horaires d'ouverture des bibliothèques étaient encore largement restreints : à titre d'exemple, au XIX^e siècle, la bibliothèque municipale de Lyon n'était ouverte que dans la journée et se coupait par conséquent des catégories sociales devant travailler le jour¹¹⁴.

En 1897, le *Manuel de Bibliothéconomie* d'Arnim Graesel fait preuve lui aussi d'une attention particulière à la question des horaires d'ouverture. L'auteur préconise, tout comme Léopold-Auguste Constantin, de les choisir en tenant compte principalement des besoins des usagers : « quant au choix des jours et des heures d'ouverture de l'établissement, on devra pour le déterminer, s'inspirer avant tout des besoins du public pour lequel, en réalité, l'établissement a été créé. »¹¹⁵ Il salue le progrès qui a permis de faire passer les bibliothèques de quatre heures d'ouverture hebdomadaire au début du XIX^e siècle, à huit heures par semaine à l'époque de la rédaction de son ouvrage. Reprenant les propos du bibliographe allemand Friedrich Adolf Ebert, il mobilise la notion d'inutilité d'un établissement trop peu ouvert : « Le temps dont on dispose est si court [...] qu'il ne permet pas de lire. »¹¹⁶ L'accroissement continu des heures d'ouverture des bibliothèques depuis le commencement du siècle est donc perçu par Arnim Graesel comme une avancée très positive¹¹⁷.

Cette conception est entièrement partagée par Seymour de Ricci quelques années plus tard. Celui-ci développe dans un long paragraphe les moyens envisageables afin d'étendre le plus possible les horaires d'ouverture de l'établissement, dans l'intérêt des travailleurs. Il s'agit par exemple d'utiliser l'électricité afin d'« d'ouvrir une salle de lecture à huit heures du matin et de ne la fermer qu'à onze heures du soir. »¹¹⁸

Tout comme son confrère, Léo Crozet donne de l'importance à ce que les horaires d'ouverture de la bibliothèque coïncident avec les heures où le public peut y venir. Il faut donc faire en sorte que l'établissement ne soit pas ouvert seulement aux heures où les actifs sont au travail et les étudiants en cours ; tout en essayant de satisfaire les intérêts de ces deux types d'usagers¹¹⁹. C'est en ce sens qu'il préconise une ouverture de vingt heures à vingt-trois heures « dans les villes dont la population comprend assez d'éléments intellectuels, mêlés à la vie industrielle »¹²⁰.

¹¹³ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, 1882, p. 221.

¹¹⁴ DELAVENNE, Magali. « Les lecteurs de la bibliothèque municipale de Lyon au XIX^e siècle », *Cahiers d'histoire* [En ligne], 46-3/4 | 2001, mis en ligne le 13 mai 2009, Consulté le 11 janvier 2014. URL : <http://ch.revues.org/457>

¹¹⁵ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, 1897, p. 164.

¹¹⁶ Friedrich Adolf Ebert, cité dans GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 398.

¹¹⁷ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 398.

¹¹⁸ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, p. 81.

¹¹⁹ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 194.

¹²⁰ *Ibidem*, p. 195.

Toutes ces préconisations se rejoignent donc dans le témoignage d'une certaine attention aux besoins des usagers et dans la volonté de satisfaire leurs attentes. Néanmoins elles sont également porteuses d'une certaine ambivalence, dans la mesure où l'extension des horaires d'ouverture est corrélée à la restriction du prêt à l'extérieur. C'est ainsi le cas dans le manuel de Léopold-Auguste Constantin :

Il est donc à désirer qu'une bibliothèque prête le moins possible au dehors, et aussi qu'elle reste plus de temps ouverte au public¹²¹.

De manière générale l'auteur conseille avant tout de tenir compte du lieu et des circonstances de l'établissement afin de décider des horaires d'ouverture les plus appropriés.

On retrouve cette ambiguïté presque un siècle plus tard, en 1933. Ainsi, le but de concilier la disponibilité du personnel avec les besoins des usagers, Seymour de Ricci envisage de suspendre un moment la communication des volumes tout en « autorisant les lecteurs déjà pourvus de livres à demeurer dans la salle de lecture »¹²². Il y a bien une certaine ambivalence dans cette prise de position. Bien que l'extension des horaires d'ouverture repose sur une volonté certaine de satisfaire le public, Seymour de Ricci ne cache pas qu'une des motivations que sous-tend cette mesure est la limitation du prêt à domicile, dont il avoue ne pas être partisan¹²³. Plus étonnant, on constate que les propos de Léo Crozet relèvent également – en partant du moins – de cette logique. Ainsi, s'il conseille d'élargir l'amplitude des plages d'ouverture de l'établissement, c'est en particulier afin d'éviter les vols de documents¹²⁴. Cette position se rapproche donc du propos de Léopold-Auguste Constantin et correspond à ce que relève Delphine Riché dans son Mémoire : « Le rapport au lecteur donne lieu à une ambiguïté dans les manuels : les bibliothécaires ont à la fois une volonté très forte de répondre efficacement à leurs désirs et une fervente méfiance à leur égard »¹²⁵.

L'étude des préconisations en matière d'horaires d'ouverture de la bibliothèque révèle donc un intérêt réel, de la part des auteurs, de fournir une réponse aux besoins des usagers. Malgré ce trait commun, on constate néanmoins des variations dans les motifs sous-tendant cette attention. Alors que la quasi-totalité des auteurs entre le début du XIX^e siècle et les années 1930 s'accordent sur la possibilité d'une extension des horaires d'ouverture, certains admettent concevoir cette éventualité uniquement comme compensation de la limitation – ou de l'absence – du prêt à domicile. Dans le cas particulier de Léo Crozet, cette

¹²¹ *Ibidem*, p. 90.

¹²² *Ibidem*, p. 82.

¹²³ *Ibidem*, p. 82.

¹²⁴ Cf. partie III) 2., « Le vol ».

¹²⁵ RICHE, Delphine. *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire*, Mémoire d'études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009, p. 43.

extension des horaires est l'une des conditions de dissuasion des vols de documents. De manière générale, sous les dehors d'une apparente libéralité, ces auteurs ne considèrent pas que la satisfaction des besoins de l'utilisateur justifie à elle seule la mise en place d'une telle politique. Enfin, on note que ce constat est valable sur toute la durée étudiée : au lieu d'une évolution des mentalités, c'est bien la continuité des prises de position qui semble dominer ici.

Les choix de locaux et du mobilier

L'analyse des préconisations en matière d'aménagement intérieur de la bibliothèque, du choix du mobilier jusqu'à la disposition des locaux met à jour trois manières d'apprécier la place des usagers dans l'établissement : un aménagement orienté vers la méfiance, une attention portée au confort de l'utilisateur et une différenciation des publics cibles.

La méfiance envers les comportements des lecteurs suspectés de vol ou de dégradation des documents est une constante au XIX^e et XX^e siècle. Celle-ci se retrouve avec des degrés divers dans la quasi-totalité des manuels étudiés. La conception du mobilier traduit l'impératif de surveillance qui découle de ce constat.

S'il n'existe pas, dans le manuel de Jean Pie Namur, de partie spécifiquement consacrée à l'organisation des locaux de l'établissement, Léopold-Auguste Constantin est beaucoup plus prolixe sur le sujet. Ainsi, celui-ci préconise la prise de mesures de protection afin de défendre les livres de l'« avidité » présumée des usagers et de les prémunir de potentiels vols. Il s'agit notamment de remplacer les portes vitrées susceptibles d'être facilement cassées par des portes à grillages¹²⁶. Bien qu'il prenne la précaution que ces règles n'empêchent pas la lecture des titres et des étiquettes des livres, c'est bien la conservation qui est toujours, comme pour Jean Pie Namur, la priorité de Léopold-Auguste Constantin : « Cette dépense [des portes à grillage] est promptement recouverte par l'ordre et la conservation des livres »¹²⁷.

Les sections du manuel d'Albert Maire consacrées au mobilier et à l'aménagement intérieur de la bibliothèque traduisent également cette défiance vis-à-vis de l'utilisateur en se centrant sur l'impératif de conservation des collections. La description des rayonnages, des matériaux et de toutes les pièces à choisir se fait rapidement très technique, tout comme dans l'*A.B.C. du bibliothécaire* de Georges Borgeaud. La seule mention du public dans l'aménagement du local concerne son isolement dans une salle de lecture, afin de faciliter la circulation des personnels : « La salle de lecture pourrait se trouver sur un des flancs des bâtiments [...]. Le public serait ainsi isolé, tandis que le conservateur serait maître de son personnel et accéderait facilement partout »¹²⁸.

¹²⁶ *Ibidem*, p. 85.

¹²⁷ *Ibidem*, p. 85.

¹²⁸ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, p. 49.

A l'entre-deux-guerres, cette méfiance constatée depuis le début du XIX^e semble demeurer inchangée. Ainsi, concernant la salle de lecture, Seymour de Ricci conseille la prise de plusieurs mesures témoignant de sa défiance envers le lecteur. Il préconise notamment une division de la salle en deux parties séparées, l'une accessible au public, l'autre aux professionnels et imagine que

ces deux parties puissent être nettement délimitées par une ligne imaginaire ou mieux encore par une cloison réelle, percée d'un petit nombre d'ouvertures faciles à surveiller¹²⁹.

Une position centrale du bureau du bibliothécaire est également conseillée afin de favoriser la surveillance¹³⁰. C'est dans le même ordre d'idée que l'auteur préconise de coller sur chaque table un extrait du règlement de l'établissement ou d'installer des pupitres mobiles inclinés à 45° afin d'empêcher les travailleurs de poser le papier d'écriture sur le livre ouvert¹³¹.

De même, en dépit de cette attention portée à la commodité des lecteurs, Léo Crozet ne se dépare pas d'une attitude de suspicion. Là aussi les conseils en termes d'aménagement du mobilier se font révélateurs de cette méfiance. Ainsi, l'auteur recommande, tout comme Seymour de Ricci, de disposer le bureau du bibliothécaire – appelé, de manière significative, « surveillant » - de manière à ce qu'il puisse efficacement contrôler les entrées et les sorties et de ne jamais s'absenter sans fermer la porte à clef¹³².

L'analyse des préconisations en termes de mobilier et d'aménagement de la bibliothèque révèle donc une attitude de suspicion qui est une constante entre 1830 et la fin des années 1930 : il est difficile de parler d'une évolution des conceptions sur ce plan. Si certains auteurs du début du XIX^e siècle affichent leur volonté de satisfaire les attentes des usagers en termes d'aménagement du mobilier, c'est à l'entre-deux-guerres que les préconisations visant à améliorer le confort des lecteurs sont les plus poussées.

Ainsi, tout le long de son ouvrage Léopold-Auguste Constantin porte une grande attention à la satisfaction des usagers. Tout comme l'emplacement du bâtiment, l'aménagement intérieur – ameublement, lumière, chaleur - doit répondre en priorité à la commodité des travaux du public¹³³. Néanmoins les recommandations se font plus exigeantes dans les manuels de Seymour de Ricci et Léo Crozet, parus un siècle plus tard.

¹²⁹ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, p. 14.

¹³⁰ *Ibidem*, p. 15.

¹³¹ *Ibidem*, p. 19.

¹³² *Ibidem*, p. 33.

¹³³ *Ibidem*, p. 11 – 18.

De fait, une préoccupation constante de faciliter le travail du public est revendiquée par Seymour de Ricci à plusieurs reprises¹³⁴. Elle s'incarne notamment à travers la question du mobilier : « le public a droit à des sièges confortables et à des tables suffisamment spacieuses »¹³⁵ note l'auteur, allant jusqu'à établir des nuances entre les préférences du lecteur italien ou du lecteur français en termes de hauteur des tables¹³⁶. Cette volonté de satisfaire le public se fait même parfois étonnamment pointilleuse, notamment dans les règles de communication de certains documents¹³⁷. On note par ailleurs l'ambivalence de Seymour de Ricci, le menant à mêler une certaine méfiance envers le public à la plus grande volonté de le satisfaire. Cette ambiguïté, distillée tout au long de son ouvrage est également perceptible dans les autres manuels mais c'est ici qu'elle est la plus accentuée.

Quant aux préconisations de Léo Crozet, elles sont très proches de celles de Seymour de Ricci touchant la satisfaction des lecteurs, aussi bien lorsqu'il s'agit du mobilier que de l'aménagement intérieur des locaux.

Concernant l'ameublement, ce sont, comme dans les autres manuels, les commodités de travail qui sont déterminantes : « La bibliothèque doit offrir non seulement les livres, mais les conditions nécessaires au travail (silence, confort, lumière) et les accessoires parfois indispensables aux travailleurs »¹³⁸. Léo Crozet donne beaucoup d'importance à fournir au lecteur les meilleures conditions d'études possibles. Son pointillisme dans la description de ces mesures témoigne d'une réelle volonté de leur donner satisfaction. Ainsi, le lecteur doit disposer d'« une place suffisante (1m. 25 au moins) pour qu'il puisse travailler sans gêne »¹³⁹ ; les lampes doivent être de « 50 bougies demi-watts, à allumage distinct » et placées « à 40 centimètres de la table, de telle sorte que le cône lumineux ne dépasse pas le bord de la table »¹⁴⁰. Rien ne doit être oublié pour assurer le confort des travailleurs :

Placer les porte-manteaux de manière à ne pas cacher les livres et à permettre aux lecteurs de surveiller leurs vêtements¹⁴¹.

Il prend également garde à ce que les recommandations concernant le bâtiment s'accordent avec leurs commodités : un plafond vitré est nécessaire afin d'éviter les courants d'air froid et de fournir le silence utile à leurs travaux¹⁴². Il va – tout comme Seymour de Ricci - jusqu'à prévoir des salles annexes à la salle de

¹³⁴ Notamment, RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, p. 26 : « Le devoir constant du bibliothécaire étant de faciliter le travail de son public, l'installation d'une salle commode pour la lecture des périodiques sera l'un de ses premiers devoirs. »

¹³⁵ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, 1933, p. 16.

¹³⁶ *Ibidem*, p. 17.

¹³⁷ Cf. partie communication.

¹³⁸ *Ibidem*, p. 35.

¹³⁹ *Ibidem*, p. 32.

¹⁴⁰ *Ibidem*, p. 32.

¹⁴¹ *Ibidem*, p. 33.

¹⁴² CROZET, Léo. *Manuel pratique*, 1937, p. 23.

travail afin que les usagers puissent communiquer, copier des textes à la machine à écrire, ou encore se laver les mains¹⁴³. Néanmoins là où les mesures exposées par Seymour de Ricci avaient un caractère ambivalent, visant autant à satisfaire les usagers qu'à maintenir l'ordre, le calme et prévenir de la saleté les collections, on note que Léo Crozet fait de la nécessité de réponse aux besoins des lecteurs une priorité. Notamment quand il note :

Disposer les fenêtres de la salle de travail de telle sorte que la vue du lecteur puisse se reposer sur des plans éloignés, et s'il se peut, des masses de verdure¹⁴⁴.

C'est dans le même ordre d'idée qu'il envisage la possibilité d'aménager, « dans certains pays où l'interdiction de fumer dans la bibliothèque paraîtrait trop sévère pour être strictement observée », une pièce de l'établissement où fumer serait autorisé¹⁴⁵. Il n'y a que dans son manuel de telles préconisations qui font passer le confort et le bien-être des usagers – et plus largement celui des personnes de l'établissement – si ce n'est avant, du moins sur le même plan que les impératifs de conservation des collections. La différence avec les préconisations du manuel de Léopold-Auguste Constantin est frappante ici. Pour des raisons de meilleure conservation des documents et d'économie, celui-ci conseillait de proscrire sans inconvénient l'éclairage des salles et le chauffage :

L'éclairage n'est pas d'impérieuse nécessité, quand on considère que, depuis le matin jusqu'à la nuit tombante, l'espace de temps bien employé est suffisant pour les travailleurs¹⁴⁶.

En ce sens on peut parler d'une réelle évolution des conceptions de ces auteurs entre la première moitié du XIX^e et l'entre-deux-guerres, en ce qui concerne l'attention portée au confort et au bien-être du public.

Enfin, les préconisations en matière de mobilier visent à satisfaire un public composé de travailleurs et d'érudits avant tout ; la « masse » des usagers ne semblant à aucun moment être le propos des auteurs. Les manuels de Léopold-Auguste Constantin et de Jules Cousin sont particulièrement éloquents sur ce sujet.

Si Léopold-Auguste Constantin affirme explicitement la nécessité de prendre en compte les besoins des usagers dans le cadre de l'aménagement matériel de la bibliothèque, on note cependant qu'il ne s'agit en réalité que d'une catégorie particulière de public qui est prise en considération : celle des « travailleurs ». Cette restriction livre de manière sous-jacente la vision du public habilité à profiter des services de l'établissement aux yeux de l'auteur : la bibliothèque est un lieu

¹⁴³ *Ibidem*, p. 23.

¹⁴⁴ *Ibidem*, p. 26.

¹⁴⁵ *Ibidem*, p. 26.

¹⁴⁶ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, 1841, p. 81.

conçu pour les studieux, les autres usagers n'y ont pas leur place. Il semble donc que l'étude soit pour Léopold-Auguste Constantin le seul motif légitime de fréquentation de ces établissements, car à aucun moment il n'évoque la présence d'autres usages potentiels du lieu. De là découle une organisation des locaux qui doit tenir compte des exigences requises par le travail :

Les autres meubles n'exigent pas non plus le luxe des habitations modernes ; il suffit qu'ils soient décents et assez commodes pour ne point éloigner les studieux et savants travailleurs, qui, le plus souvent, sont d'un âge avancé ou d'une constitution délicate¹⁴⁷.

Cela n'exclut pas la possibilité d'un local agréable et élégant, mais uniquement dans la mesure où « l'élégance convenable et le confortable s'allient très-bien avec les études, et contribuent beaucoup à ce qu'on ne recule jamais devant le travail »¹⁴⁸.

Outre ce public de travailleurs, l'auteur reconnaît néanmoins l'existence d'un autre, celui des « curieux, des importants et même des gens pires que ceux-ci »¹⁴⁹. Les termes employés sont clairs : ces catégories d'usagers n'ont pas la même légitimité que le public studieux, ce dont rendent compte les qualificatifs péjoratifs.

Les préconisations de Jules Cousin en matière d'emplacement et de construction d'une bibliothèque publique doivent servir les deux missions principales qu'il assigne à cet établissement : l'encouragement de l'étude et la protection des collections¹⁵⁰. La manière dont Jules Cousin développe ce thème révèle une conception des fonctions des usagers très semblable à celle de Léopold-Auguste Constantin. Ainsi, les visiteurs ne sont compris qu'en tant que travailleurs et en ce sens, l'emplacement de l'établissement doit se faire en fonction de cette qualité :

Pour atteindre le premier but mentionné ci-dessus, à savoir que la bibliothèque doit le plus possible favoriser l'étude, il faudra choisir dans la ville un quartier assez calme¹⁵¹.

Tout comme Léopold-Auguste Constantin, on note donc la netteté avec laquelle Jules Cousin fait un tri entre les usagers : ceux qui sont les plus légitimes de fréquenter la bibliothèque – « les personnes que l'on suppose devoir être la clientèle ordinaire »¹⁵² – et les autres. A partir de cette différenciation découle

¹⁴⁷ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, p. 85.

¹⁴⁸ *Ibidem*, p. 80.

¹⁴⁹ *Ibidem*, p. 85.

¹⁵⁰ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, 1882, p. 3.

¹⁵¹ *Ibidem*, p. 3.

¹⁵² *Ibidem*, p. 3.

l'injonction de privilégier les premiers, notamment en construisant la bibliothèque à proximité de leurs habitations.

Cependant, Jules Cousin se démarque de son confrère par la prudence avec laquelle il avance cette idée ; affirmant dans la même phrase le caractère démocratique de la bibliothèque : « Nous voudrions que la bibliothèque fût mise à portée de tous » et le tempérant par une hiérarchisation à peine voilée : « mais surtout à portée de ceux qui en useront certainement »¹⁵³. Il y a là une différence tenue mais néanmoins nette avec le manuel de Léopold-Auguste Constantin où l'on ne trouvait aucune volonté de démocratisation et où l'idée d'une différenciation entre les usagers légitimes et les autres ne cherchait en rien à être atténuée.

Cette analyse générale des préconisations en termes d'aménagement de la bibliothèque nous livre plusieurs indices sur la manière dont étaient conçus et saisis les usagers par les auteurs de manuels professionnels. Deux constantes se retrouvent dans tous les ouvrages, des années 1830 aux années 1930. D'une part, une conception prédominante du public légitime de la bibliothèque comme un public de travailleurs, ce qui sous-tend un mobilier servant l'étude. D'autre part, une attitude méfiante envers l'utilisateur, toujours suspecté de vol ou de détérioration de documents ; d'où un aménagement orienté vers la surveillance. En dehors de ces principes récurrents, un changement dans les conceptions est perceptible à partir de l'entre-deux-guerres, où les auteurs semblent témoigner d'une plus grande attention à connaître les attentes du lecteur et à y répondre le plus précisément possible, par contraste avec le début du XIX^e siècle où la satisfaction des usagers était davantage conçue de manière théorique et générale.

2. GESTION DES COLLECTIONS ET CHOIX DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Les préconisations des auteurs en matière de gestion des collections esquissent également, de manière indirecte, une certaine représentation de la manière dont les besoins des usagers sont pris en considération. On peut distinguer parmi ces mesures celles en termes de choix de politique documentaire et les règles de classement des documents.

Politique documentaire : du désintéret à la prise en compte des besoins

En dehors de celles de Jean-Pie Namur, les sections des manuels consacrées aux choix de politique manuels mettent l'accent sur la prise en considération des attentes des usagers dans la politique d'acquisition. La préconisation

¹⁵³ *Ibidem*, p. 4.

d'introduction d'un registre de suggestions afin de donner une possibilité d'expression aux lecteurs est révélatrice d'une préoccupation concrète de la part des bibliothécaires.

Le chapitre XXI du manuel de Jean Pie Namur est consacré spécifiquement à la question de l'achat des livres. Le cas des bibliothèques universitaires est relevé comme étant plus difficile¹⁵⁴. De manière générale les besoins du public semblent peu pris en considération par l'auteur avant tout soucieux de constituer une collection de référence pour la bibliothèque. Les conseils délivrés en termes de choix des ouvrages relèvent avant tout des qualités matérielles de ceux-ci : il s'agit de privilégier la « beauté des exemplaires » et la « bonté des éditions »¹⁵⁵. Le conseil principal de l'auteur consiste en la nécessité de ne pas sacrifier le général au particulier. C'est en ce sens que les demandes des professeurs ne doivent pas infléchir la conduite des achats : « car l'expérience a prouvé qu'il était dangereux et même préjudiciable aux intérêts d'une bibliothèque d'abandonner aux Professeurs le choix et l'achat des livres »¹⁵⁶. C'est donc au bibliothécaire seul que revient l'aptitude de juger des ouvrages utiles d'acheter. La notion de besoin du public, absente du manuel de cet auteur, est cependant intégrée dans celui de Léopold-Auguste Constantin. S'il n'est jamais question de déléguer l'achat des livres aux usagers, le bibliothécaire doit être apte à répondre à leurs attentes : « La meilleure marche à suivre à cet égard, c'est de laisser l'initiative aux bibliothécaires, qui connaissent le mieux les besoins du public »¹⁵⁷.

Cette nécessité de prise en compte des intérêts des usagers se retrouve également dans l'ouvrage de Jules Cousin, en particulier dans sa section consacrée à l'acquisition des livres¹⁵⁸. Parmi les principes qui doivent gouverner cette tâche, le premier tient toujours dans l'analyse des besoins du public qui use de la bibliothèque. C'est donc *a priori* principalement en fonction de cette première donnée que doit s'effectuer le choix des livres, et non à partir de la seule appréciation du bibliothécaire. Il y a ici un élément fortement novateur par rapport aux manuels de Jean Pie Namur et Léopold-Auguste Constantin, qui insistaient d'avantage sur la faculté de jugement et d'appréciation du professionnel. Ainsi, à propos des bibliothèques publiques, Jules Cousin note : « Ce sera au bibliothécaire [...] à s'efforcer, dans les acquisitions successives à faire, de donner le plus possible satisfaction aux besoins des habitués »¹⁵⁹.

La prise en compte, par les bibliothécaires, des besoins et attentes des usagers se traduit par une préconisation significative : la recommandation d'utilisation d'un « livre de demandes », équivalent de notre cahier de suggestions moderne. Il s'agit de la mise à disposition d'un registre où le public peut exprimer ses desiderata et ses propositions d'achat. Jules Cousin est le premier des auteurs

¹⁵⁴ NAMUR, Jean-Pie. *Manuel du bibliothécaire*, 1834, p. 97.

¹⁵⁵ *Ibidem*, p. 96.

¹⁵⁶ *Ibidem*, p. 97.

¹⁵⁷ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, 1841, p. 90.

¹⁵⁸ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, 1882, p. 19.

¹⁵⁹ *Ibidem*, p. 21.

étudiés à préconiser le recours à ce type de dispositif permettant d'impliquer directement les usagers dans les procédés de choix des acquisitions. Il propose d'utiliser un « registre » ou un « cahier » où le bibliothécaire – et non directement l'utilisateur comme c'est le cas actuellement – pourrait noter les demandes du public et les lacunes à combler dans ses collections. Ledit registre serait ensuite examiné par une commission qui statuerait sur les acquisitions à mener¹⁶⁰. Bien qu'on ne puisse juger du poids effectif d'un tel dispositif, cette simple initiative témoigne d'un idéal progressiste qui amorce une rupture avec les réticences des manuels antérieurs. Afin de conduire au mieux les achats de livres, Arnim Graesel reprend également l'idée de mise en place d'un « livre des demandes »¹⁶¹. C'est selon lui le meilleur moyen de concilier les besoins des usagers avec la tâche d'acquisition qui est celle du bibliothécaire : « [Ce livre] tient constamment le bibliothécaire au courant des desiderata du public, et lui permet ainsi de leur donner satisfaction, dans la mesure où il les juge fondés et véritablement sérieux »¹⁶².

Pour autant, le recours à ce système ne doit en aucun cas impliquer que le public soit mis sur un pied d'égalité avec le professionnel. Nul en dehors du bibliothécaire n'est plus apte à apprécier la manière dont les achats doivent être menés¹⁶³ : c'est à lui seul que revient la souveraineté de la décision finale. Il faut donc convaincre le public d'avoir confiance en la qualité de son expertise et l'acuité de son jugement qui ne peuvent être égalés en ce domaine¹⁶⁴. Selon Arnim Graesel, cette reconnaissance des qualités du bibliothécaire se fait dans l'intérêt du public :

L'unique but poursuivi est de rendre la bibliothèque aussi accessible que possible au public, dans le présent, et de la transmettre aux générations futures aussi bien organisée et aussi complète que faire se peut¹⁶⁵.

Il ne s'agit donc, au final, que de le servir de la meilleure façon possible. Par ailleurs, le recours à un registre de demandes est établi dans certaines bibliothèques à partir de 1886¹⁶⁶ et devient alors chose courante. Il est donc peu étonnant d'en trouver la trace dans les manuels publiés postérieurement. C'est le cas dans l'ouvrage d'Albert Maire, paru en 1896. L'auteur insiste également sur le rôle joué par le bibliothécaire à la commission de surveillance et d'achat dans la conduite des acquisitions¹⁶⁷. Le *Manuel pratique* de Léo Crozet reprend également cette préconisation quelques années plus tard, même si la teneur de son propos diffère quelque peu de celui de ses prédécesseurs¹⁶⁸.

¹⁶⁰ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 23.

¹⁶¹ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 324.

¹⁶² *Ibidem*, p. 324.

¹⁶³ *Ibidem*, p. 324.

¹⁶⁴ *Ibidem*, p. 328.

¹⁶⁵ *Ibidem*, p. 159.

¹⁶⁶ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 324.

¹⁶⁷ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, 1896, p. 83.

¹⁶⁸ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, 1937, p. 195.

Les besoins des lecteurs comme priorité

De fait, on constate un changement dans le degré de réponse aux besoins des usagers dans les manuels de l'entre-deux-guerres.

Ainsi la conception de Seymour de Ricci de la conduite des acquisitions est plus radicale que celle de ses confrères dont les manuels sont parus antérieurement : celle-ci est entièrement inféodée à la satisfaction du public, conçue comme l'unique priorité. En effet, il affirme en tête du chapitre traitant de cette question : « L'acquisition des livres, dans une bibliothèque, est régie par les capacités et par les besoins de celle-ci, c'est-à-dire par les besoins de ses lecteurs »¹⁶⁹. Et un peu plus loin :

D'autre part, il n'est pas de plus sûr guide pour les achats d'une bibliothèque que les desiderata, tacites ou exprimés, du corps de ses lecteurs¹⁷⁰.

Le ton est tranchant et sans appel. Là où Jean Pie Namur, Léopold-Auguste Constantin et même Jules Cousin insistaient en priorité sur l'aptitude du bibliothécaire à remplir cette tâche de conduite des acquisitions *en concordance* avec les besoins du public, Seymour de Ricci souligne la nécessité de *partir* de ceux-ci. C'est une rupture qui, loin d'être anodine, témoigne d'une attention renouvelée dans la prise en considération des attentes des usagers et de la meilleure manière de les satisfaire.

Même si dans l'ensemble, la conduite des acquisitions décrite par Léo Crozet dans son *Manuel Pratique* diffère peu de ce qui a été déjà énoncé dans les autres traités professionnels, un élément novateur peut être relevé chez cet auteur : l'importance qu'il accorde aux statistiques¹⁷¹. Un chapitre entier de la partie « Rapports au public » est consacré à cette question¹⁷². En particulier, la volonté d'établir une « statistique de l'activité intellectuelle » est significative : il s'agit de mettre en relation les communications des ouvrages en fonction de la profession des lecteurs. Malgré le fait que rien ne soit dit sur la manière dont sont pris en compte ces chiffres ou sur l'ajustement qui est éventuellement fait en fonction des résultats, cette section témoigne de l'attention réelle que l'auteur porte à la manière dont sont utilisées les collections. Le fait de penser à mesurer est déjà la marque d'une réflexivité vis-à-vis de la pratique professionnelle, réflexivité résolument très moderne à une époque où cette pratique était encore peu usitée.

On constate donc la volonté, affirmée par tous les auteurs, de prendre en compte les besoins des usagers et de conduire les acquisitions selon leurs attentes. Si ce propos reste essentiellement dans le domaine du théorique pendant les premières décennies du XIX^e siècle, une évolution est perceptible à partir des

¹⁶⁹ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, 1933, p. 71.

¹⁷⁰ *Ibidem*, p. 71.

¹⁷¹ L'auteur soulignant notamment la nécessité de ne pas négliger la possession de traités fondamentaux au profit de la quantité des ouvrages. CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 41.

¹⁷² *Ibidem*, p. 218.

années 1880 et de la parution du manuel de Jules Cousin. La proposition d'introduction d'un livre de demandes, qui devient systématique à partir de cette décennie, révèle une volonté concrète d'intégrer le public à la politique documentaire de l'établissement.

La conduite pratique des acquisitions

L'analyse de la manière dont le bibliothécaire entend servir le lecteur par l'intermédiaire des ouvrages qu'il met à sa disposition révèle une autre conception du public, plus proche de la réalité des pratiques. Par opposition à la partie précédente, cette vision est perceptible de façon sous-jacente : les conseils en termes d'acquisitions sont révélateurs de la place qui est concrètement, en-deçà des discours, réservée au public. Ce sont les sections consacrées à la direction des achats qui sont ici significatives.

On trouve dans les manuels de Jean-Pie Namur et de Léopold-Auguste Constantin une vision de la bibliothèque municipale comme d'une « bibliothèque conservatoire », destinée avant tout à acquérir et préserver des ouvrages précieux et rares.

Sans énoncer spécifiquement de critères d'achat des livres, le chapitre VIII du *Manuel du bibliothécaire* de Jean Pie Namur traite des différentes sortes d'ouvrages qui ont leur place en bibliothèque publique¹⁷³. On note que c'est l'usage qui détermine l'appartenance des livres à l'une ou l'autre des deux catégories qu'il distingue. La première, qui concerne les ouvrages se distinguant par leur cherté, leur ancienneté et leur rareté « dont l'usage littéraire ne peut être permis que dans des cas extraordinaires », très précise et détaillée, est découpée en plusieurs sous-parties. Au contraire, la deuxième section dédiée aux « ouvrages destinés à l'usage ordinaire et qui forment le corps de la bibliothèque »¹⁷⁴ ne fait l'objet d'aucune description de la part de l'auteur et reste floue dans ses limites. Ceci peut être vu comme révélateur de la notion de collection telle que la concevait Jean-Pie Namur : les priorités sont l'acquisition et la préservation de ce qu'il nomme les « trésors d'une bibliothèque »¹⁷⁵. Léopold-Auguste Constantin rejoint la conception de son confrère en matière de composition d'une bibliothèque publique. Celui-ci insiste sur la nécessité d'y voir figurer en priorité les ouvrages qui, à cause de leur prix ou de leur grand nombre de volumes, ne peuvent être achetés par des particuliers. Il s'agit notamment : « [d]es grands ouvrages à gravures, [d]es mémoires des sociétés savantes, [d]es séries de classiques, de voyages, de journaux [...] »¹⁷⁶. Or l'auteur précise bien que ce n'est qu'une fois que ces ouvrages sont acquis par la bibliothèque que le conservateur peut songer à compléter cette collection avec des « livres d'une utilité moins générale. »¹⁷⁷.

¹⁷³ NAMUR, Jean-Pie. *Manuel du bibliothécaire*, 1834, p. 45.

¹⁷⁴ *Ibidem*, p. 49.

¹⁷⁵ *Ibidem*, p. 46.

¹⁷⁶ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, 1841, p. 37.

¹⁷⁷ *Ibidem*, p. 37.

Malgré une conception théorique de la bibliothèque publique comme devant être à l'usage d'individus de goûts divers, Jules Cousin rejoint ses précédents confrères sur la question du choix des livres. Ainsi l'acquisition d'ouvrages savants est conçue comme devant être valorisée en priorité :

Il faudra tâcher d'y réunir le plus d'ouvrages possible, anciens et modernes, sur les différentes branches des connaissances humaines¹⁷⁸.

De manière générale, les conseils en matière d'acquisition portent donc soit sur des ouvrages anciens, rares et précieux, soit sur des documents à caractère scientifique ; ce qui confirme la définition des bibliothèques publiques et académiques comme de lieux d'érudition destinés à la fréquentation d'une minorité.

On peut donc considérer que les discours de Jules Cousin sur la nécessité de prise en compte des attentes des usagers n'étaient dans l'ensemble qu'un ensemble de formules rhétoriques voilant une ambition plus modeste. Cela est valable également pour Arnim Graesel, qui énonce des critères à l'aune desquels on peut juger de la valeur et de l'utilité d'un ouvrage de bibliothèque. Ceux-ci regroupent précisément ceux des trois auteurs précédemment cités :

Il en résulte que tous les livres dont l'acquisition peut être considérée comme utile se diviseront théoriquement en trois classes : 1° les livres importants au point de vue scientifique ; 2° les livres précieux ; 3° les livres rares¹⁷⁹.

Aucune mention n'est faite d'ouvrages qui sortiraient du strict champ de la connaissance ou dont la valeur serait moindre. Le « public » dont il est question ici est plus restreint que la généralité de la formule le sous-tend : il ne désigne en réalité qu'une infime partie de la population, celle des individus savants et cultivés. Les conceptions de ces auteurs s'inscrivent donc pleinement dans la doxa des professionnels de leur époque, même si tous ne partagent pas ce point de vue. Ainsi Eugène Morel fustige les « archéologues qui dirigent [les bibliothèques et les entraînent] vers la pure curiosité historique »¹⁸⁰. De fait, les acquisitions tournées vers des ouvrages d'érudition – histoire et littérature ancienne en particulier – et vers des collections de référence souvent manquantes¹⁸¹ ont cours tout le XIX^e siècle et la situation évolue peu avec le XX^e siècle naissant¹⁸².

¹⁷⁸ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, 1882, p. 20.

¹⁷⁹ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, 1897, p. 176.

¹⁸⁰ MOREL, Eugène, *Bibliothèques. Essai sur le développement des bibliothèques publiques [...]*, Paris, 1908-1909. Cité par LE BITOUZE, Corinne, VALLAS, Philippe, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 338

¹⁸¹ VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 834

¹⁸² LE BITOUZE, Corinne, VALLAS, Philippe, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 338

Préconisations déterminant le classement des collections

Comme nous l'avons montré précédemment, les manuels du début du XIX^e font nettement primer les impératifs de conservation et le catalogage sur la diffusion et la facilité de la communication. Pourtant il convient de nuancer le tranchant de cette affirmation au vu des mesures touchant au classement des collections. Ainsi, si Jean Pie Namur et Léopold-Auguste Constantin insistent sur la nécessité d'ordre dans le rangement des documents, ils se rejoignent sur la vocation d'utilité qui sous-tend l'application des mesures préconisées : celles-ci visent avant tout à faciliter les recherches du public.

C'est en ce sens que le chapitre VII du manuel de Jean Pie Namur, « De l'ordre des livres », préconise d'effectuer les classifications en fonction des différentes recherches qui peuvent être menées¹⁸³. Les principes adoptés pour classer les ouvrages sont donc, au moins d'un point de vue théorique, subordonnés aux besoins des usagers – ceux-ci étant réduits aux seuls « savans » (sic) dans ce chapitre. De même, la séparation des formats est conditionnée par l'aisance des recherches¹⁸⁴. On trouve ces mêmes impératifs dans le manuel de Léopold-Auguste Constantin :

Le principal moyen pour rendre une bibliothèque vraiment utile, est de pouvoir satisfaire le plus promptement et le plus facilement possible aux recherches littéraires; et, pour y parvenir, il faut de bons catalogues et une disposition bien raisonnée des livres¹⁸⁵.

Ce serait donc *a priori* la recherche d'utilité qui mène à privilégier l'adoption de mesures d'ordre et de classement strictes et qui justifie que celles-ci occupent l'essentiel des propos de Jean Pie Namur et de Léopold-Auguste Constantin. Néanmoins on peut s'interroger sur le réel sens à donner à cette notion : est-elle véritablement le but proposé de Léopold-Auguste Constantin ou n'est-elle qu'un concept théorique vide, sans véritable application concrète ? L'insistance de l'auteur sur la notion d'utilité peut laisser supputer une volonté pratique de prendre en compte le besoin des usagers mais l'analyse des conseils délivrés révèle en réalité une certaine ambivalence. Ainsi Léopold-Auguste Constantin partage une conception très répandue à son époque, selon laquelle le rangement a finalement peu d'intérêt dans la mesure où le catalogue permet de retrouver très rapidement n'importe quel ouvrage. Ce principe le conduit à distinguer deux cas. En ce qui concerne les collections de peu d'étendue, ses préconisations sont moins orientées vers la facilité des recherches que vers la quête d'un rangement esthétique des ouvrages. Ainsi l'arrangement des volumes préconisé par l'auteur est un classement par format, sans lien avec le contenu intellectuel de l'ouvrage ; ceci afin de donner à l'ensemble « un air de symétrie » et de fournir une collection « agréable à la vue »¹⁸⁶. Néanmoins c'est l'usage qui

¹⁸³ NAMUR, Jean-Pie. *Manuel du bibliothécaire*, p. 43.

¹⁸⁴ *Ibidem*, Chapitre IX, p. 49.

¹⁸⁵ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, p. 9.

¹⁸⁶ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, p. 47.

prime dans le cas d'une grande bibliothèque, l'auteur soulignant l'inconvénient d'un rangement par format qui obligerait le lecteur à « courir d'un corps de bibliothèque, ou même d'une salle à l'autre, pour trouver les livres sur une même matière »¹⁸⁷ ; il conseille donc de réunir les ouvrages par classes et par divisions. Cette division est significative : elle témoigne de la nécessité de toujours se munir d'une certaine prudence afin de ne pas sur-interpréter ce qui apparaît en premier lieu comme une affirmation objective et fondée. De fait, il y a bien un hiatus entre la vocation que se propose l'auteur – la satisfaction tirée d'une recherche rapide et efficace – et la mobilisation de critères peu en rapport avec la réalisation d'un classement « utile » (esthétique, agréabilité) et sans lien avec le contenu intellectuel des documents.

On retrouve une matrice semblable dans le manuel de Jules Cousin. Comme nous l'avons déjà mentionné, son insistance sur la satisfaction des usagers témoigne de la primordialité de cette question pour l'auteur. C'est le socle à partir duquel se justifient chacun de ses conseils. Il n'est donc pas étonnant que ses préconisations en terme de rangement des ouvrages soient également présentées comme « les conditions nécessaires et suffisantes pour que la bibliothèque réponde à son but, aider les recherches des travailleurs »¹⁸⁸.

Cependant, pour Jules Cousin comme pour Léopold-Auguste Constantin, le rangement des livres dans les rayons n'est considéré que d'un point de vue matériel ; les ouvrages sont classés selon leurs formats, indépendamment du contenu traité. Chaque livre se voit assigner une place fixe. Ces préconisations ne sont pas orientées par la facilitation des recherches mais par plusieurs autres critères : le gain de place, la conservation des documents : « les volumes de grandeurs trop inégales se conservent mal », ou encore l'harmonie « les livres se succédant avec une trop grande disproportion de hauteur est d'un aspect désagréable pour l'œil »¹⁸⁹ – critère déjà présent dans le manuel de Léopold-Auguste Constantin. En outre, tout comme dans l'ouvrage de son prédécesseur, le rangement des livres est étroitement associé à la confection d'un catalogue organisé. On retrouve l'idée que le classement des ouvrages n'a pas grande importance tant que le catalogue indique clairement la location de chaque volume¹⁹⁰. Jules Cousin ne fait en réalité que reprendre un aphorisme connu dans le monde bibliothéconomique : « qu'un livre soit placé ici ou là, cela n'a aucune importance »¹⁹¹, tant qu'il a une stricte correspondance avec le catalogue. En ce sens, l'auteur accorde beaucoup d'intérêt à ce que celui-ci soit confectionné avec soin et rigueur et qu'il permette que les recherches des lecteurs soient conduites avec aisance.

Par contraste avec ces analyses, la section consacrée au rangement des livres du manuel d'Arnim Graesel tranche par son caractère innovant. Si Arnim Graesel reprend l'aphorisme de Kayser cité précédemment, c'est pour en démontrer l'insuffisance. Selon lui, on ne peut se contenter de se préoccuper

¹⁸⁷ *Ibidem*, p. 48.

¹⁸⁸ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 26.

¹⁸⁹ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 29.

¹⁹⁰ *Ibidem*, p. 25.

¹⁹¹ KAYSER, cité dans GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 294.

uniquement de la confection d'un bon catalogue ; la manière dont sont rangés les livres sur les rayons étant aussi importante à ses yeux : « [...] lorsque le bibliothécaire a terminé la rédaction de ses catalogues, il n'a accompli que la moitié de sa tâche »¹⁹². L'auteur expose les inconvénients des deux systèmes de classement les plus usités. Il est notable que tous les arguments dont il use afin d'appuyer sa démonstration touchent à l'aisance de l'utilisateur. Ainsi la méthode consistant à ranger les livres sur les rayons dans l'ordre de leur arrivée engendrerait « un véritable chaos »¹⁹³ pour le lecteur qui n'y verrait « qu'un amas confus d'éléments hétérogènes »¹⁹⁴. Ce faisant il réaffirme ce qui constitue pour lui l'unique visée à laquelle doit aspirer tout classement : faciliter la recherche d'ouvrages. A la différence de Léopold-Auguste Constantin et Jules Cousin, aucun autre critère mobilisant l'harmonie ou la conservation des livres ne rentre en compte. De même, il rejette le système de classement alphabétique car ne tenant pas compte du contenu intellectuel des ouvrages. Cela le mène à reconnaître l'adoption de la classification méthodique comme la seule valable. Ce constat établit une rupture avec les préconisations des manuels antérieurs dans la mesure où il autorise le lecteur à s'émanciper d'une recherche catalographique – recherche dont celui-ci ne pouvait, jusqu'alors, pas faire abstraction. L'attention de l'auteur portée à la facilitation des recherches témoigne donc d'une différence d'appréciation des besoins des usagers.

Cette pensée fait cependant figure d'exception en cette fin de siècle. Ainsi, en termes de mesures de classement, Albert Maire innove peu, reprenant la préconisation du rangement par format pour les bibliothèques universitaires, en application de l'Instruction générale du 4 mai 1878¹⁹⁵. De même, peu de changement dans le traité élémentaire de Georges Borgeaud où l'auteur expose la nécessité de l'établissement d'un catalogue classé précisément afin de trouver instantanément l'ouvrage demandé par l'utilisateur pour sa consultation¹⁹⁶. Il faut attendre l'entre-deux guerres pour retrouver une actualisation des propos d'Arnim Graesel. Tout comme lui, Seymour de Ricci exprime son admiration pour le classement méthodique utilisé par les bibliothèques américaines et qu'il regrette de ne pas voir adopté en France. Il livre une critique argumentée du système de rangement alors à l'œuvre dans la plupart des établissements français, procédé selon lequel les livres sont classés sur les rayons dans l'ordre de leur arrivée. Selon l'auteur le principal reproche que l'on peut faire à ce système est qu'il se base sur le principe de l'impossibilité d'accès du lecteur aux rayons, principe selon lui « infiniment contestable »¹⁹⁷. S'il concède la grande facilité de cette méthode pour le professionnel, cet avantage ne justifie pas à ses yeux son application dans la mesure où elle interdit la consultation d'un volume sans effectuer une recherche préalable dans le catalogue¹⁹⁸. A partir de ces remarques il expose le seul système qui selon lui a valeur d'efficacité : le système décimal de classement introduit par

¹⁹² GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 294.

¹⁹³ *Ibidem*, p. 296.

¹⁹⁴ *Ibidem*, p. 296.

¹⁹⁵ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, p. 111.

¹⁹⁶ BORGEAUD, Georges. *A.B.C. du bibliothécaire*, p. 7.

¹⁹⁷ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, p. 60.

¹⁹⁸ *Ibidem*, p. 60.

Melvil Dewey¹⁹⁹. De manière générale c'est donc dans la facilité de communication au lecteur davantage que dans l'aisance de rangement pour le bibliothécaire que réside le critère légitime de classement selon Seymour de Ricci, ce qui témoigne clairement du rôle actif qu'il attribue à l'utilisateur.

A la différence de Seymour de Ricci - et de manière assez étonnante compte-tenu de la modernité de cet auteur sur d'autres sujets - c'est le maintien de l'ordre et la bonne conservation des livres qui sont les deux principaux critères gouvernant le classement des ouvrages dans le *Manuel pratique* de Léo Crozet. C'est en ce sens qu'il conseille dans les bibliothèques d'étude de ranger les documents par formats, afin d'« évite[r] [...] une déperdition de place et des inégalités de hauteur désagréables à la vue »²⁰⁰. Il préconise également de placer les ouvrages les plus récents par ordre d'arrivée, afin de faciliter le travail de rangement du bibliothécaire. Néanmoins ces mesures ne l'empêchent pas de conseiller l'emploi d'un système de cotes littérales afin de concilier le maintien de l'ordre et la facilité des recherches sur les rayons par les lecteurs²⁰¹. Enfin il consacre une section spécifique au classement des ouvrages usuels de la salle de travail qui sont à même d'être les plus fréquemment consultés ; cette distinction témoigne de sa prise en compte de l'usage dans la classification²⁰².

De manière générale les mesures touchant au classement des collections révèlent une évolution dans les degrés de prise en compte de l'autonomie et du rôle actif des usagers. Si les manuels de la première moitié du XIX^e siècle mettent l'accent sur la nécessité de tenir compte de l'usage dans les règles relatives à la classification des ouvrages, dans la pratique, ils disjoignent systématiquement la confection du catalogue, auquel est accordé le plus grand soin, et le rangement des documents sur les rayons qui se fait selon des critères n'impliquant pas le contenu intellectuel des livres considérés. Pour le lecteur, le recours au catalogue est donc obligatoire. Il faut attendre 1896 et la publication du manuel de d'Arnim Graesel pour percevoir un changement dans cette conception. L'utilisation de la classification décimale préconisée par l'auteur autorise une plus grande liberté de l'utilisateur qui n'est plus contraint de passer par l'intermédiaire du catalogue, ou du bibliothécaire, pour trouver l'ouvrage souhaité. Derrière l'apparente neutralité de ces différences de classements s'esquisse une nouvelle vision de l'utilisateur, plus autonome et libre dans ses recherches.

¹⁹⁹ *Ibidem*, p. 61.

²⁰⁰ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 79.

²⁰¹ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 82.

²⁰² CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 99.

3. LA QUESTION DU PRÊT

La question du prêt à domicile, objet de nombreux débats, est abordée par tous les manuels professionnels. Ici encore, l'usager n'est pas à proprement parler le centre du propos ; mais par définition, aborder la question de l'emprunt implique de traiter indirectement des droits et des devoirs du public. Prêter n'est pas un acte neutre : quelle que soit la position des auteurs sur ce sujet, leurs préconisations sont révélatrices de la manière dont ils conçoivent les usagers de leur établissement.

Méfiance et condamnation : la différenciation des prérogatives

Insistants sur la nécessité d'une facilité dans la communication des documents, Jean Pie Namur et Léopold-Auguste Constantin se rejoignent par leur dénonciation globale du prêt d'ouvrages à domicile. Celui est perçu comme un abus dont le caractère néfaste est relevé. Outre l'impératif de conservation des ouvrages, cette condamnation s'appuie, de manière assez étonnante, sur le motif de l'intérêt des usagers. En effet le prêt à domicile est avant tout conçu comme « une gêne pour les usagers venus parfois de loin consulter un ouvrage qu'ils trouvent emprunté par un autre lecteur habitant pourtant plus près »²⁰³. De façon paradoxale, la dénonciation du prêt reposerait donc moins sur une certaine méfiance vis-à-vis des lecteurs que sur une volonté de servir au mieux leurs intérêts, en ne privant pas les autres usagers des ouvrages empruntés.

Cette conception n'est pas étonnante à une époque où le prêt est difficilement accepté. Au début des années 1830, certains bibliothécaires ne peuvent prêter de livres sans obtenir l'accord préalable de l'autorité municipale, même si quelques catégories sociales peuvent bénéficier de privilèges particuliers²⁰⁴. Graham Barnett note à ce propos que, concernant les emprunts, la tendance de l'époque était de les réduire le plus possible. Suivant l'ordonnance de 1839, « les emprunteurs avaient besoin d'une autorisation spéciale du maire, mais il n'était pas rare que les bibliothèques interdisent tout prêt »²⁰⁵. Plusieurs bibliothèques n'autorisent les emprunts qu'à titre exceptionnel. En outre, d'autres manuels de bibliothécaire publiés pendant la Monarchie de Juillet se montrent expressément opposés au prêt, comme celui de François-Marie Foisy, surnuméraire au département des imprimés de la bibliothèque royale en 1839, ou encore d'André Joseph Ghislain Le Glay, qui, dans son *Mémoire sur les bibliothèques du département du Nord*, note en 1841

²⁰³ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 193.

²⁰⁴ *Ibidem.*, p. 189.

²⁰⁵ BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 117.

: « une bibliothèque publique est un lieu où l'on va lire, et non où l'on emprunte les livres »²⁰⁶.

En dépit de cette conception, et de manière assez étonnante compte-tenu de son attention portée à la conservation, Jean Pie Namur conçoit, sous certaines conditions, la possibilité d'un prêt d'ouvrages à l'extérieur. Cependant cette autorisation est concédée uniquement pour certaines catégories d'usagers – chercheurs, professeurs – et davantage par défaut, car il ne peut pas l'empêcher : « [ces personnes] sont souvent dans le cas de devoir consulter plusieurs ouvrages à la fois, d'en faire une étude approfondie. Dans ces cas il est souvent nécessaire de permettre [...] la sortie des livres hors de la bibliothèque »²⁰⁷. En outre cette possibilité d'emprunt est mise en place au prix de certaines mesures visant à limiter les risques de détérioration des documents : examen de l'état des documents, estampille de la bibliothèque²⁰⁸. Ces propos sont par ailleurs révélateurs de la manière dont est perçu le public aux yeux de Jean Pie Namur : les usagers autorisés, auxquels est accordée la prérogative du prêt, sont les catégories possédant un capital culturel conséquent. En accordant aux uns un droit qu'il soustrait à d'autres, l'auteur établit donc une nette différenciation en termes de légitimité des lecteurs de son établissement.

L'argumentaire de Léopold Auguste Constantin suit le même cheminement que celui de Jean Pie Namur. De fait, l'auteur cherche d'emblée à dissuader les lecteurs d'emprunter, partant du principe acquis que « pour la conservation d'une bibliothèque, il serait, sans doute, plus prudent de ne prêter aucun volume »²⁰⁹. Il fait alors preuve d'inventivité dans les moyens de compensation de la possibilité de prêter qui pourraient être mis en place, notamment par la mise à disposition d'une salle spécifique « pendant un espace de temps plus long que les heures d'ouverture »²¹⁰. Cette salle aurait vocation à se substituer à l'impossibilité d'emmener les ouvrages à domicile, et par suite à assurer la conservation des livres²¹¹. Dans le cas où la mise en place d'une telle salle ne serait pas possible, la nécessité de répondre aux besoins de certains lecteurs le force à reconnaître l'utilité, là-aussi sous certaines conditions, du prêt à domicile. Néanmoins, comme Jean Pie Namur, c'est malgré lui qu'il concède cette éventualité : « Tant qu'une pareille mesure n'est pas prise, il faut bien suivre l'ancienne marche »²¹² note-t-il à ce propos. Les nombreuses mesures restrictives, prises afin de rendre le prêt « moins préjudiciable »²¹³ attestent du caractère subi de cette disposition. Outre le classement entre les livres qui peuvent être empruntés et ceux qui sont exclus du prêt, Léopold Auguste Constantin préconise également un tri entre les personnes autorisées à emprunter et les autres :

²⁰⁶ LE GLAY, André Joseph G. *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*. Lille : Concierge des Archives départementales, 1841, p. 225. Cité dans BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 115.

²⁰⁷ NAMUR, Jean-Pie. *Manuel du bibliothécaire*, 1834, p. 42.

²⁰⁸ *Ibidem*, p. 43.

²⁰⁹ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, 1841, p. 91.

²¹⁰ *Ibidem*, p. 92.

²¹¹ *Ibidem*, p. 92.

²¹² *Ibidem*, p. 92.

²¹³ *Ibidem*, p. 92.

[...] il faut encore un choix scrupuleux des personnes dont la moralité et l'exactitude reconnues présentent une garantie suffisante, et éloigner celles qui, malgré leur position sociale, leur insouciance, leur fortune, l'élévation même de leur rang se croient dispensés de se conformer aux règlements.

Notons que les usagers auxquels ce droit est accordé sont les mêmes que ceux préalablement définis par Jean Pie Namur, à savoir les studieux et les hommes de lettres. Si le critère de désignation des emprunteurs potentiels est bel est bien le respect des règles de l'établissement, on peut se demander comment celui-ci était appliqué en pratique – Léopold Auguste Constantin ne donnant pas plus de détails à ce sujet.

Les autres mesures de prévention exposées dans son manuel sont beaucoup plus nombreuses que celles préconisées par Jean Pie Namur : de l'ordre, la mise en place de bulletin portant le nom, l'adresse et le titre de l'ouvrage emprunté, la tenue de deux registres de contrôle des emprunts dans les bureaux – un pour les lecteurs, un pour les ouvrages²¹⁴ et enfin une vérification annuelle de la rentrée de tous les volumes²¹⁵.

La possibilité d'emprunt semble plus largement admise pour Jules Cousin que pour ses deux précédents confrères. De manière nouvelle, il reconnaît les avantages du prêt à domicile en terme d'aisance dans la consultation : « [...] il ne faut pas seulement que l'on puisse facilement consulter les ouvrages sur place, mais il est bon qu'on puisse en emporter chez soi certaines volumes pour les étudier plus à loisir »²¹⁶. Certes, il envisage la possibilité comme Léopold-Auguste Constantin de proposer des horaires de consultation sur place élargis, mais ceci moins afin de substituer la communication au prêt que pour compenser les restrictions liées aux modalités d'emprunt²¹⁷. On retrouve néanmoins toujours cette adoption par défaut, presque subie, acceptée par nécessité :

Indépendamment du service de lecture à l'intérieur, il y a aussi le service des prêts au dehors. C'est là une nécessité dont il est rarement possible de s'affranchir²¹⁸.

De là découlent certaines restrictions dans les règles de prêt. Celles-ci diffèrent peu de celles relevées précédemment : nécessité de demande d'une autorisation d'emprunt individuelle accordée « à des personnes connues »²¹⁹, registres avec inscription des prêts, durée des emprunts limités, responsabilité pour

²¹⁴ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, p. 93.

²¹⁵ *Ibidem*, p. 93.

²¹⁶ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 200.

²¹⁷ *Ibidem*, p. 222.

²¹⁸ *Ibidem*, p. 222.

²¹⁹ *Ibidem*, p. 222.

l'utilisateur en cas de dégradations et pertes. La multiplication de ces restrictions est un moyen supplémentaire de « décourager facilement le lecteur même le plus motivé », comme le note Delphine Riché²²⁰.

L'impératif de tri des demandes d'emprunt en fonction des usagers, qu'on retrouve chez Jean Pie Namur et Léopold-Auguste Constantin comme chez Jules Cousin, témoigne de la différenciation qu'ils instaurent au sein même du « public ». Il n'y a pas un public homogène qu'il s'agirait de satisfaire de manière uniforme, mais plusieurs catégories de lecteurs qui ne sont pas égaux en termes de droits dans la bibliothèque. On note par ailleurs que cette sélection n'a rien d'étonnant à une époque – entre 1830 et 1860 – où les exceptions concernant le prêt sont courantes tantôt pour les professeurs, tantôt « au profit de personnes d'une moralité connue »²²¹.

Il est intéressant de retrouver en 1890 chez Arnim Graesel une conception défavorable du prêt à domicile, presque inchangée depuis son expression au début du XIX^e siècle. Comme ses prédécesseurs, Arnim Graesel juge que le meilleur moyen d'empêcher la possibilité d'emprunter à domicile est de réunir les meilleures conditions de consultation possibles dans l'enceinte de la bibliothèque.

C'est là une vérité prouvée par l'expérience. Partout, en effet, où l'on a su aller au-devant des besoins et des désirs des travailleurs, en augmentant la durée des séances de lecture et en s'efforçant de rendre agréable, le séjour de la salle d'étude, on a vu s'accroître le chiffre des lecteurs, et celui des emprunteurs diminuer en proportion²²².

C'est une vision assez pragmatique que se soucier d'améliorer la satisfaction et de la commodité des travailleurs dans la mesure où cette amélioration est la condition d'une meilleure conservation des livres. Arnim Graesel insiste sur cette idée à plusieurs reprises :

En limitant le prêt et en accordant aux travailleurs toutes les facilités possibles pour la consultation des ouvrages dans la salle de lecture on arrive à diminuer le nombre des emprunteurs, ce qui est tout profit pour la bibliothèque et le public²²³.

En dépit de cette volonté d'en limiter les effets négatifs, Arnim Graesel reconnaît les avantages et la nécessité du prêt à domicile, mais seulement en ce qui concerne les travaux de certaines catégories d'usagers – celles qui sont par ailleurs

²²⁰ RICHE, Delphine. *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples* : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire, Mémoire d'études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009, p. 44.

²²¹ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique. *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 189.

²²² GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 399.

²²³ *Ibidem*, p. 405.

toujours reconnues comme les emprunteurs légitimes dans les autres manuels. Arnim Graesel vise ici les « érudits », les « professeurs » et les « étudiants »²²⁴ dont la nature des travaux légitime la commodité de consulter des livres hors de la fréquentation et du bruit d'une salle de lecture²²⁵. Les précautions d'usage sont usuelles : durée de prêt limitée afin d'éviter que des personnes ne se déplacent en vain à la bibliothèque pour trouver un ouvrage qui est déjà emprunté, restriction du prêt « dans la mesure où on le juge nécessaire pour assurer la conservation et la sécurité des collections en général »²²⁶. La réglementation draconienne qui encadre la sortie de livres de l'enceinte de l'établissement témoigne d'une attitude générale de méfiance vis-à-vis du prêt à l'extérieur.

Arnim Graesel résume cette conception commune aux auteurs de ce siècle :

Si nous sommes d'avis [...] qu'il faut ouvrir toutes grandes au public les portes de la salle de lecture, nous estimons, au contraire, qu'en ce qui concerne le prêt, la prudence la plus élémentaire commande de se montrer extrêmement circonspect.

Cette défiance peut s'expliquer en partie par la distinction entre bibliothèques populaires et bibliothèques municipales, prédominante au XIX^e siècle : pour la majorité des bibliothécaires, le prêt à l'extérieur relève des bibliothèques populaires à qui revient le rôle de lecture publique²²⁷. Cela traduit, indirectement, une conception de l'usage des livres par le public : celui-ci est davantage perçu comme une menace pour la conservation que comme le but proposé de la bibliothèque. De même, le tri observé entre les usagers légitimes et les autres témoigne d'une vision non égalitaire et démocratique du « service public » au sens où cette expression est utilisée actuellement²²⁸. Les quelques manuels sélectionnés se font les représentants de l'état d'esprit général des professionnels de cette époque. Si une évolution est en cours, qui s'affirmera tout au long du siècle naissant, celle-ci mettra du temps à renverser la *doxa* dominante. Dominique Varry note à ce propos que la notion de prêt à domicile ne s'imposera pas, « et encore avec quelles difficultés », avant le XX^e siècle²²⁹.

Il n'est donc pas étonnant de voir cette vision perdurer toujours quelques années plus tard, au début du XX^e siècle. Dans son *A.B.C. du bibliothécaire*, Georges Borgeaud émet très clairement une distinction entre deux types d'emprunts en fonction de la catégorie des usagers demandeurs : les modalités d'emprunt pour les « professeurs » ou « élèves connus faisant partie d'un collège

²²⁴ *Ibidem*, p. 404.

²²⁵ *Ibidem*, p. 405.

²²⁶ *Ibidem*, p. 405.

²²⁷ RICHE, Delphine. *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples* : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire, Mémoire d'études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009, p. 44.

²²⁸ En utilisant cette expression avec toute la prudence requise puisqu'elle n'était alors pas mobilisée dans le sens qu'on lui donne actuellement. Cf. Partie III) 2).

²²⁹ VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 832

ou d'une école »²³⁰ sont réduites au remplissage de deux bulletins²³¹, contrairement à ce qui prévaut pour le reste des usagers :

Lorsqu'au contraire on devra prêter des ouvrages au public il faudra s'entourer de certaines précautions et tenir une comptabilité journalière des opérations qui auront lieu à chaque séance d'ouverture de la bibliothèque²³².

Ces précautions sont par ailleurs moins strictes que celles énoncées par les auteurs des manuels antérieurs : outre l'inscription sur un registre et le numéro d'ordre, l'emprunteur se voit juste délivrer un carnet individuel et doit justifier de ses quittances de loyer²³³. On perçoit ici le signe d'un début d'évolution des conceptions.

Evolution des conceptions : vers l'acceptation d'une pratique

C'est dans le manuel d'Albert Maire, paru en 1896, qu'on trouve la plus grande modernité dans l'acceptation du prêt d'ouvrages à domicile à cette période. L'auteur, influencé par les pratiques anglo-saxonnes, se place en rupture par rapport à l'état d'esprit dominant des bibliothécaires de son époque. C'est en ce sens qu'il peut être qualifié de pionnier et sera suivi par d'autres personnalités, parmi lesquelles Eugène Morel²³⁴. Son ouvrage, en marquant le début d'un changement dans les conceptions, symbolise la naissance d'une évolution. Il n'est plus question de chercher à passer outre, le principe du prêt est d'emblée admis :

Le prêt des ouvrages à domicile est d'une importance trop grande pour que nous n'y insistions pas²³⁵.

En ce sens, Delphine Riché voit chez Albert Maire « une évolution marquée et une frustration quant à ce conservatisme français »²³⁶. Les précautions à prendre étant à déterminer en fonction des établissements considérés, Albert Maire prend soin de ne pas énoncer de principe général. Ainsi dans les bibliothèques municipales où il y a peu d'emprunt, la tenue d'un registre est suffisante. Des mesures plus importantes sont à adopter dans les bibliothèques universitaires.

²³⁰ BORGEAUD, Georges. *A.B.C. du bibliothécaire*, 1909 p. 22.

²³¹ Cf. en annexe.

²³² BORGEAUD, Georges. *A.B.C. du bibliothécaire*, 1909, p. 22.

²³³ *Ibidem*, p. 23.

²³⁴ RICHE, Delphine, *op. cit.*, p. 44.

²³⁵ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, 1896, p. 253.

²³⁶ RICHE, Delphine. *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire*, Mémoire d'études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009, p. 45.

Outre les précautions usuelles déjà observées, l'auteur se distingue par l'introduction de dispositifs inventifs consistant à faciliter le travail du bibliothécaire, notamment en ce qui concerne la tenue des registres. Albert Maire propose de créer une fiche par emprunteur qui donnerait immédiatement tous les renseignements voulus concernant le prêt et les caractéristiques du travailleur. Sa minutie va jusqu'à conseiller d'associer des fiches de couleur différentes en fonction des catégories d'emprunteurs : « ainsi les professeurs de lettres auraient des fiches blanches ; ceux de science, des fiches de couleur crème ; les étudiants et autres personnes, des fiches rouges et vertes »²³⁷. C'est également avec ingéniosité qu'il pense à un nouveau système de requêtes de prêt par bulletins de demande déposés dans une boîte close par l'utilisateur. Il s'agit avant tout de veiller à la commodité des travailleurs : « les professeurs et les élèves, par ce moyen, seraient satisfaits plus rapidement »²³⁸. On constate donc, contrairement à ce qui était exposé dans les autres manuels, qu'il n'est question à aucun moment d'établir des règles différentes selon les catégories d'utilisateurs ; la seule exception à ce principe étant le prêt de manuscrits qui demande davantage de précaution et auquel seules les personnes « honorables et connues par leurs travaux d'érudition »²³⁹ peuvent prétendre. Cette possibilité d'emprunt de manuscrits est d'ailleurs l'une des marques de la modernité d'Albert Maire.

Mais c'est bien d'un début d'évolution des conceptions qu'il s'agit ; et la position de Seymour de Ricci tempère le constat d'une avancée en ce domaine : celui-ci se tient fermement opposé au prêt à domicile. La radicalité de cette position confirme le caractère résolument moderne de la pensée d'Albert Maire, à une époque où sa voix était minoritaire. On retrouve dans l'ouvrage de Seymour de Ricci, sous une forme plus accentuée, la conception déjà présente au début du XIX^e siècle dans le manuel de Léopold-Auguste Constantin : la nécessité de rendre l'usage de la salle de lecture plus agréable afin d'invalider la possibilité de l'emprunt à domicile. Ceci est justifié par la volonté de ne pas priver « les autres lecteurs de l'usage des volumes prêtés »²⁴⁰. En ce sens, tous les privilèges accordés aux travailleurs – autorisation de prendre les livres sur les rayons, aménagement de « places spéciales avec des cases où ils peuvent laisser leurs papiers et leurs livres »²⁴¹ ont un caractère ambivalent puisqu'ils visent moins à les satisfaire dans l'absolu qu'à combler l'absence de possibilité d'emprunt :

Plutôt que de [prêter] le bibliothécaire devra s'efforcer de rendre le travail sur place plus commode et plus agréable que le travail à domicile²⁴².

Cette représentation n'est pas pour autant partagée par Léo Crozet qui énonce d'emblée que « le rôle d'une bibliothèque est, essentiellement, de prêter des livres,

²³⁷ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, p. 255. Cf. en annexe les modèles de fiches.

²³⁸ *Ibidem*, p. 256.

²³⁹ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, p. 256.

²⁴⁰ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, p. 82.

²⁴¹ *Ibidem*, p. 82.

²⁴² *Ibidem*, p. 82.

non de les refuser »²⁴³. Cependant il nuance cette proposition, établissant une distinction entre les bibliothèques d'études où « le prêt ne peut être consenti qu'exceptionnellement, et à des intellectuels »²⁴⁴ et les bibliothèques de lecture destinées prioritairement au prêt à domicile²⁴⁵. A la différence des autres manuels, on ne trouve essentiellement dans celui de Léo Crozet que des précautions d'ordre financier. Sa conception du prêt à domicile est donc clairement plus ouverte que dans les manuels du milieu du XIX^e ; sans être pour autant aussi tolérante que celle d'Albert Maire. On ne trouve par exemple pas dans son *Manuel Pratique* la possibilité, envisagée par son prédécesseur, d'emprunt de manuscrits.

De manière générale, c'est donc une attitude de méfiance qui domine par rapport à la question du prêt à l'extérieur à la fin du XIX^e siècle. C'est pourquoi les auteurs adoptent des postures ambivalentes, reconnaissant la commodité et l'utilité de l'emprunt tout en craignant les conséquences néfastes ; ce qui les mènent à le restreindre à une catégorie de population et à l'encadrer drastiquement. De façon assez intéressante leur conception du prêt est symptomatique de leur compréhension de la bibliothèque en général : en limitant les possibilités d'emprunt aux ouvrages liés aux études sérieuses²⁴⁶, ils dessinent l'image d'une bibliothèque « temple du savoir », lieu privilégié de quelques élites et dont le caractère excluant n'est pas voilé. Si une critique de ce courant conservateur est amorcée par quelques bibliothécaires dès la fin du XIX^e siècle²⁴⁷ – parmi lesquels Albert Maire dès 1896 – il faudra attendre plusieurs années avant qu'elle ne devienne la conception dominante. A l'entre-deux-guerres, certaines voix, comme celle de Léo Crozet, témoignent d'un changement certains des mentalités et d'une ouverture qui amorce une acceptation. Néanmoins la persistance, chez quelques bibliothécaires, d'une condamnation inchangée du prêt à domicile témoigne de la force des schèmes mentaux hérités du XIX^e.

Si l'appréciation du public par les auteurs des manuels peut être perçue de manière indirecte, par la voie des modalités de prêt, de communication ou des choix bibliothéconomiques effectués, les usagers sont également fréquemment l'objet de jugements frontaux.

²⁴³ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 151.

²⁴⁴ *Ibidem*, p. 202.

²⁴⁵ *Ibidem*, p. 202.

²⁴⁶ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique. *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 210

²⁴⁷ *Ibidem*, p. 210

III. REGARDS ET JUGEMENTS FRONTAUX

Comment la question du public, vaste terreau propice à l'étude, est-elle abordée de manière directe dans les manuels professionnels ? Trois aspects peuvent être considérés : les rapports entre usagers et professionnels, les images-types et caricatures des lecteurs et la considération où est tenue leur propre appréciation de l'établissement.

1. RELATIONS AVEC LES LECTEURS ET SURVEILLANCE

Souvent amorcé de biais, parfois oublié, le traitement des relations entre le public et les bibliothécaires fait aussi l'objet de sections spécifiques des manuels étudiés. De 1830 à 1930, ces parties se font de plus en plus fréquentes et fournies²⁴⁸.

Une défiance teintée de courtoisie

Comme vu précédemment en ce qui concernait la communication des documents en salle, la conception du rôle de bibliothécaire de Jean Pie Namur est celui d'un conservateur au sens strict du terme. Dès lors, il n'est pas étonnant de voir les relations du bibliothécaire avec le public restreintes à une fonction de surveillance. Ainsi la conservation suppose :

D'observer de près les personnes étrangères qui viennent visiter la bibliothèque, les personnes qui la fréquentent, et les ouvriers qui y travaillent²⁴⁹.

On peut juger cette conception des relations avec les lecteurs assez réductrice. En effet, dès le début des années 1830, c'est-à-dire à l'époque de la rédaction du manuel de Jean Pie Namur, on trouve un certain nombre de bibliothèques où les professionnels sont décrits comme étant « toujours prêts à aider les lecteurs dans leurs recherches »²⁵⁰. Le conservatisme dont fait preuve l'auteur ne peut donc être généralisé. D'autre part la parcimonie avec laquelle il traite des rapports entre le personnel et les lecteurs dans son traité témoigne à elle seule du peu d'intérêt qu'il accorde à cette question.

²⁴⁸ Comme vu précédemment, cf. partie I - 2).

²⁴⁹ NAMUR, Jean-Pie. *Manuel du bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*, Bruxelles : J. B. Tircher, 1834, p. 42.

²⁵⁰ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 189.

En dépit de son absence dans le manuel de Jean-Pie Namur, c'est une attitude de courtoisie de la part des bibliothécaires vis-à-vis des usagers qui est unanimement recommandée par les auteurs des ouvrages parus ultérieurement.

Ainsi Léopold-Auguste Constantin développe ce sujet dans son chapitre intitulé « Des devoirs envers le public ». Il souligne d'emblée la nécessité d'« urbanité de la part des employés envers tout le monde »²⁵¹. La proscription de certaines attitudes marque la force et la prégnance des schèmes mentaux associés au bibliothécaire à cette époque, sans qu'on puisse réellement juger de la véracité de telles représentations :

Une froideur désobligeante, des réponses brèves et sèches, [...] dont une trop grande partie d'employés, dans les administrations publiques, se servent pour éloigner les questions et les services réclamés par des personnes inconnues, sont chez un bibliothécaire un défaut moins tolérable que chez tout autre²⁵².

Le fait même de dédier une section spécifique à la question des relations entre usagers et bibliothécaires témoigne d'une attention renouvelée accordée aux travailleurs. Si ceux-ci n'osent pas s'adresser au bibliothécaire dans leurs recherches, l'établissement perd en même temps ce qui en fait l'utilité au sens de Léopold-Auguste Constantin : l'usage des ressources. Dès lors, l'attitude recommandée et attendue de la part du personnel est celle d'une « politesse prévenante »²⁵³.

A l'image de celui de Léopold-Auguste Constantin, on retrouve les mêmes recommandations de courtoisie à l'égard du lecteur dans le manuel de Jules Cousin. Celui-ci note que dans le cas où un usager dégraderait un ouvrage qui lui était confié, l'employé devrait le rappeler « doucement et convenablement à l'ordre. »²⁵⁴ Le chapitre consacré aux « Devoirs respectifs du personnel envers le public et du public envers la bibliothèque »²⁵⁵ est également frappant de ressemblance avec celui de Léopold-Auguste Constantin – on y retrouve, jusque dans le choix des termes, les mêmes conseils. Jules Cousin insiste sur les qualités de prévenance et d'urbanité²⁵⁶ dont doivent faire preuve les bibliothécaires à l'égard du public. Il proscrie également la « froideur désobligeante », ou les « réponses brèves et sèches »²⁵⁷ qui décourageraient les usagers d'obtenir les informations dont ils ont besoin.

A la courtoisie unanimement recommandée, Albert Maire ajoute un impératif de simplicité et de réserve dans les relations bibliothécaires-usagers, qui doivent

²⁵¹ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, 1841, p 89.

²⁵² *Ibidem*, p. 91.

²⁵³ *Ibidem*, p. 91.

²⁵⁴ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 222.

²⁵⁵ *Ibidem*, p. 223

²⁵⁶ *Ibidem*, p. 223

²⁵⁷ *Ibidem*, p. 223

être bienveillants et réservés²⁵⁸. Léo Crozet, quelques années plus tard, reprendra cette exigence d'immédiateté et de facilité²⁵⁹. Néanmoins cette sobriété ne doit empêcher pas le professionnel d'assister les travailleurs dans leurs études et de mettre à leur disposition sa vaste érudition²⁶⁰. Plus que le rôle de simple conseiller qu'il était appelé à tenir dans les autres manuels, Albert Maire dote d'un caractère quasi messianique la tâche du bibliothécaire qui

[...] se doit à une jeunesse curieuse et avide d'instruction, pour qui il sera un guide sûr et affable, qui la conduira vers les sources les plus pures et les plus abordables²⁶¹.

Mais cette exigence d'amabilité n'empêche pas les auteurs de laisser exprimer une certaine méfiance envers les usagers. De fait, pour Léopold-Auguste Constantin, il n'est pas question de mettre le public et le personnel de la bibliothèque sur le même plan ; les seconds devant toujours surveiller les premiers. Cette relation de domination se transpose même matériellement dans la place occupée par le bibliothécaire par rapport au public : « Dans une bibliothèque publique, il est urgent que les places et bureaux des employés de service soient élevés d'un ou de deux gradins au-dessus du parquet, pour dominer en quelque sorte la salle : la surveillance et le service en seront plus faciles »²⁶². Dans le même ordre d'idée, l'auteur veille à instaurer une distance entre bibliothécaire et usagers, distance qui doit être matérialisée et rendue visible grâce au mobilier utilisé :

Les employés de recherche doivent être séparés du public par une barrière, où par tout autre moyen convenable aux localités, de manière qu'ils ne soient pas gênés dans leur service, et qu'aucune personne étrangère ne puisse toucher aux catalogues, aux registres et aux papiers dont ils sont entourés²⁶³.

Ce manque de confiance envers le public est une constante au XIX^e. Ainsi, au début du siècle, André-Joseph-Ghislain Le Glay considère que les problèmes de surveillance s'accroissent avec l'augmentation du nombre de lecteurs. S'appuyant sur l'exemple de vols ayant eu lieu dans quelques villes²⁶⁴, il affirme qu'il ne faut jamais laisser les usagers seuls en salle de lecture et qu'« il vaut mieux être taxé de suspicion que de compromettre la sécurité de la bibliothèque »²⁶⁵. Jean Bleton souligne à ce propos le nombre important d'armoires vitrées et grillagées que

²⁵⁸ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, p. 25.

²⁵⁹ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 199.

²⁶⁰ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, p. 25.

²⁶¹ *Ibidem*, p. 25.

²⁶² *Ibidem*, p. 78.

²⁶³ *Ibidem*, p. 78.

²⁶⁴ Lille, Arras et Paris.

²⁶⁵ LE GLAY, André-Joseph-Ghislain, cité dans BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 115.

possèdent les salles de lecture²⁶⁶, témoignant de la défiance dans laquelle était tenue l'utilisateur.

Vers une horizontalité des relations ?

En dépit de cette méfiance, on note dans le traité de Jules Cousin, à la différence du manuel de Léopold-Auguste Constantin, une conception moins passive du rôle du bibliothécaire : ne se limitant pas à une attitude de politesse prudente, celui-ci est encouragé à « se mettre à la portée des personnes qui viennent le consulter, diriger au besoin leurs recherches, encourager les timides [...] »²⁶⁷.

Dans le même ordre d'idée, Arnim Graesel ne s'en tient pas à exiger des bibliothécaires une attitude d'amabilité envers le public, il attend également d'eux « l'affabilité, la complaisance, le savoir-vivre, la politesse, le tact, une éducation parfaite »²⁶⁸. Il insiste sur le fait qu'ils doivent faire preuve de prévenance et d'attentions envers tous²⁶⁹. Ce sont, selon lui, les conditions pour que la bibliothèque atteigne son but, à savoir la communication de ses collections : sans cela l'établissement ne tarderait pas à être en partie déserté²⁷⁰. En dépit de son accent hyperbolique, on retrouve ici une conception déjà développée dans le manuel de Léopold-Auguste Constantin et reprise dans celui de Jules Cousin. Arnim Graesel rejoint également ce dernier en conseillant au bibliothécaire d'assister et d'aider les usagers dans leurs études, dans la mesure où cela est compatible avec ses autres occupations²⁷¹. Les efforts concédés par le professionnel sont tenus comme étant de « grands sacrifices envers le public » que seule une attitude respectueuse de la part de celui-ci permettra de supporter²⁷².

Mais sans surprise, c'est dans l'ouvrage de Léo Crozet que l'on trouve la plus forte injonction à rendre le bibliothécaire actif dans ses relations avec le public. Il ne s'agit pas de rester prostré dans une attitude de politesse prévenante comme le conseillait Léopold-Auguste Constantin²⁷³, ni même de se contenter d'être disponible pour répondre aux attentes des lecteurs. Léo Crozet insiste au contraire sur la nécessité de provoquer les relations avec les usagers²⁷⁴. Pour cela, il imagine divers procédés, allant d'inciter les lecteurs à s'adresser au bibliothécaire grâce à une petite affiche à « interroger un visiteur que l'on voit consulter longuement les

²⁶⁶ BLETON, Jean, dans VARRY, Dominique. *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 283.

²⁶⁷ *Ibidem*, p. 223

²⁶⁸ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 148.

²⁶⁹ *Ibidem*, 387.

²⁷⁰ *Ibidem*, p. 148.

²⁷¹ *Ibidem*, p. 149.

²⁷² *Ibidem*, p. 149.

²⁷³ Cf. précédemment.

²⁷⁴ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 199.

catalogues et qui, visiblement, n'y trouve pas ce qu'il cherche »²⁷⁵. Ce sont ici encore des exigences d'utilité et d'efficacité qui guident Léo Crozet : ainsi celui-ci conseille-t-il au bibliothécaire de ne pas délivrer oralement la référence bibliographique demandée mais de faire remplir à l'usager une formule afin que la réponse apportée soit plus rapide et de meilleure qualité²⁷⁶.

Si Léo Crozet est celui qui demande le plus d'implication de la part du bibliothécaire, c'est également lui qui est le plus exigeant en termes de devoirs des lecteurs. Ce qu'on attend d'eux peut en quelque sorte être compris comme une contrepartie de l'investissement des professionnels à leur égard. De manière nouvelle par rapport aux autres manuels, Léo Crozet se place dans une perspective pratique et directement utilitaire : il s'agit de maximiser les intérêts de la bibliothèque en usant des compétences des usagers. Il conseille notamment de :

[...] demander aux lecteurs tous les services qu'ils peuvent rendre à leur bibliothèque. Profiter du passage d'un spécialiste pour savoir si l'on possède les plus récents et meilleurs ouvrages sur une question importante. Les faire collaborer, suivant leur compétence, à la rédaction des listes d'achat. Demander à ceux qui ont quelque influence, qu'ils s'emploient à obtenir des pouvoirs publics les crédits nécessaires au développement de la bibliothèque²⁷⁷.

Il n'y a donc plus, chez Léo Crozet, de domination affichée de la position du bibliothécaire sur celle du lecteur. Au contraire les deux acteurs semblent mis sur un pied d'égalité, l'auteur allant jusqu'à parler de la « collaboration intellectuelle » qui s'exerce entre eux²⁷⁸. Cette union peut se matérialiser par le choix des livres, la rédaction de catalogues ou encore les aides fournies par le bibliothécaire en matière de documentation.

En outre, Léo Crozet attache beaucoup d'importance à la manière dont doit s'exercer l'assistance du professionnel : celle-ci va au-delà de la simple réponse ponctuelle à une question d'un usager. Ainsi la documentation fournie doit tenir compte du degré de connaissance demandé par le lecteur²⁷⁹. De même, à un niveau supérieur, la coopération bibliothécaire-usager tient dans ce que Léo Crozet nomme l'orientation. Le bibliothécaire doit assurer le rôle de guide des lecteurs dans leurs travaux, supplantant même parfois le rôle du professeur : il peut se faire directeur d'étude orientant les étudiants, leur permettant de préparer des examens sans suivre les cours d'une Université, s'ils ne peuvent le faire²⁸⁰. Il peut même aller jusqu'à assurer un rôle d'intermédiaire qui va au de-delà de la simple assistance bibliographique, « mettant en rapport des hommes qui peuvent gagner à

²⁷⁵ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 199.

²⁷⁶ *Ibidem*, p. 199. Cf. le type de formule préconisée en annexe.

²⁷⁷ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 200.

²⁷⁸ *Ibidem*, p. 203.

²⁷⁹ *Ibidem*, p. 203.

²⁸⁰ *Ibidem*, p. 204.

se connaître »²⁸¹. C'est une fonction auquel Léo Crozet attache beaucoup d'importance, comme en témoignent ses longs développements portant sur la manière exacte de répondre aux recherches bibliographiques des usagers : sept pages du manuel y sont consacrées²⁸².

Bien qu'une attitude de bienveillance soit unanimement recommandée au bibliothécaire dès le début du XIX^e siècle, celle-ci reste souvent cantonnée à un comportement passif face au lecteur. Le caractère drastique des mesures de surveillance encadrant la communication des collections témoigne de la défiance où est tenu l'utilisateur et contribue à la création d'une hiérarchie symbolique entre le professionnel et le lecteur. La barrière invisible se fait même souvent matérielle par le biais des aménagements du mobilier retraduisant la verticalité des relations.

En 1937, la parution du *Manuel pratique* de Léo Crozet marque une évolution dans la manière dont est conçu l'utilisateur. Mis sur un quasi pied d'égalité avec le professionnel, le lecteur acquiert une valeur nouvelle. La principale évolution se trouve dans la manière dont le métier même de bibliothécaire se trouve transformé par cette différence de perception. Son devoir ne tient plus simplement à être « bibliographe, paléographe, compétent en histoire littéraire, en catalogage et en classification », tel que le définissait André-Joseph-Ghislain Le Glay au début du XIX^e siècle²⁸³, mais il se doit d'être au service du lecteur, de le renseigner, de l'accompagner le mieux possible dans ses recherches. Ne se contentant plus d'être un « érudit autosuffisant », il devient peu à peu « professionnel qui sait où trouver l'information », selon les termes de Guillaume Lebailly²⁸⁴.

Education et moralité

Certaines préconisations des manuels posent également la question du devoir que se reconnaît le bibliothécaire en matière de transmission et du rôle qu'il assigne à son institution. Pour la plupart des auteurs, l'élévation morale et spirituelle est la mission première de leur établissement. Par suite, aucun des ouvrages proposés n'est lié au divertissement, à l'amusement ou à la détente. En outre, la fiction n'est jamais présente parmi leurs recommandations. Un certain nombre de lecteurs se trouvent donc d'emblée exclus du public potentiel de la bibliothèque. Celle-ci est présentée comme un lieu « d'étude où le sérieux est de rigueur, où les futilités et le roman n'ont pas leur place »²⁸⁵. Derrière ces choix restrictifs se profile une vision du rôle du bibliothécaire comme celui d'un conservateur, au sens premier du terme, garant de sérieux, d'ordre et de morale.

²⁸¹ *Ibidem*, p. 205.

²⁸² Les pages 205 à 212 de son *Manuel Pratique*.

²⁸³ LE GLAY, André Joseph G. *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*. Lille : Concierge des Archives départementales, 1841. Cité dans BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 114.

²⁸⁴ LEBAILLY, Guillaume. *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire : le cas du Manuel pratique de Léo Crozet*, Mémoire d'études DCB17, Villeurbanne : Enssib, 2008, p. 45.

²⁸⁵ VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 834

Celui-ci est investi de la responsabilité des lectures de son public sur lesquelles il veille avec vigilance ; il prend garde à ce que les livres offerts ne soient pas incorrects par leur futilité, leur audace ou leur nouveauté²⁸⁶. Graham Barnett fait état de cette situation au milieu du XIX^e siècle :

Un grand nombre de « mauvais livres » et d'ouvrages « de basse moralité » étaient colportés dans le pays, et le second argument généralement avancé par les défenseurs des bibliothèques était la nécessité de remplacer ce « déluge d'immoralité » par des lectures plus saines. « La moralisation du peuple » était un cri constamment lancé. Naturellement, l'endroit tout désigné pour offrir ce genre de littérature était l'école ou la bibliothèque populaire²⁸⁷.

Même si les auteurs étudiés ne détaillent pas davantage le contenu des livres proscrits dans leur bibliothèque – Jules Cousin notant à ce propos que les critères énoncés sont assez éloquents pour qu'il se dispense d'évoquer les livres qu'il est inutile de se procurer²⁸⁸ – certains de leurs contemporains se montrent plus prolixes. Ainsi Victor Duruy, ministre de l'Instruction Publique de 1863 à 1869 sous le Second Empire, écrit dans sa circulaire datant du 8 octobre 1867 : "alors au lieu de littérature parfois malsaine et vivant de scandale... les personnes vouées au travail manuel auront des livres bien appropriés à leurs besoins moraux et professionnels, et la plupart de ces livres n'en seront pas moins intéressants et utiles pour d'autres lecteurs. [...] »²⁸⁹. Les bibliothèques, et *a fortiori* les bibliothèques scolaires, sont utilisées comme des instruments de moralisation, parfois politiques comme sous la III^e République, selon l'explication d'Henri Comte²⁹⁰. Il y a donc de manière sous-jacente une volonté d'influer sur le lecteur en lui inculquant les principes que le bibliothécaire juge être louables. Cette conception teintée d'un paternalisme à peine voilé entraîne une vision en creux d'un lecteur-enfant qu'il faudrait éduquer. Cette vision est partagée par la majeure partie des bibliothécaires au XIX^e siècle. Ainsi en 1846, Léon Curmer affirmait son attachement à la moralisation des masses dans laquelle les bibliothèques ont un rôle à jouer :

Si des bibliothèques rendent accessibles “de bons et excellents livres dont la lecture soit désirée, recherchée, honorée”, “des lectures utiles et attachantes”, “des livres irréprochables”, la marque du démon sera chassée. Les effets bénéfiques seraient considérables : la moralisation du peuple serait soutenue, le taux de criminalité tomberait,

²⁸⁶ *Ibidem*, p. 834

²⁸⁷ BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 141.

²⁸⁸ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 183.

²⁸⁹ DURUY, Victor, cité dans BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 158.

²⁹⁰ RICHTER, Noë. « Histoire de la lecture publique en France », *BBF*, 1977, n° 1, p. 1-24 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> (Consulté le 22 janvier 2014).

les plus jeunes seraient habitués “au travail, à l’ordre, l’économie, au respect pour les lois, à la reconnaissance [...]”²⁹¹.

L’exposé de Léo Crozet sur la manière dont le bibliothécaire doit orienter le lecteur s’inscrit pleinement dans cette vision, le premier jouant un rôle de guide, voire d’éducateur moral sur le second. Ainsi le bibliothécaire, outre apprendre au lecteur « à introduire un certain ordre dans ses lectures » ou « à tirer de chaque livre le meilleur profit intellectuel », doit également participer simultanément à « développer [...] sa culture morale »²⁹². C’est à lui d’indiquer quels sont les bons et les mauvais livres²⁹³. Les trois pages que Léo Crozet consacre aux rapports entre littérature et moralité rejoignent également la conception traditionnelle du lecteur-enfant dont il faut veiller avec soin aux lectures afin de l’orienter vers ce qui est considéré comme le droit chemin. Ainsi lorsque l’auteur prescrit une acquisition prudente d’un certain nombre d’ouvrages, notamment ceux ayant l’argent pour sujet principal ; ou qu’il conseille de distinguer certains livres réfutant la morale courante et traditionnelle grâce à un jeu d’étiquettes de couleurs afin de ne pas les communiquer aux moins de vingt ans. Certains documents sont totalement proscrits, comme les romans policiers. En ce qui concerne les « romans où sont décrites, même discrètement, les formes anormales de la vie sentimentale et physiologique »²⁹⁴, il défend une exclusion impérative des bibliothèques publiques dont le rôle est de concourir à l’élévation intellectuelle et morale²⁹⁵. Ces préconisations, qui tranchent avec la modernité de certaines autres sections du *Manuel pratique*, s’inscrivent dans la pleine continuité des réticences qui caractérisent le XIX^e siècle en général, à l’image de l’attaque que François Marsault lançait dans le magazine *Le Lecteur* contre les romans qu’il considérait comme « corrompus et malfaisants »²⁹⁶.

Mais se limiter à cette conception serait simplifier la pensée de Léo Crozet qui s’avère en réalité être plus nuancée. Ainsi, s’il est strict en ce qui concerne les bibliothèques publiques où doivent être placés dans une armoire fermée à clef les ouvrages pornographiques, sadiques ou érotiques, il est beaucoup plus libéral en ce qui concerne les bibliothèques d’étude, qui ne peuvent exclure de leurs collections des documents, même nettement immoraux²⁹⁷. Cela atteste clairement de la tension entre une pensée traditionnelle dont Léo Crozet se fait l’héritier et le changement des mentalités qui commence à se faire jour en ce début de XX^e siècle.

Cependant, cette évolution s’inscrit dans une dynamique de long terme, comme en témoigne la ténacité de certains schèmes mentaux.

²⁹¹ CURMER, Léon. *De l’établissement des bibliothèques communales en France*, Paris : [s. d.], 1846. Cité dans BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 126-127.

²⁹² CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 204.

²⁹³ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 210

²⁹⁴ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 69.

²⁹⁵ *Ibidem*.

²⁹⁶ BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 149.

²⁹⁷ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 68.

2. CARICATURES, IMAGE-TYPES ET REPRÉSENTATIONS DU PUBLIC

Afin d'étudier le plus finement possible les évolutions dans la manière dont sont qualifiés les usagers, il s'agit ici de porter une attention plus précise aux dénominations dont ils font l'objet.

Certaines figures types reviennent fréquemment. Cette prégnance, témoin de la force des représentations dominantes, rend compte également de la lenteur avec laquelle celles-ci évoluent. Les perceptions ci-après, toutes négatives, ont en commun de rentrer en contradiction avec le respect de l'intégrité du document et par là même, d'accentuer l'incompatibilité du couple conservation/communication.

Le vol

La première représentation typique est celle du lecteur voleur. Déjà au tout début du XIX^e, cette figure était très présente dans les manuels professionnels de bibliothécaires. Ainsi André-Joseph-Ghislain Le Glay relevait-il les récents vols de Lille, d'Arras ou de Paris pour justifier la surveillance continue exercée sur les lecteurs, soulignant qu'il préférerait être accusé de suspicion plutôt que de menacer la sécurité de l'établissement dont il avait la charge²⁹⁸. De même Simone Balayé note à propos des publics de la Bibliothèque Nationale qu'un grand nombre de précautions sont prises afin d'empêcher les vols et les pertes, bien que celles-ci ne soient pas toujours couronnées de succès²⁹⁹.

Tous les auteurs des manuels étudiés soulignent cet aspect, en fonction duquel sont prises des mesures préventives ou répressives afin de contrôler les abus. On ne peut dissocier cette méfiance vis-à-vis du vol de l'impératif de préservation des documents dont les bibliothécaires du XIX^e font leur priorité première. Ainsi pour Jean Pie Namur, la conservation suppose de prévenir toute effraction des voleurs³⁰⁰. Quelques années après, Jules Cousin attire également l'attention sur la meilleure manière de prévenir les soustractions³⁰¹, alors qu'Arnim Graesel use d'une pointe ironique pour dénoncer « les individus qui ont la réputation notoire de ne pas savoir distinguer le mien du tien »³⁰². Il y a d'ailleurs chez cet auteur une propension à cliver ce qui relève de la théorie et de la pratique. Si en théorie, tous les lecteurs sont admis en salle de lecture, dans la pratique, cela

²⁹⁸ LE GLAY, André Joseph G. *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*. Lille : Concierge des Archives départementales, 1841. Cité dans BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 115.

²⁹⁹ BALAYÉ, Simone, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 432.

³⁰⁰ NAMUR, Jean-Pie. *Manuel du bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*, Bruxelles : J. B. Tircher, 1834, p. 42.

³⁰¹ COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 221.

³⁰² GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 394.

dépend des cas de figure qui se présentent³⁰³. Ainsi, bien que tout homme doit être considéré *a priori* comme un « honnête homme », Arnim Graesel admet qu'« en théorie, c'est fort beau, mais il serait dangereux de s'y fier dans la pratique »³⁰⁴. De la découle sa recommandation de l'emploi d'une stricte surveillance auquel rien ne serait déroger ; injonction qu'on retrouve inchangée dans l'ouvrage d'Albert Maire.

Si le moyen de prévenir le vol est partagé, la manière dont celui-ci est présenté diffère cependant. Ainsi, moins frontal que ses confrères, Albert Maire conçoit la surveillance avant tout dans l'aménagement du bâtiment, en prévoyant de larges couloirs sur tout le pourtour des locaux afin de faciliter l'observation du public par le personnel. En outre, la présence d'un concierge placé dans une loge vitrée en face du vestiaire permet de contrôler chaque entrée et de reconnaître toute personne – fournisseurs, étrangers, lecteurs – souhaitant pénétrer dans l'établissement³⁰⁵. La méfiance dont le public est l'objet se traduit également par des dispositions particulières de rangement des collections, visant à cacher celles qui sont les plus précieuses et donc susceptibles d'être dérobées. Ainsi,

les incunables, les raretés, les manuscrits et les dissertations et thèses sont placés dans les angles pour les isoler davantage³⁰⁶.

Cette disposition peut surprendre si elle est mise en regard de notre conception contemporaine du rôle d'une bibliothèque, visant à concilier conservation et communication sans nuire à la seconde. C'est bien l'inverse qui est préconisé ici : les collections semblent mises à disposition par défaut, et la nécessité de les préserver conduit à les cacher au regard des usagers. Bien qu'Albert Maire tienne, par ailleurs, des propos reflétant une grande modernité de pensée – notamment sur la question du prêt à domicile³⁰⁷ – et annonçant la rupture avec la conception élitiste de la bibliothèque rendue effective au milieu du XX^e siècle, ces préconisations en matière de surveillance se démarquent peu des peurs exprimées par André-Joseph-Ghislain Le Glay ou Jean Pie Namur au début du siècle. Le conseil de tenue d'un registre spécialement dédié aux disparitions d'ouvrages³⁰⁸ va également en ce sens : en anticipant les comportements potentiels des usagers, il contribue à leur assigner une identité de voleurs éventuels et ce faisant, atteste de la suspicion où il les tient.

Léo Crozet insiste également sur cette surveillance, en faisant preuve ici encore d'une grande inventivité dans les dispositifs possibles afin d'en améliorer l'efficacité, notamment par l'évocation de « jeux de glaces discrets »³⁰⁹. Il consacre, lui aussi, une partie de son manuel à la question des « pertes, vols et

³⁰³ Cf. précédemment ou dans GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 394.

³⁰⁴ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 400.

³⁰⁵ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, p. 52

³⁰⁶ *Ibidem*, p. 53

³⁰⁷ Cf. p. 53 de ce mémoire, sous-partie « Evolution des conceptions : vers l'acceptation d'une pratique ».

³⁰⁸ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, p. 253. Cf. en annexe le modèle de registre en question.

³⁰⁹ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 198.

lacérations »³¹⁰. Ces précautions ne l'empêchent pas d'être celui qui se montre le moins méfiant d'entre tous en ce qui concerne les vols. S'il évoque l'existence de cette tentation, c'est pour mieux convaincre le bibliothécaire que celle-ci a peu de chances d'être effective :

Dans une *bibliothèque de lecture*, le public n'est pas tenté de voler un livre qu'il peut emprunter et qui n'a qu'une faible valeur³¹¹.

Cette tolérance est d'autant plus franche qu'elle ne relève pas, à la différence des propos d'Arnim Graesel, du domaine purement théorique. Ainsi Léo Crozet envisage-t-il la possibilité concrète d'autoriser l'accès des usagers aux magasins, chose inédite qui atteste à nouveau de la modernité de l'auteur³¹².

Pourtant, l'originalité de Léo Crozet ne se situe pas dans une attitude moins suspicieuse que celle de ses confrères, mais plutôt dans la manière de contourner ce risque de soustraction d'ouvrages. En effet, sans se départir de l'impératif d'exercice d'une stricte surveillance, Léo Crozet conseille en premier lieu d'élargir les horaires d'ouverture de l'établissement³¹³ afin de limiter les vols. Loin d'être neutre, ce glissement suppose une conception nouvelle. La volonté d'amélioration du service rendu s'affranchit du rapport de force vertical, légitimant la mise en place de règles répressives en amont, instauré traditionnellement entre le bibliothécaire et le public.

Si les auteurs du début des années 1830 font preuve d'une suspicion unanime à l'égard de l'utilisateur, les professionnels de la fin du XIX^e et du début du XX^e montrent une attitude plus ambivalente. Ainsi, on trouve dans les propos d'Albert Maire comme dans ceux de Léo Crozet l'expression d'une tension assez caractéristique des auteurs de cette période : leurs aspirations modernes cohabitent avec des peurs témoignant de la prégnance de schèmes hérités du siècle précédent. Au-delà de son aspect paradoxal, cette tension est surtout le reflet d'une évolution de conception des rapports à l'utilisateur : au lieu d'être perçue uniquement dans la comparaison entre deux auteurs, cette évolution peut également être saisie à l'échelle d'un même individu.

L'hygiène et la saleté

Une autre image type du lecteur revient à de nombreuses reprises : celle de la saleté, et de manière plus générale, de l'hygiène douteuse. Là aussi, cette représentation justifie les précautions qui entourent la communication des livres et la multiplication des restrictions qui s'appliquent au lecteur. Jules Cousin,

³¹⁰ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 242

³¹¹ *Ibidem*, p. 197.

³¹² Cf. partie « Communication des documents. »

³¹³ *Ibidem*, p. 243

reprenant les propos de Richard de Bury, dénonce ainsi la saleté des écoliers, qui doivent « se laver les mains en sortant du réfectoire, afin que leurs doigts grasseyeux ne tachent point le signet du livre ou le feuillet qu'ils tournent »³¹⁴. Une telle conception s'inscrit dans un contexte où les enfants ne disposaient pas de structures dédiées en termes de lecture publique³¹⁵. Mais cette vision négative ne se limite pas aux plus jeunes ; l'auteur soulignant que « de nos jours encore, combien ne trouve-t-on pas de gens plus âgés qui sont écoliers en ce point ! »³¹⁶.

Léopold-Auguste Constantin décrit quant à lui comme « redoutables » les « emprunteurs, les personnes maladroitement et aux doigts sales », qu'il range par ailleurs sur le même plan que les nuisances causées par « les vers, les rats, l'humidité et la poussière »³¹⁷. Arnim Graesel dénonce également la tenue, la malpropreté et l'inconvenance de certaines personnes qui « heurtent la décence et les bonnes mœurs et fournissent de justes motifs d'exclusion »³¹⁸. De même, si, pour Seymour de Ricci, la présence et la gratuité des cabinets de toilettes sont des éléments incontournables dans les bibliothèques publiques, c'est dans la mesure où ils remédient à cette saleté qui porterait atteinte à l'intégrité du document :

Peu de bibliothécaires français se rendent compte que la propreté des mains des lecteurs est bien moins onéreuse pour une bibliothèque que les traces laissées sur les volumes par des doigts douteux. On ne saurait qu'approuver le bibliothécaire qui obligerait tout lecteur à se laver les mains avant de toucher un volume de la réserve³¹⁹.

Léo Crozet note de manière plus mesurée qu'on ne peut admettre en salle de lecture que les lecteurs dont « la tenue ou l'état de santé apparent ne peut être une gêne pour leurs voisins »³²⁰. Dans le même ordre d'idée il inclue parmi les garanties morales qui doivent être demandées aux lecteurs de la bibliothèque, outre l'obligation d'être domiciliée, des exigences de propreté et de santé³²¹.

³¹⁴ DE BURY, Richard. *Philobiblion. Tractatus pulcherrimus de amore librorum*, (trad. H. Cocheris), Paris : Aubry, 1856, p. 144 et suiv. Cité dans COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 140

³¹⁵ BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 832

³¹⁶ DE BURY, Richard. *Philobiblion. Tractatus pulcherrimus de amore librorum*, (trad. H. Cocheris), Paris : Aubry, 1856, p. 144 et suiv. Cité dans COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 140

³¹⁷ CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, 1841, p. 64.

³¹⁸ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 394.

³¹⁹ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, p. 27.

³²⁰ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 195.

³²¹ *Ibidem*, p. 202.

La négligence

La dernière image-type du lecteur est celle de la négligence. Celle-ci est souvent perçue comme la principale source des dégâts et détériorations dont sont victimes les ouvrages. C'est en ce sens que la communication des documents au public est souvent conçue comme une menace potentielle à leur bonne conservation. Ainsi de Jules Cousin répugnant à prêter un ouvrage aux personnes « dont on sait que la négligence expose à voir revenir le livre dans le plus triste état »³²² et dénonçant les « traces nuisibles » que ces individus laissent sur leur passage³²³. C'est, de loin, Jules Cousin qui est le plus méfiant vis-à-vis de la communication aux lecteurs, dont dépend principalement, selon lui, la bonne conservation des ouvrages³²⁴. La négligence où il les tient est encore clairement exprimée par les citations des propos de Richard de Bury³²⁵ au XIV^{ème} siècle qu'il reprend totalement à son compte. Ainsi la saleté des lecteurs est poussée à son paroxysme par l'aspect caricatural des portraits, où l'exagération est utilisée comme un procédé comique afin d'accentuer le discrédit des usagers. L'auteur ne voile pas la répugnance qu'ils lui inspirent :

Vous verrez peut-être un jeune écervelé, flânant nonchalamment à l'étude, et tandis qu'il est transi par le froid de l'hiver, et que comprimé par la gelée son nez humide dégoutte, ne pas daigner s'essuyer avec son mouchoir avant d'avoir humecté de sa morve honteuse le livre qui est au-dessous de lui. Il a un ongle de géant, parfumé d'une odeur puante, avec lequel il marque l'endroit d'un plaisant passage³²⁶.

On note que cette négligence n'est pas simple étourderie mais se rapproche de la nonchalance, de l'irresponsabilité et de la paresse :

Il n'est pas honteux de manger du fruit ou du fromage sur son livre ouvert, et de promener mollement son verre tantôt sur une page tantôt sur une autre. Il appuie ses coudes sur le volume et, par une courte étude, attire un long sommeil ; enfin, pour réparer les plis qu'il vient de faire, il roule les marge des feuillets, au grand préjudice du livre³²⁷.

³²² COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 137.

³²³ *Ibidem*, p. 137.

³²⁴ *Ibidem*, p. 139.

³²⁵ Evêque de Durham et proche conseiller du roi d'Angleterre Édouard III.

³²⁶ DE BURY, Richard. *Philobiblion. Tractatus pulcherrimus de amore librorum*, (trad. H. Cocheris), Paris : Aubry, 1856, p. 144 et suiv. Cité dans COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 139.

³²⁷ *Ibidem*, cité dans COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 139.

Arnim Graesel est également particulièrement insistant sur ce point et ne se prive pas d’user d’un florilège de termes péjoratifs pour critiquer l’insouciance du public :

[...] il n'y a certainement pas d'établissements où le public se montre aussi peu scrupuleux, et commette autant de dégâts, que dans les bibliothèques ; il maltraite, tâche ou déchire les ouvrages qu'on lui communique comme s'ils étaient sa propriété personnelle, et sans avoir l'air de se douter qu'il commet un acte blâmable et que la plus vulgaire honnêteté réproouve³²⁸.

Si Arnim Graesel faisait preuve d’une certaine tolérance en défendant l’ouverture des salles de lecture au plus grand nombre, c’est pourtant l’irresponsabilité des lecteurs qui lui permet de justifier l’interdiction d’entrée des usagers dans les magasins.

Cette négligence qui se confond avec l’insouciance dans l’ouvrage d’Arnim Graesel est perçue par Seymour de Ricci comme étourderie³²⁹, dénomination en soulignant davantage le caractère involontaire. C’est afin d’y remédier qu’il recommande de placer du papier buvard sur les tables de lecteurs, par souci d’éviter les dégradations souvent causées par les tâches que font les usagers sur les livres et les reliures. Dans le même ordre d’idée, la communication des ouvrages est perçue par Seymour de Ricci comme une des principales causes de détérioration des documents. Il dénonce notamment les mauvaises manipulations par les usagers : « Trop de lecteurs [...] ont l'habitude déplorable de poser sur le livre ouvert le papier sur lequel ils sont en train d'écrire. D'innombrables dommages à des livres de nos bibliothèques n'ont pas d'autre origine que cette funeste et indéracinable habitude »³³⁰.

Ces représentations mettent en évidence une conception prédominante du lecteur : celui-ci est perçu comme un ennemi des livres³³¹ dont la consultation des ouvrages est clairement incompatible avec l’impératif de conservation. Cette vision, mobilisée par tous les auteurs avec des degrés divers, évolue peu au cours du siècle étudié – Léo Crozet étant, ici encore, le plus tempéré.

D’autres images, moins grossières car disséminées plus subtilement, n’en témoignent pas moins d’une compréhension caricaturale des usagers.

³²⁸ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 386.

³²⁹ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, p. 19.

³³⁰ *Ibidem*, p. 18.

³³¹ En reprenant l’expression de Delphine RICHE dans *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples* : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire, Mémoire d’études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009, p. 43.

Caractères-types

Bien que les lecteurs soient parfois conçus et définis comme un tout, considérés dans leur ensemble et appréciés globalement, les auteurs de manuels énoncent fréquemment des critères de différenciation des publics. En fonction de ce tri, les usagers ne sont pas compris de manière équivalente, n'ont pas la même légitimité et ne peuvent souvent pas prétendre aux mêmes droits.

Ainsi Léopold Auguste Constantin, afin de convaincre les professionnels de la nécessité d'assurer un accueil cordial, évoque les cas de personnes qui n'oseraient plus recourir à une bibliothèque s'ils y étaient mal reçus : « un jeune élève, un savant sédentaire et timide, un étranger parlant mal le français, un ouvrier qui a besoin d'un renseignement pour son état [...] »³³². En dépit de la vocation démocratique qui sous-tend cette énumération, la description mobilise d'emblée la caricature à dessein de convaincre le lecteur.

Certains n'hésitent pas à énoncer des caractères de lecteurs selon l'âge ou le genre, ainsi de Léo Crozet évoquant la propension des personnes âgées à parler à voix haute dans la salle de lecture³³³. C'est également lui qui insiste sur la nécessité de témoigner une attention particulière aux plus jeunes, bien qu'il admette que les érudits locaux soient plus calmes³³⁴, et qui conseille lorsque l'attitude de certains lecteurs y oblige, de « réserver une table aux lectrices »³³⁵.

Si ces figures-types changent peu, une évolution peut cependant être perçue dans la manière dont est appréhendé l'objet « public ».

³³² CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, 1841, p. 91.

³³³ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 195.

³³⁴ *Ibidem*, p. 200.

³³⁵ *Ibidem*, p. 34.

3. VERS UNE BIBLIOTHÈQUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ? LA RECONNAISSANCE DU RÔLE DE L'USAGER

Malgré l'aspect caricatural des représentations, certaines distinctions ou portraits types de lecteurs peuvent témoigner, de manière parfois inattendue, d'une conception de la bibliothèque ayant vocation à répondre aux attentes de publics variés.

Bibliothèque et inspiration démocratique

Dès le début du XIX^e siècle, diverses voix s'élèvent dans le monde bibliothéconomique pour défendre l'idée d'une bibliothèque proposant des collections d'intérêt général. C'est le cas de François Delessert en 1835³³⁶, d'Eugène Morel et de la quasi-totalité des auteurs des manuels³³⁷.

Albert Maire insiste sur la nécessité « d'accorder à chaque lecteur les mêmes avantages, sans préjudice et sans inconvénient »³³⁸. Sa conception des usagers acceptés dans la bibliothèque est résolument assez ouverte : en théorie, la salle de lecture d'une bibliothèque municipale doit être accessible à tout lecteur désirant y travailler. Il met l'accent sur la nécessité d'une stricte égalité de traitement des usagers. Les lecteurs sont sommés de respecter le règlement, qui doit être appliqué « dans un esprit d'impartialité absolue, et sans aucun passe-droit en faveur de qui que ce soit »³³⁹. C'est un point sur lequel il insiste à de nombreuses reprises ; ainsi lorsqu'il imagine les conséquences d'un potentiel privilège accordé à un usager au détriment d'un autre, il conclue que l'effet produit serait déplorable³⁴⁰. De même lorsqu'il conseille au bibliothécaire d'accueillir les lecteurs ignorants avec amabilité afin de contribuer à faire, potentiellement, naître en eux le goût du travail³⁴¹.

Néanmoins cela ne l'empêche pas de signaler trois cas de refus possibles. Le premier concerne les mineurs : cette exclusion n'a rien d'étonnant à une époque où cette catégorie d'utilisateur n'était pas acceptée dans les bibliothèques municipales : à Troyes et dans plusieurs autres communes, l'admission en salle de lecture n'est pas possible pour les moins de quinze ans³⁴². Arnim Graesel note même qu'ils ne « font pas partie du public, au moins dans le sens que nous

³³⁶ Celui-ci souligne « la nécessité d'ouvrir des bibliothèques à un public différent de celui des bibliothèques municipales : enfants, ouvriers [...] ». Cité par BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *op. cit.*, p. 195.

³³⁷ BALAYE, Simone, dans VARRY, Dominique. *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 436-437.

³³⁸ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, p. 250.

³³⁹ *Ibidem*, p. 387.

³⁴⁰ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 387.

³⁴¹ *Ibidem*, p. 149.

³⁴² BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 209

attachons à ce mot »³⁴³. Les deuxième et troisième exceptions, visant les usagers suspectés de saleté et le vol, ont déjà été évoquées précédemment. En dépit de ces exclusions, Arnim Graesel se fait le défenseur d'une conception de la bibliothèque ouverte à chacun, au sein de laquelle tous les usagers sont considérés de manière égale et mis sur le même plan. La notion de « droits du public » a une signification forte chez cet auteur, de même que la nécessité de combattre les injustices et de ne pas accorder de privilèges à certains lecteurs au détriment d'une autre catégorie d'usagers qui serait lésée :

Il faut donc qu'à l'exception de ces trois catégories de personnes la bibliothèque soit ouverte à tout le monde, et que riches et pauvres, savants et ignorants y soient accueillis au même titre et traités sur le même pied³⁴⁴.

On peut parler ici d'une réelle ambition démocratique qui peut étonner à l'époque de rédaction du manuel. En effet, tout au long du XIX^e siècle, la partition entre bibliothèques municipales et bibliothèques populaires a entraîné un clivage radical des publics qui s'est accentué à la fin du siècle. Les premières, concentrant leurs efforts d'acquisition sur des ouvrages d'érudition servant l'étude, se sont par conséquent de plus en plus éloignées du « grand public »³⁴⁵. La volonté d'Arnim Graesel de servir tous les usagers de manière équitable témoigne donc d'une certaine modernité.

Au début du XX^e siècle, on retrouve également cette volonté d'ouvrir la bibliothèque à un public élargi dans une série de conférences tenues par l'ABF en 1912, sur le thème « Bibliothèques, livres et librairies. » Cela témoigne d'un nouvel état d'esprit que quelques professionnels essaient de propager, en rupture avec la pratique ancienne. Henry Martin, Administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal et Président de l'ABF résume ainsi ce courant novateur :

Du reste, il faut bien l'avouer, quelque étrange que cela puisse paraître, c'est chez nous une idée relativement moderne que d'avoir des Bibliothèques où le public soit admis librement³⁴⁶.

On peut être étonné par ces conceptions mobilisant l'idée d'une bibliothèque municipale d'intérêt général, ne se faisant pas l'apanage d'une catégorie de privilégiés mais s'adressant à tous sans distinction. En effet pendant la première partie du XIX^e siècle, les bibliothèques municipales sont dans la pratique réservées à quelques élus, étudiants et savants aisés, qui ne représentent

³⁴³ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 394.

³⁴⁴ GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 394.

³⁴⁵ DELMAS, Bruno, dans VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 159.

³⁴⁶ Association des bibliothécaires français. *Bibliothèques, livres et libraires*. Paris : Librairie des sciences politiques et sociales - Marcel Rivière et Cie, 1912.

qu'une infime partie des usagers³⁴⁷. Un certain nombre de bibliothécaires conçoivent leur établissement comme un lieu élitiste dont l'usage doit être réservé aux seuls érudits³⁴⁸. Plusieurs catégories s'en trouvent de fait exclues, soit par une interdiction formelle – c'est le cas des mineurs de moins de quinze ans – soit car l'établissement n'a pas vocation à les servir, comme les catégories sociales laborieuses. Tout juste Jean-François Massol évoque-t-il en 1813 quelques « artisans industriels » qui fréquentaient l'établissement aux côtés des professeurs et étudiants³⁴⁹. Ainsi la littérature récente et qui ne relève pas strictement du domaine de l'érudition est le plus souvent l'apanage des bibliothèques dites populaires³⁵⁰ ou encore des cabinets de lecture qui fournissent au début du siècle des ouvrages qu'on ne peut trouver en bibliothèque municipale³⁵¹. A la fin de la décennie 1850, M. J. Chennevière note à propos du public de bibliothèque municipale qu'il constitue : « une véritable clientèle formée principalement de professeurs et d'hommes lettrés »³⁵².

De manière assez inattendue, la pensée de Léo Crozet, presque un demi-siècle après celle d'Arnim Graesel, est beaucoup plus tributaire d'une conception traditionnelle de la bibliothèque. Comme le souligne Guillaume Lebailly, il s'agit moins pour l'auteur de permettre à chacun d'accéder aux documents que « l'élite cultivée sortie des universités puisse poursuivre son développement intellectuel »³⁵³. Son attention portée à la moralité de l'établissement, en excluant des rayons certains ouvrages comme les romans policiers, en témoigne³⁵⁴. En arguant que la bibliothèque n'a d'autre vocation que de « répandre le goût des choses de l'esprit » ou de « faire naître des vocations scientifiques »³⁵⁵, la pensée de Léo Crozet diffère peu de celle de Jules Cousin un siècle avant. De fait, en deçà du discours, le public visé est restreint au milieu de l'élite savante et cultivée. Certes, l'idée de distraction, qui n'avait aucune place dans les manuels d'un demi-siècle plus tôt, est présente, mais le rôle d'une bibliothèque reste pour Léo Crozet « d'élever l'esprit public », même s'il ajoute « autant au moins que de distraire »³⁵⁶. Mais Guillaume Lebailly souligne qu'on ne peut résumer Léo Crozet « aux seules réticences représentatives des débats de son temps »³⁵⁷, celui-ci étant également capable de s'émanciper des conceptions traditionnelles afin de vanter par exemple, les mérites des bibliothèques pour enfants.

³⁴⁷ BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 95.

³⁴⁸ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *op. cit.*, p. 208

³⁴⁹ Cours de bibliographie de Jean-François Massol, cité dans LE POTTIER Nicole, « La croisade de l'Albigeois. Formation de la bibliothèque municipale d'Albi, 1790-1815 », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 34, n° 2-3, 1989, p. 180.

³⁵⁰ BLASSELLE, Bruno, dans VARRY, Dominique, *op. cit.*, p. 189

³⁵¹ VARRY, Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.3 : 1789-1914, Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 1991, p. 131

³⁵² BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987, p. 140.

³⁵³ LEBAILLY, Guillaume. *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire : le cas du Manuel pratique de Léo Crozet*, Mémoire d'études DCB17, Villeurbanne : Enssib, 2008, p. 39.

³⁵⁴ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 69.

³⁵⁵ *Ibidem*, p. 100.

³⁵⁶ *Ibidem*, p. 220.

³⁵⁷ LEBAILLY, Guillaume, *op. cit.*, p. 39.

Il faudra attendre 1931 et les débats du congrès d'Alger pour qu'un terme soit mis sur cet idéal d'accès universel et égalitaire au savoir et à la culture : celui de « lecture publique. » Celle-ci définit « les établissements où le grand public trouve des collections appropriées à ses goûts et à ses besoins » scolaires, professionnels et de la vie quotidienne, par opposition aux bibliothèques destinées essentiellement aux érudits³⁵⁸. Si la définition qui en est donnée alors correspond à l'idéal promu par Albert Maire et Arnim Graesel à la fin du XIX^e siècle, ce n'est que dans les années 1930 que des politiques de fond sont mises en œuvre et que des moyens adéquats sont mis à disposition des bibliothèques afin qu'elles concrétisent ce but³⁵⁹.

Il y a donc un hiatus entre les propos des manuels et revues professionnels et la réalité de la pratique. Si théoriquement les auteurs s'accordent sur un idéal de bibliothèque pour tous, dans les faits, la situation est toute autre. Malgré la voix discordante de ces bibliothécaires, la situation évolue peu dans la seconde partie du XIX^e siècle. Les ouvriers, mais aussi les agriculteurs et les villageois sont toujours exclus des établissements des villes, et il faudra attendre l'entre-deux-guerres pour que des améliorations se fassent jour sur ce plan là³⁶⁰. Ce constat s'explique en grande partie par l'absence de collections susceptibles de plaire aux masses : orientant principalement leurs acquisitions vers des ouvrages savants, cultivant une atmosphère érudite, mettant l'accent sur leur impératif de conservation, les bibliothèques municipales n'ont pas vocation à être des établissements servant l'intérêt général³⁶¹.

Jugements de la part du public

De façon générale, les appréciations portées par les bibliothécaires sur les lecteurs semblent appartenir au domaine du dénigrement, de la méfiance et plus généralement, de la dépréciation. Néanmoins il serait faux de réduire ces jugements à un registre purement négatif. En effet, on constate une autre forme d'appréciation des usagers qui se retrouve dans la quasi-totalité des manuels : l'importance accordée à leurs jugements. A plusieurs reprises, le regard porté sur la bibliothèque et le bibliothécaire par le public est mis en valeur. La perspective est en quelque sorte inversée : de jugé, l'utilisateur se fait juge. Mais l'intérêt réside moins dans le contenu de cette reconnaissance que dans la valeur qu'elle prend aux yeux du bibliothécaire : dans quelle mesure est-elle digne d'intérêt ? De manière détournée, l'importance que revêt ce jugement du public, pour le professionnel, est révélateur de la façon dont il le conçoit.

³⁵⁸ LEVEILLE, Laure, dans POULAIN, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4 : 1914-1990, 2^e éd. Paris : Cercle de la librairie-Promodis, 2009, p. 225.

³⁵⁹ BARNETT, Graham Keith, dans POULAIN, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 4 : 1914-1990, 2^e éd. Paris : Cercle de la librairie-Promodis, 2009, p. 74.

³⁶⁰ BARNETT, Graham Keith, *op. cit.*, p. 140.

³⁶¹ *Ibidem*, p. 140.

Cette valeur accordée au jugement du lecteur est clairement exprimée dans l'ouvrage de Léopold-Auguste Constantin. Celui-ci expose son regret de ne pas voir la reconnaissance du public aller aux bonnes personnes : au lieu de viser le bibliothécaire, celle-ci s'adresse généralement au fondateur de l'établissement³⁶². L'image du sacrifice est utilisée à plusieurs reprises afin d'insister sur l'injustice faite au bibliothécaire, qui consacre tout son travail à l'amélioration des bienfaits de la bibliothèque sans en tirer les bénéfices moraux appropriés. En outre, l'erreur du public est double : non seulement il ne remercie pas celui qui devrait l'être, mais en plus il ne manque pas d'attribuer et de reprocher au bibliothécaire les vices de l'établissement dont il a connaissance. Voyant ses efforts injustement récompensés, le bibliothécaire doit donc s'armer de résignation face à l'ingratitude du public³⁶³.

Si Léopold-Auguste Constantin tempère son propos en admettant être récompensé par la reconnaissance de quelques habitués de l'établissement, son constat général est négatif ; les principaux succès du bibliothécaire et son zèle restant globalement méconnus en dehors des limites étroites de son établissement. L'attention qu'il porte à la reconnaissance du travail du bibliothécaire par le public se trouve distillée à plusieurs endroits dans son ouvrage. Ainsi, s'il insiste sur la nécessité de reporter les titres de certains traités à leur place respective dans le catalogue, c'est que cette tâche est un « travail méritoire » par lequel « on acquiert d'autant plus de droits à la reconnaissance du public studieux »³⁶⁴. Albert Maire rejoint Léopold-Auguste Constantin sur ce point, en insistant sur l'importance que les bibliothécaires doivent attacher à la conduite du secteur intérieur. Si celle-ci doit être exemplaire c'est en particulier car c'est un critère sur lequel l'établissement va être jugé et apprécié. Il va même plus loin encore en pointant l'unicité du criterium, affirmant que c'est « à [lui] seul que s'arrête le public parce qu'il est visible pour lui, tandis que le fonctionnement des autres services lui échappe »³⁶⁵. Là encore l'importance du travail effectué par le bibliothécaire s'évalue moins à l'efficacité ou l'utilité de la tâche effectuée qu'à l'aune de son appréciation par le public, que celle-ci soit justifiée, ou non. Sa fonction prend sens à partir de cette reconnaissance. Si pour Léopold-Auguste Constantin, le public ne reconnaissait pas le travail du professionnel à sa juste valeur, la vision d'Albert Maire se fait plus pragmatique ; celui-ci conseillant de mettre l'accent sur ce que le public est le plus susceptible de remarquer. Mais malgré cette différence de perspective les deux auteurs se rejoignent sur la valeur accordée à la reconnaissance des usagers, ce qui témoigne indirectement du cas qu'ils font de leur public.

Cette idée se retrouve également dans le manuel de Seymour de Ricci. Tout comme Albert Maire, celui-ci attache beaucoup d'importance aux travaux qui sont susceptibles de rencontrer la reconnaissance du public, en particulier quand celle-ci se fait verbale. Ainsi, après avoir conseillé de mettre en évidence sur les rayons les publications les plus récentes afin qu'elles soient bien mises en valeur, il

³⁶² CONSTANTIN, L.-A. *Bibliothéconomie*, 1841, p. 35.

³⁶³ *Ibidem*, p. 35.

³⁶⁴ *Ibidem*, p. 108.

³⁶⁵ MAIRE, Albert. *Manuel pratique*, p. 267.

appuie sa démonstration en citant l'exemple d'un bibliothécaire qui « fut chaudement félicité par ses lecteurs d'avoir ainsi, en quarante-huit heures, mis à la portée de leur main la nouvelle Grammaire de l'Académie française »³⁶⁶. Et c'est dans le même ordre d'idée qu'il ajoute quelques lignes plus loin :

C'est sur la liste des volumes ainsi offerts à la curiosité gourmande des lecteurs que le visiteur impartial pourra juger le mieux des mérites réels d'une bibliothèque³⁶⁷.

Quelques années plus tard, Léo Crozet témoigne aussi de son attachement à la réputation de son établissement. Cependant, à la différence des autres auteurs, il met davantage l'accent sur les moyens de faire connaître la bibliothèque en se plaçant dans une perspective publicitaire, plutôt que d'insister sur l'amélioration des services. Mais le but recherché est le même : la bibliothèque se doit d'être connue afin d'être appréciée et d'obtenir la satisfaction du public. C'est en cela qu'il faut

Eviter que la bibliothèque ne soit fréquentée que par quelques fidèles qui se garderont de la faire connaître, l'aimant mieux solitaire et discrète³⁶⁸.

L'étude comparée des manuels révèle donc une ligne commune qui traverse le siècle. De Léopold-Auguste Constantin à Léo Crozet, les auteurs de manuels attestent clairement de la valeur qu'ils accordent au jugement par les lecteurs de leur établissement. Malgré les variations de cette expression – Léopold-Auguste Constantin regrettant le manque de reconnaissance du public, Léo Crozet préférant mettre l'accent sur les moyens de l'obtenir- cette attention commune témoigne de manière larvée d'une volonté de répondre aux besoins de leur public.

Il s'agit donc moins d'un regard positif et bienveillant sur le lecteur que de l'aveu détourné de l'évidence de son rôle et de sa place au sein de la bibliothèque. C'est l'affirmation sous-jacente de la satisfaction de l'usager comprise comme la justification finale et la raison d'être du métier de bibliothécaire.

³⁶⁶ RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises*, p. 20.

³⁶⁷ *Ibidem*, p. 21.

³⁶⁸ CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 193.

CONCLUSION

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'usager est perçu à travers le prisme de ce qui est saisi par les professionnels comme la mission première, et unique, de la bibliothèque : la conservation. Temples du savoir réservés à une élite cultivée et privilégiée, les bibliothèques académiques et publiques sont des lieux clos où la masse du public n'a pas sa place. Toutes les mesures préconisées se déterminent à partir de cette priorité : la manière dont est édifiée le bâtiment, la politique documentaire, l'organisation et le classement des collections, les règles en termes de communication des ouvrages et de prêt à l'extérieur. Le terme même de « public » n'a pas l'acception générale que nous lui connaissons mais se confond le plus souvent avec ceux de « travailleurs » et « studieux », ou encore avec les fonctions de « professeurs », « étudiants », « savants » ; dénominations révélatrices du rôle qui lui est dévolu. Par ailleurs, les caricatures dont il est souvent l'objet montrent, au-delà de la méfiance, le peu d'intérêt qui lui est accordé. Mais la réciproque est également vraie ; le nombre de critiques et de railleries dont le bibliothécaire fait fréquemment les frais témoigne d'un fait réel : bibliothécaires et usagers ont longtemps évolué parallèlement dans deux mondes clos.

On ne peut que constater la prégnance et la continuité de ces représentations : tenaces chez les auteurs des manuels jusqu'aux années 1860, elles se retrouvent sous une forme atténuée dans les ouvrages de la fin du XIX^e siècle. Globalement une évolution se dessine avec le XX^e siècle naissant, mais il faut attendre l'entre-deux guerres pour constater un véritable changement dans ces perceptions. Si la publication de la nouvelle édition du *Manuel pratique* de Léo Crozet en 1937 s'en affranchit en grande partie, on retrouve tout de même chez lui les traces de réticences liées à l'héritage d'une conception traditionnelle.

Pourtant, parler d'un regard sur le public qui évoluerait de manière linéaire tout au long du siècle pour être saisi sous sa forme finie au moment de l'entre-deux-guerres serait réducteur. En réalité, la manière dont les usagers sont représentés est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît à première vue et s'inscrit dans un enchevêtrement de perceptions parfois difficiles à saisir.

Celles-ci se caractérisent par leur irrégularité. Loin de suivre une progression lisse, constante et évidente, les représentations connaissent une évolution heurtée. Il n'y a pas systématiquement de variations sensibles d'un auteur à l'autre ; les retours en arrière sont fréquents. En outre, on ne peut résumer un auteur à une conception. De fait, de Jean-Pie Namur à Léo Crozet, on trouve souvent chez le même auteur plusieurs visions qui se superposent : volonté de servir les usagers mais méfiance à leur égard, reconnaissance théorique de l'importance du public mais dénuée d'application concrète, caricatures de lecteurs voisinant avec une tenue en estime des travailleurs... Pour ces deux raisons, les regards portés sur le public ne peuvent se concevoir

qu'au pluriel : à leur évolution chronologique s'ajoute leur variété à l'échelle d'un même individu.

Enfin, deux autres questions irriguent l'ensemble de cette étude et méritent une considération particulière. Tout d'abord, celle de la particularité des sources : peut-on dire réellement dire qu'un auteur est représentatif de son temps, le reflet de son époque ? La réponse est mesurée. Un auteur est une voix particulière qui s'exprime à un moment donné mais ne peut résumer à lui seul la doxa professionnelle de son époque. C'est donc uniquement dans la globalité que les écrits de ces auteurs peuvent être appréciés, c'est par leur mise en relation qu'ils nous enseignent quelque chose de leur temps, et beaucoup moins dans leur spécificité.

Le second point est celui du clivage entre le contenu de ces traités professionnels et la réalité de la pratique bibliothéconomique : les principes énoncés dans les manuels doivent être interprétés prudemment et compris comme des mesures générales énoncées d'un point de vue théorique. C'est bien souvent l'expression d'un idéal qui est ici affirmé ; le lecteur contemporain doit donc être attentif à ne pas calquer cette vision sur ce qu'il imagine être la réalité des pratiques. De la même manière, il faut garder à l'esprit que les manuels de formation n'ont vocation à n'être lus que par les pairs des auteurs et ne sont d'aucune manière à destination du public – qui n'y trouverait d'ailleurs que peu d'intérêt. Il faut donc tirer une conclusion prudente et modeste de cette étude qui ne porte que sur une dizaine de traités. Ceux-ci n'excèdent pas l'échelle de leur ambition première : être des manuels théoriques à destination d'autres professionnels, supports de la pensée de leurs auteurs et qui donnent, considérés dans leur ensemble, un aperçu de la place du public de bibliothèque à une époque donnée.

Sources et bibliographie

SOURCES

A – Sources principales : les manuels professionnels étudiés

- Manuels de la première moitié du XIX^e siècle

HESSE, Léopold-Auguste-Constantin (dit CONSTANTIN, L.-A.), *Bibliothéconomie ou Nouveau Manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris : Roret, 1839 (rééd. 1841).

NAMUR, Jean-Pie, *Manuel du bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*, Bruxelles : J. B. Tircher, 1834.

- Manuels de la seconde moitié du XIX^e siècle

COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées : manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, Paris : G. Pedone-Lauriel, 1882.

GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie* (trad. de Jules Laude), éd. Française revue par l'auteur et considérablement augmentée, Paris : H. Welter, 1897.

MAIRE, Albert. *Manuel pratique du bibliothécaire : bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées, suivi 1° d'un lexique des termes du livre, 2° des lois, décrets, etc., concernant les bibliothèques universitaires de 1837 à 1894*, Paris : A. Picard et fils, 1896.

- Manuels de la première moitié du XX^e siècle

BORGEAUD, Georges. *A.B.C. du bibliothécaire*, Paris : Chez l'auteur, 1909

CROZET, Léo. *Manuel pratique du bibliothécaire*, nouv. éd., Paris : Librairie E. Nourry – J. Thiébaud Sr, 1937

RICCI, Seymour de. *Le problème des bibliothèques françaises : petit manuel pratique de bibliothéconomie*, Paris : L. Giraud-Badin, 1933

B - Autres sources utilisées

Association des bibliothécaires français. *Bibliothèques, livres et libraires*. Paris : Librairie des sciences politiques et sociales - Marcel Rivière et Cie, 1912.

CROZET, Léo. *Manuel pratique du bibliothécaire*, Paris : Emile Nourry, 1932

CURMER, Léon. *De l'établissement des bibliothèques communales en France*, Paris : [s. d.], 1846.

DE BURY, Richard. *Philobiblion. Tractatus pulcherrimus de amore librorum*, (trad. H. Cocheris), Paris : Aubry, 1856.

DELISLE, Léopold. *Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque*, Paris : H. Champion, 1890 (rééd. 1908, 1910).

GHELLINCK, Joseph de. *Nos Bibliothèques. Organisation, utilisation, conservation, gestion et direction. : Extrait des Essais Pédagogiques à l'usage des Nôtres*, Louvain : collège de la Compagnie de Jésus de Louvain, 1931.

LE GLAY, André Joseph G. *Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord*. Lille : Concierge des Archives départementales, 1841.

MOREL, Eugène. *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*. Paris : Mercure de France, 1909.

BIBLIOGRAPHIE

A- Histoire générale des bibliothèques

BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Cercle de la Librairie, 1987.

BLETON, Jean. « Les magasins à livres dans les bibliothèques françaises du début du XIX^e siècle à nos jours », *BBF*, 1956, n° 3, p. 183-206.

BORDA, Xavier. *Les Bibliothèques en débat au miroir des revues professionnelles des années 30*, Mémoire d'études DCB17, Villeurbanne : Enssib, 2008.

CALENGE, Bertrand « Eugène Morel (1869-1934) et la lecture publique ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, n° 2 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> (Consulté le 04 avril 2014).

DELAUNAY, Guillaume. *La place de la bibliothéconomie dans l'organisation des connaissances et les classifications*, Mémoire d'études Master Livre et Savoirs, sous la direction de Gérard Régimbeau, Villeurbanne : Enssib, 2009.

DELAVENNE, Magali. « Les lecteurs de la bibliothèque municipale de Lyon au XIX^e siècle », *Cahiers d'histoire*, 46-3/4 | 2001, [en ligne] <<http://ch.revues.org/457>> (Consulté le 11 janvier 2014).

HASSENFORDER, Jean. *Développement comparé des bibliothèques publiques en France et en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIXe siècle 1850-1914*, Paris : Cercle de la Librairie, 1967.

POULAIN, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises*, tome 4, 1914-1990, 2^e édition. Paris : Cercle de la librairie-Promodis, 2009.

RICHTER, Noë. « Histoire de la lecture publique en France », *BBF*, 1977, n° 1, p. 1-24 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> (Consulté le 22 janvier 2014).

VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises*, tome 3 : 1789-1914, 2^e édition. Paris : Cercle de la Librairie-Promodis, 2009.

B- Etudes spécifiques sur les manuels de formation

LEBAILLY, Guillaume. *Vers une pensée modernisée du métier de bibliothécaire : le cas du Manuel pratique de Léo Crozet*, Mémoire d'études DCB17, Villeurbanne : Enssib, 2008. [en ligne] <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique> (Consulté en janvier 2014).

RICHE, Delphine. *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire*, Mémoire d'études DCB18, Villeurbanne : Enssib, 2009. [en ligne] <www.enssib.fr/bibliotheque-numerique> (Consulté en janvier 2014).

Table des annexes

ANNEXE 1 – Bulletins d’emprunt.....	90
ANNEXE 2 – Registres.....	96
ANNEXE 3 – Disposition des salles	100
ANNEXE 4 - Divers.....	103

ANNEXE 1 – BULLETINS D'EMPRUNT

1- BULLETINS DE DEMANDE DE CONSULTATION EN SALLE

Jules Cousin

IV

MESURES D'ORDRE ET DE CONSERVATION.

Bulletin de demande. — Chaque lecteur devra inscrire sa demande sur un bulletin dont la formule est ci-jointe.

BULLETIN DE DEMANDE				
(Conserver ce bulletin pour le rendre avec les volumes à la sortie.)				
NUMÉRO d'ordre	NOM D'AUTEUR	TITRE DE L'OUVRAGE	Format	Volumes

Nom et adresse du lecteur :

Figure 1 : Bulletin de demande de consultation en salle. COUSIN Jules., *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 282

MODÈLES D'IMPRIMÉS 329

BIBLIOTHÈQUE DE XXX

Nom : _____
 Adresse : _____
 Qualité : _____

OUVRAGES	COTE	VOL.	VISA

DATE	AVIS IMPORTANT Ce bulletin, écrit à l'encre, doit être présenté au surveillant, après visa du Bureau, constatant la restitution des volumes, avant de sortir de la Salle.	PLACE
------	---	-------

Voir au verso les renseignements sur les catalogues

A

Figure 2 : Bulletin de demande et de communication en salle. CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 329

Georges Borgeaud

A remplir par le demandeur	Nom du Demandeur _____
	Adresse _____
	Date _____
	Auteur _____
	Titre de l'Ouvrage _____
A remplir par le Bibliothécaire	N° de l'Ouvrage _____ Emplacement _____
	Nombre de Volumes _____
	Observations _____

PRÊTÉ LE	RENDU LE

Fig. 17.
Modèle de fiche N° 1 pour le prêt sur place.

N° _____	
Nombre de Vol. _____	
Nom et Adresse de l'Emprunteur _____	

DATE DU PRÊT	DATE DE RENTRÉE

Fig. 18.
Modèle de fiche numérique N° 2 pour le prêt à domicile.

Figure 5 : Fiches de prêt. BORGEAUD, Georges. *A.B.C. du bibliothécaire*, p. 21

Léo Crozet

MANUEL PRATIQUE DU BIBLIOTHÉCAIRE	BIBLIOTHÈQUE DE XXX	BIBLIOTHÈQUE DE XXX
	DEMANDE DE PRÊT A DOMICILE	OUVRAGE PRÊTÉ A DOMICILE
	Nom : _____	Auteur : _____
	Adresse : _____	Titre : _____
	Auteur : _____	Cote : _____ Relié ou Broché
	Titre : _____	Nombre de vol. : _____ Etat : _____
	Cote : _____ Nombre de vol. : _____	Prêté le : _____ Rendu le : _____
	Etat : _____	Observations : _____
	<i>Reçu en dépôt l'ouvrage ci-dessus (Signer et dater en recevant les volumes)</i>	
	A _____ le _____	
	A rendre en échange du livre	Prêté à M. _____
		A mettre à la place du livre

330 B

Figure 6 : Bulletins de prêt à domicile. CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 330

M _____
 Adresse : _____
 Qualité : _____

ENGAGEMENT

Je m'engage à remplacer ou laisser remplacer par la Bibliothèque, à mes frais, tout volume que j'aurais détérioré ou que je n'aurais pas restitué à la Bibliothèque quinze jours après y avoir été invité par le Conservateur (par lettre recommandée).

Je déclare autoriser les personnes dont les noms suivent à retirer les livres et en donner reçu en mon nom.

A _____, le _____

+

+ Ecrire ici: vu et approuvé, dater et signer.

NOMS ET ADRESSES	SIGNATURES D'IDENTITÉ
1 ^o _____ _____	_____
2 ^o _____ _____	_____

C

Figure 7 : Fiche d'identité. CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 331

BIBLIOTHÈQUE DE XXX

M. _____

Adresse : _____

Profession : _____

Année : _____ Carte N° : _____

RÈGLEMENT

—

Cette carte, strictement personnelle, doit être remise à la Bibliothèque en échange des volumes, après inscription des titres des ouvrages et signature. Lors de la restitution, un timbre spécial est apposé sur le titre de l'ouvrage rendu. La carte est remise au titulaire quand il ne conserve plus aucun volume.

Signature du titulaire : _____ Cachet de la Bibliothèque : _____

D

Figure 8 : Carte de prêt d'une bibliothèque de lecture. CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 332

OUVRAGE PRÊTÉ	COTE	NOMBRE DE VOL.	SIGNATURE	DATE

E

MODÈLES D'IMPRIMÉS

333

Figure 9 : Carte de prêt d'une bibliothèque de lecture - verso. CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 332

ANNEXE 2 – REGISTRES

1- REGISTRES DE PRÊT

Jules Cousin

SIGNATURE de l'emprunteur ou mention de la demande	TITRE SOMMAIRE de l'ouvrage	NOMBRE de volumes	NUMÉROS	DATE de la sortie	DATE de la rentrée	DURÉE du prêt

Figure 10 : Registre de prêt. COUSIN Jules. *De l'organisation*, p. 179

Arnim Graesel

N° du registre	COTE de l'ouvrage	TITRE DE L'OUVRAGE	Nombre des volumes	NOM de l'emprunteur	DATE de SORTIE	DATE de RENTRÉE	OBSERVATIONS
		(SECTION A : <i>Ouvrages généraux</i>)			1897	1897	
301	Aa 58. 8°	MOLBERG, Clm. Ueber Bibliothekswissenschaft.	1	D ^r G. Wolff, Zeitz.	15 Janvier.	17 Janvier.	
302	Ad 691. 8°	Geschichte d. Wissensch. in Deutschland. Tome VII : Lotze. Geschichte der Aesthetik.	1	A. Behr, étud.	"	15 Février.	
303	Af 5614. 8°	ZELLER, Ed. Vorträge und Abhandlungen. Samml. 1, 2, 3.	3	Kämpfe, magistrat	"	31 Janvier.	
304	Aø 740. 4°	Denkschriften der Wiener Akademie. Math.-naturw. Kl. T. 51-55.	2	Helm, professeur.	17 Janvier.	5 Février.	
305	Ab 182. 8°	GRENN, Conrad. Bibliotheca universalis.	1	H. Krieger, étud.	"	10 Février.	
306	Ae 408. 8°	LOECK, C.B. Handbuch d. Gesch. d. Buchdruckerkunst. T. I. II.	2	F. Hilde, "	18 Janvier.	12 Février.	
		(SECTION N : <i>Histoire</i>)					
701	Ne 2659 8°	SVUEL, Heinrich v. Die Begründung des deutschen Reiches. T. II.	1	L. Wunsch, étud.	15 Janvier.	11 Février.	
702	Ng 2890 8°	WOLF, Joh. Politische Geschichte des Eichsfeldes. T. I, II.	1	Weber, prêtre.	"	10 Février.	
703	Nd 2048 8°	RINGELSCHEIN, G. H. Feldbriefe. 2 ^{me} édition.	1	Breustedt, inspec. a Langelsa.	"	8 Février.	
704	Na 1214 8°	WENZER, G. Allgemeine Weltgeschichte. 2 ^{ed} . T. I, IV, VI, VII, X.	5	W. Lang, étud.	"	10 Février.	
705	Nf 258 8°	DAVYSEN, J. G. Geschichte der Preussischen Politik. 5 ^{me} partie Friedrich d. gr. T. I-IV.	4	E. Helm, étud.	"		Prolongation de 15 jours. 14/11
706	Nn 21 8°	Statutes, The, of the Realm T. 1-IX et tables.	12	Werner, profes.	16 Janvier.	30 Janvier.	

Tabl. XIII. Specimen d'un registre de prêt dans lequel les ouvrages prêtés sont classés par ordre méthodique.

DE L'USAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

425

Figure 11 : Registre de prêt. GRAESEL, Arnim. *Manuel de bibliothéconomie*, p. 425

Albert Maire

REGISTRE DU PRÊT (*système des Bibliothèques universitaires*).

SIGNATURE ET ADRESSE de l'emprunteur.	TITRE SOMMAIRE de l'ouvrage.	VOLUMES.	NUMÉROS.	DATE de sortie.	DATE de rentrée.	DURÉE du prêt.
Durand (J.) 25, rue de Rivoli.	Maxwell — <i>Electricité, II.</i>	1	42627	10 mai.		
Bernard (L.) 4, rue Vavin.	Sainte-Beuve. — <i>Lundi, 3, 4, 7, 9.</i>	4	31815	12 mai.	24 mai.	12 jours
Leblanc 27, rue	Lenormant. — <i>Manuel du relieur.</i>	1	12391	15 juin.		

Dans une grande bibliothèque, le registre du prêt conçu d'après le système universitaire devient insuffisant et oblige à des recherches assez longues avant de trouver l'inscription du volume. Un répertoire par noms d'emprunteurs, avec renvoi aux pages du registre est une amélioration au premier système, mais il y aurait lieu de simplifier encore cela en créant pour chaque emprunteur une fiche

Figure 12 : Registre du prêt, système des bibliothèques universitaires. MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 254

Modèle de fiche pour emprunteur.

N° de la fiche : 200.		ANTOINE [Charles-Louis] 18, rue du Chemin-Vert (Paris).		Boursier d'agrégation (Sc. physiques).				
DATE de sortie.	COTE de l'ouvrage.	TITRE SOMMAIRE de l'ouvrage.	Nombre de volumes.	DATE de rentrée.	DATE de sortie. COTE de l'ouvrage.	TITRE SOMMAIRE de l'ouvrage.	Nombre de volumes	DATE de rentrée.
1894 6 juin	42508	Pouillet, <i>Physique.</i>	2	9 juill.				
12. <i>id.</i>	41607	Maxwell, <i>Electricity, II.</i>	1					

Figure 13 : Modèle de fiche pour emprunteur, MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 255

Georges Borgeaud

Numéro d'inscription	Nom, Profession et Domicile de l'Emprunteur.		Observations
	M Prénoms Profession Domicile Présenté par	<p>EXTRAIT DU RÈGLEMENT</p> <p>Art. 9 : <i>Tout lecteur inscrit sera considéré comme ayant adhéré au Règlement.</i></p> <p>Signature ,</p>	

Fig. 19. — Registre d'inscription des emprunteurs.

Figure 14 : Registre d'inscription des emprunteurs. BORGEAUD, Georges. *A.B.C. du bibliothécaire*, p. 22

N ^o de l'ouvrage	Emprunté le	Rendu le	Observations

Fig. 20. — Livret de prêt à domicile.

Figure 15 : Livret de prêt à domicile. BORGEAUD, Georges. *A.B.C. du bibliothécaire*, p. 23

Journée du

N° d'Ordre	N° de Livret	N° de l'Ouvrage	Titre de l'Ouvrage	Nom de l'Auteur	Rendu le		Observations
					Date	Mois	

Fig. 21. — Registre journalier du prêt.

Figure 16 : Registre journalier du prêt. BORGEAUD, Georges. *A.B.C. du bibliothécaire*, p. 23

2- Registre des ouvrages disparus

Albert Maire

Registre des ouvrages disparus.

NOMS D'AUTEURS.	TITRE DE L'OUVRAGE.	INDICATION de la reliure.	COTE de l'ouvrage.	DATE de la disposition.	DATE de la réintégration.	OBSERVATIONS.
[Mulsant E.]	<i>Les ennemis des livres.</i> Lyon, 1879, p. in-8°.....	d. r. perc. v.	13.434	1894 5 mars		
Adeline.	<i>Lexique des termes d'art.</i> Paris, s. d. in-8°.....	»	42.650	3 juin	3 janv. 95	
Chévillard (abbé).	<i>Siam et les Siamois.</i> Paris. 1889, in-8°.....	»	43.271	12 nov.		

Figure 17 : Registre des ouvrages disparus, MAIRE, Albert, *Manuel pratique*, p. 253

ANNEXE 3 – DISPOSITION DES SALLES

Jules Cousin

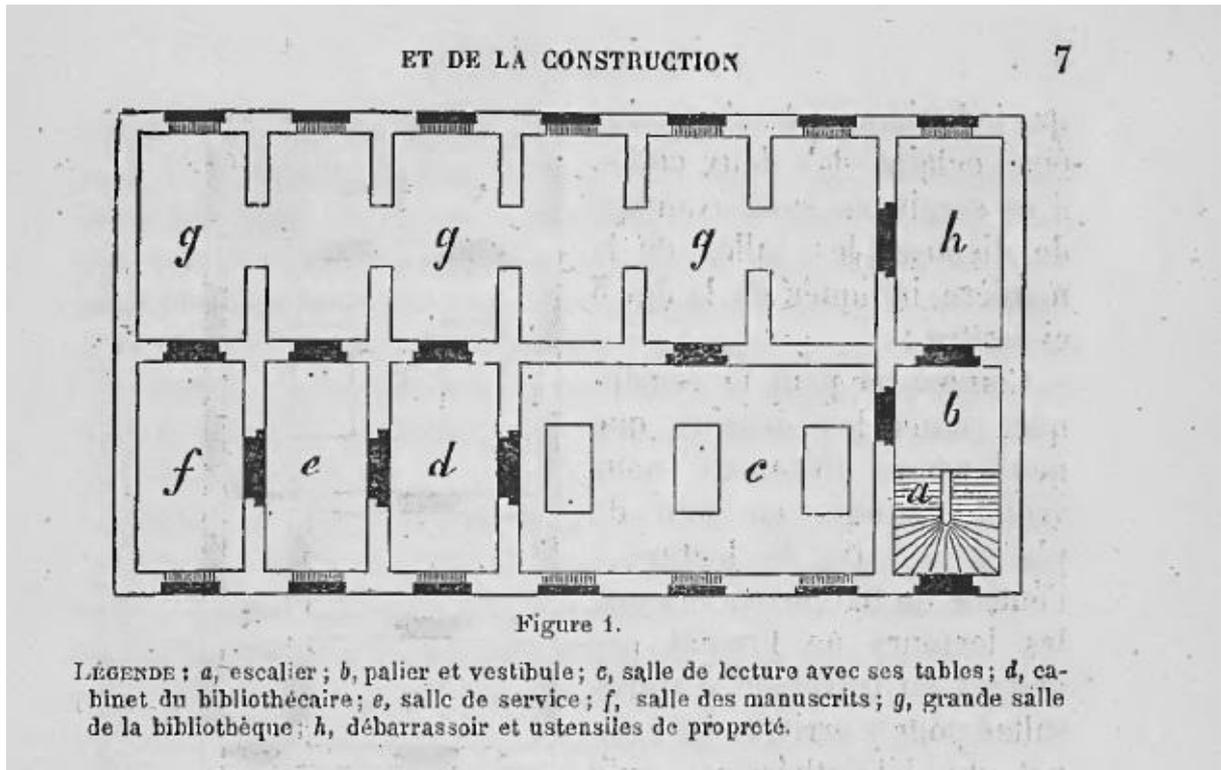


Figure 18 : Aménagement de la bibliothèque, figure 1. COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 7

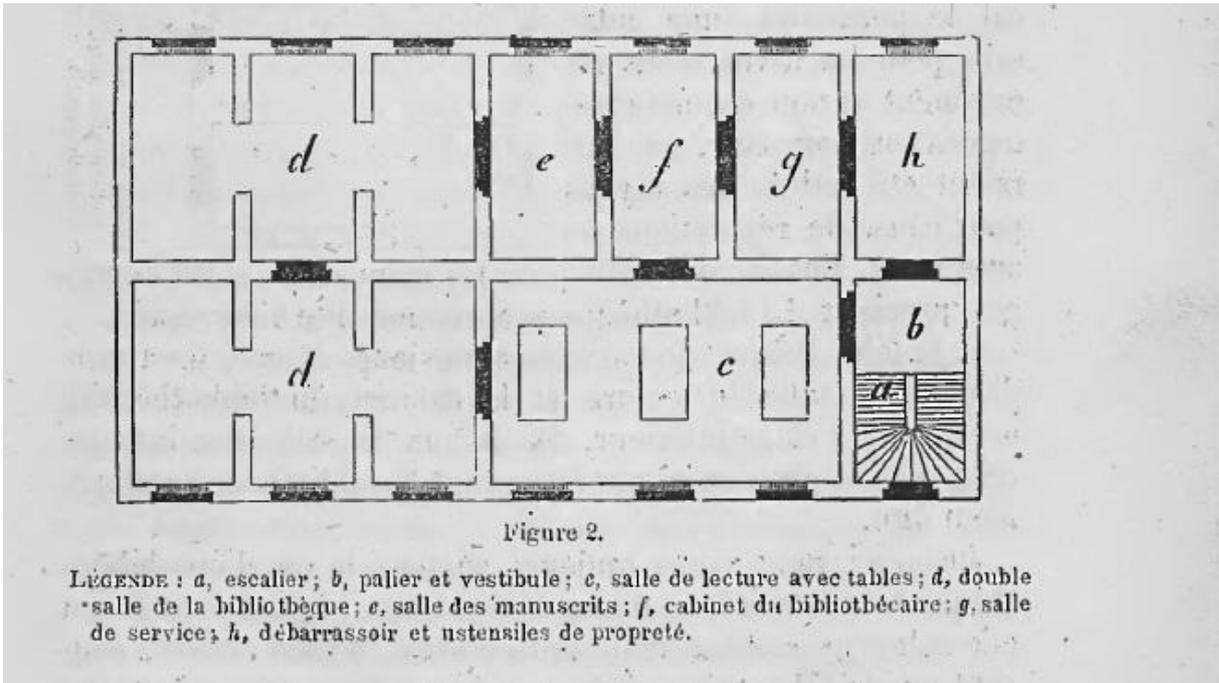


Figure 19 : Aménagement de la bibliothèque, figure 2. COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 7

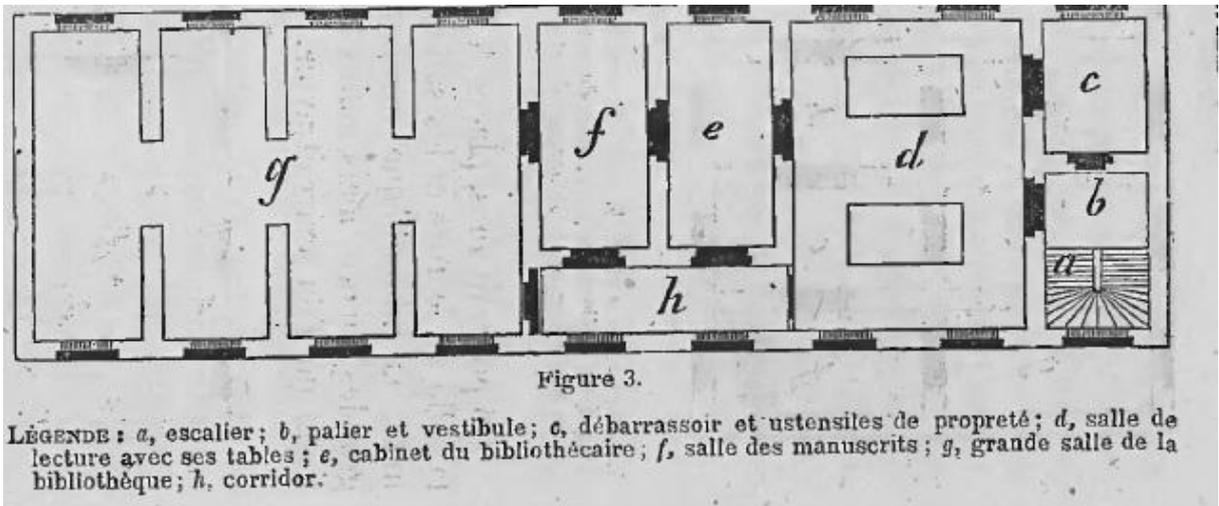


Figure 20 : Aménagement de la bibliothèque, figure 3. COUSIN Jules. *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, p. 8

Léo Crozet

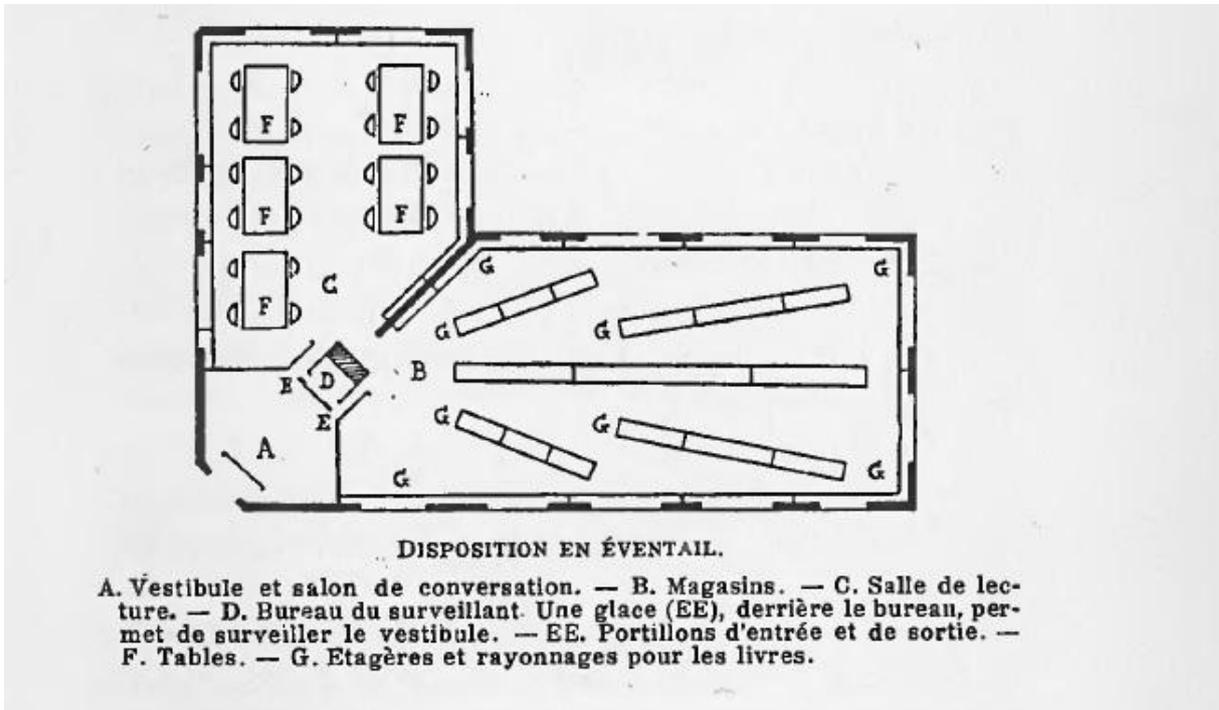


Figure 21 : Disposition en éventail. CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 197

ANNEXE 4 - DIVERS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Léo Crozet

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES	RÉPONSE
Nom :	M. Place No
Adresse :	pourrait consulter successivement :
Qualité :	
Sujet de la recherche :	1° Le Catalogue analytique, aux mots :
	2° Le Catalogue de la Librairie Française (Tables), en commençant par les derniers volumes parus, aux mots :
Travail en vue duquel la recherche est faite : Information personnelle, article de Journal ou de Revue, étude scientifique, ouvrage de vulgarisation, etc. :	3° Les ouvrages suivants :
Ouvrages déjà consultés :	
Date :	Place No
	Si ces recherches ne font pas trouver l'ouvrage ou le renseignement désiré, prière de renouveler la question, en y joignant la présente feuille.

H

Figure 22 : Fiche de demande de renseignements bibliographiques. CROZET, Léo. *Manuel pratique*, p. 338

Index

- BONNARDOT, Alfred16
BORGEAUD, Georges....18, 25, 26, 31,
39, 52, 58, 93, 98
BURY, Richard de72, 74
CONSTANTIN, Léopold-Auguste15,
16, 22, 23, 24, 28, 29, 31, 35, 36, 37,
38, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 50,
51, 52, 54, 55, 56, 57, 60, 63, 64, 65,
73, 75, 80, 81, 82, 85
COUSIN, Jules14, 16, 17, 21, 23, 24,
25, 26, 27, 29, 31, 37, 38, 42, 43, 44,
45, 47, 48, 49, 51, 52, 56, 57, 58, 59,
63, 65, 68, 70, 72, 74, 75, 79, 87, 90,
96, 100
CROZET, Léo16, 19, 20, 24, 26, 27, 34,
35, 37, 38, 40, 41, 42, 46, 47, 53, 60,
61, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 72, 73, 75,
76, 78, 79, 81, 82, 83, 87, 91, 93,
102, 103
CURMER, Léon68
DELESSERT, François.....76
DELISLE, Léopold....14, 15, 16, 18, 21,
23, 25, 38, 57, 58, 59, 75, 87
DEWEY, Melvil.....53
DURUY, Victor.....68
EBERT, Friedrich Adolf 9, 27, 37
FOISY, François-Marie..... 54
GHELLINCK, Joseph de..... 18, 25
GRAESEL, Arnim 16, 17, 18, 25, 30,
31, 32, 33, 37, 46, 49, 51, 52, 53, 57,
58, 65, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 77, 78,
79, 92, 96
LAUDE, Jules..... 17, 85
LE GLAY, André Joseph Ghislain 54,
64, 67, 70, 71
MAIRE, Albert ... 14, 16, 17, 18, 21, 23,
25, 32, 33, 38, 39, 46, 52, 57, 58, 59,
60, 61, 64, 71, 72, 75, 76, 79, 80, 81,
87, 97, 99
MARSAULT, François 69
MARTIN, Henry..... 78
MASSOL, Jean-François..... 78
MOREL, Eugène 13, 49, 59, 76, 87
NAMUR, Jean-Pie.... 14, 15, 16, 21, 22,
23, 28, 29, 36, 39, 44, 45, 47, 48, 50,
54, 55, 56, 57, 62, 63, 70, 71, 83
RICCI, Seymour de .. 19, 26, 27, 33, 34,
35, 37, 38, 40, 41, 42, 47, 52, 53, 60,
73, 75, 81

Table des matières

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION	9
I. LA PLACE DU PUBLIC DANS LES MANUELS	13
1. Contexte historique, poids et impact des livres choisis	13
<i>Critères de choix</i>	13
<i>Premiers manuels et instructions</i>	14
<i>Manuels de la fin du XIX^e siècle</i>	16
<i>Manuels des années 1930</i>	18
2. Importance matérielle de la place occupée par le public dans les manuels au regard des autres missions du bibliothécaire	20
<i>Structure des manuels</i>	20
<i>Un public absent</i>	21
<i>L'usage : début d'une prise en compte</i>	23
<i>Des sections dédiées aux usagers</i>	26
3. Communication des ouvrages : usage de la salle de lecture et conditions de consultation des documents sur place	27
<i>Jean Pie Namur et le conservatisme</i>	28
<i>Préserver/diffuser : un couple déséquilibré</i>	29
<i>Le primat de la communication des collections</i>	33
II. PERCEPTIONS INDIRECTES DES USAGERS	36
1. Usage toléré du lieu	36
<i>Horaires d'ouverture</i>	36
<i>Les choix de locaux et du mobilier</i>	39
2. Gestion des collections et choix de politique documentaire	44
<i>Politique documentaire : du désintérêt à la prise en compte des besoins</i>	44
<i>Les besoins des lecteurs comme priorité</i>	47
<i>La conduite pratique des acquisitions</i>	48
<i>Préconisations déterminant le classement des collections</i>	50
3. La question du prêt	54
<i>Méfiance et condamnation : la différenciation des prérogatives</i>	54
<i>Evolution des conceptions : vers l'acceptation d'une pratique</i>	59
III. REGARDS ET JUGEMENTS FRONTAUX	62
1. Relations avec les lecteurs et surveillance	62
<i>Une défiance teintée de courtoisie</i>	62

<i>Vers une horizontalité des relations ?</i>	65
<i>Education et moralité</i>	67
2. Caricatures, image-types et représentations du public	70
<i>Le vol</i>	70
<i>L'hygiène et la saleté</i>	72
<i>La négligence</i>	74
<i>Caractères-types</i>	76
3. Vers une bibliothèque d'intérêt général ? La reconnaissance du rôle de l'utilisateur	77
<i>Bibliothèque et inspiration démocratique</i>	77
<i>Jugements de la part du public</i>	80
CONCLUSION	83
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	85
TABLE DES ANNEXES	89
INDEX	104
TABLE DES MATIÈRES	105